MÉTÉO D'ALGER : MARDI 15 DÉCEMBRE 2009
7°C / 21°C
Dans la journée :
Matin brouillard / après midi soleil
Vent à 8 km/h
Probabilité de précipitations : 10 %
Humidité 72 %
Dans la nuit :
Brumeux
Vent à 5 km/h
Probabilité de précipitations : 20 %
Humidité 96 %

Le Courrier d'Algérie
L'INFORMATION AU QUOTIDIEN

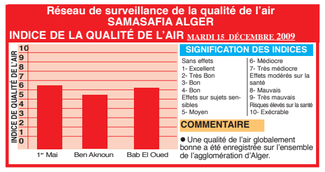

L'ODYSSÉE ANTICOLONIALE D'AMINATOU HAÏDAR

Un cas d'exemple héroïque

À l'aéroport de Lanzarote, dans les îles Canaries, la "Pasionaria" est en grève de la faim depuis près d'un mois. Sans passeport, elle a inscrit comme lieu de résidence sur sa fiche d'aéroport, " El Ayoun, Sahara Occidental", la dernière colonie d'Afrique. Où elle réside avec sa mère et ses deux enfants âgés de 13 et 15 ans.Aminatou Haïdar, 42 ans, se dit prête à mourir pour ses convictions indépendantistes.

Ph. Le Courrier d'Algérie

AMINATOU HAÏDAR, à gauche, en compagnie de ses sœurs militantes

À Lanzarote, depuis le 14 novembre dernier, refusant toute aide pouvant briser sa grève de la faim, le cas Aminatou Haïdar a la particularité d'avoir sérieusement brouillé les cartes du régime marocain au seuil de la crise diplomatique avec ses traditionnels soutiens.

Le chef du gouvernement espagnol, José Luis Rodríguez Zapatero, a déclaré que son pays connaissait des «difficultés» avec le Maroc sur cette question.

Une inquiétude similaire a gagné la Maison Blanche, exprimée par Hillary Clinton. À un degré moindre, l'Union européenne, qui a accordé à Rabat un statut particulier et a illégalement autorisé le pillage des ressources minières et halieutiques sahraouies, a demandé au Maroc d'honorer "ses obligations internationales en matière de droits de l'Homme".

En France, alors que l'Elysée soutient le plan d'autonomie marocain du Sahara Occidental et s'abstient de tout commentaire sur la violation des droits de l'Homme dans ce pays occupé, le mouvement associatif est monté au créneau avec notamment le parti des Verts qui a ouvertement accusé le régime chérifien d'être responsable de cette situation.

La Ligue française des droits de l'Homme, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, le Mouvement de la paix, l'Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique, Survie, ou encore le Comité pour le respect des libertés et des droits humains au Sahara Occidental ont depuis longtemps dénoncé le "mur du silence" entretenu par Paris sur la question sahraouie.

Ce qui agace Rabat, qui manœuvre pour desserrer l'étau diplomatique et casser l'élan de sympathie qui s'est créé autour d'Aminatou Haïdar, c'est que des militants sahraouis des droits humains aient pu, par la seule voie pacifique, briser ce mur du silence, portant aux quatre coins de la planète la voix d'un peuple réprimé pour avoir seulement demandé de s'exprimer sur son propre destin.

L'Odyssée anticoniale, Aminatou Haïdar, la "Ghandi sahraouie", selon ses admirateurs, l'a entreprise depuis plusieurs années, aux États-Unis, en Suisse, en Italie, en Espagne, en Suède, en Belgique, en France, en Afrique du Sud et entre maintes autres régions du monde où elle a décrit « le vent de révolte » lorsque « le 21 mai 2005 à El-Ayoun l'Intifada s'est déclenchée suite au transfert d'un prisonnier sahraoui à Agadir. Il avait rejeté la nationalité marocaine qu'on nous impose, et renvoyé sa carte d'identité ».

« La réponse policière marocaine fut encore plus violente. Aux forces de police se sont joints les Groupes urbains de sécurité (GUS), véritables escadrons de la mort ainsi que d'autres corps. Les forces répressives marocaines saccageaient des dizaines de maisons de citoyens sahraouis. Ce soulèvement pacifique s'est répandu rapidement au sud du Maroc, où vit une population sahraouie importante, et dans les centres universitaires où étudient des jeunes sahraouis, eux aussi violemment réprimés », a-t-elle poursuivi. Pour elle, « la parole, trente ans confisquée, s'est libérée » et elle « garde beaucoup d'espoir pour la cause sahraouie, pour le respect des droits humains au Sahara Occidental et surtout des droits du peuple sahraoui à son autodétermination, pour l'application d'un référendum qui mettra fin à cette souffrance ».

La militante n'a de cesse alerté que « la situation est vraiment préoccupante au Sahara Occidental occupé par le Maroc » et que « le peuple sahraoui y est quotidiennement réprimé dans un territoire verrouillé par les autorités marocaines qui empêche les représentants de la communauté internationale et la presse de venir s'informer de ce qui s'y passe réellement ». La défenseure des droits de l'Homme a aussi évoqué « le mur de la honte » de 2 700 kilomètres qui, parsemé de 3 millions de mines antipersonnelles, « sépare les familles sahraouies qui de ce fait vivent aussi un drame psychologique» et a dénoncé « l'accélération de la colonisation de peuplement » que subi le Sahara Occidental. « La répression qui s'abat sur le peuple sahraoui n'est pas chose nouvelle », avait-elle rappelé, évoquant « les fosses communes, le napalm, le phosphate blanc dont ont usé les autorités marocaines pour réprimer » toute velléité de « résistance à l'occupation ». « Malgré tout cela, le peuple sahraoui reste toujours attaché à son droit à l'autodétermination » qui, pour Aminatou Haïdar, « est la seule condition pour que tout cela cesse définitivement ».

Mme Aminatou Haïdar, elle-même incarcérée, notamment de 1987 à 1991, et « torturée » pour son activité, a longuement décrit « le lot de souffrances, de répression, de brimades que subies quotidiennement le peuple sahraoui » et avait alors appelé la communauté internationale à « la création d'un mécanisme » pour la protection de cette population colonisée pour la seconde fois, après la période espagnole.

La militante sahraouie, qui a reçu le prix espagnol "Juan Maria Bandres" pour la défense du droit d'asile, le prix "Freedom award" aux États-Unis, et le prix Silver Rose du Parlement Européen, a passé sa vie à combattre «l'arbitraire», ont assuré ses proches qui, avec une cinquantaine de sympathisants, veillent sur elle à l'aéroport de Lanzarote.

Après quatre rounds aux États-Unis (Manhasset) et un round informel à Vienne, les négociations entre les deux parties en conflit, le Front Polisario et le Maroc, l'impasse se précise du fait des revirements marocains en quête récurrente de faux alibis pour éviter l'organisation d'un référendum d'autodétermination.

Pour Aminatou Haïdar, le combat continue. Le fait est que, face à l'intransigeance marocaine, d'autres voix sahraouies se demandent s'il n'est pas opportun de privilégier la lutte armée. Les dirigeants du Front Polisario assurent qu'ils sont prêts pour cette alternative qu'ils ne souhaitent pas, mais que le Maroc devrait seul en assumer la responsabilité.

Mokhtar Bendib

CRIME CRAPULEUX À MAGTAÂ KHEÏRA (TIPAZA)

Un clandestin de 21 ans égorgé

Un jeune homme, âgé de 21 ans, a été retrouvé mort égorgé au niveau de l'oued Koléa, non loin de Magtaâ Kheïra, samedi passé dans la matinée.

Le cadavre qui a été retrouvé par un habitant de la région, tôt le matin, a été transféré par la Gendarmerie nationale à la morgue de l'hôpital de Koléa vers 14h. Vraisemblablement, le mobile du crime reste le vol du véhicule, la victime exerçant comme taxieur clandestin. Sa voiture a été retrouvée à Boukadir (Chlef)

D. Hayet

ÉLECTRIFICATION RURALE

Tissemsilt, l'exemple

L'Algérie a fourni un grand effort pour l'électrification rurale. En effet, la wilaya de Tissemsilt a suivi le chemin de développement et est arrivée à réaliser de grandes performances dans ce secteur avec un taux d'électrification très élevé, soit plus de 98,64%, par rapport aux années précédentes et ce, dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie dans les zones rurales et l'encouragement des populations rurales à regagner leurs douars d'origine, fuis par manque de moyens indispensables. Ce taux est une réelle performance, puisque dans d'autres circonscriptions, de même niveau en Algérie, ce taux resterait un rêve, difficile à concrétiser. Même les nouvelles constructions rurales, ont été raccordées au réseau électrique. Cette couverture était avant 1999 limitée à 87 %. Même les nouvelles constructions rurales prévues, à travers les différents programmes inscrits, bénéficieront de l'électrification complémentaire à travers les opérations qui leur seront consacrées. Sur ce, 2% seulement du territoire de la wilaya de Tissemsilt, restent à électrifier.

Abdelkader Touil

COUPE DU MONDE 2010

La barre des 500 000 billets atteinte

La troisième phase de vente de billets pour la Coupe du Monde 2010 a vu le nombre de candidatures atteindre la barre des 500 000 au bout de dix jours, a indique lundi la Fédération internationale de football (FIFA). 386 300 de ces billets ont été demandés par des résidents sud-africains (77 % du total des candidatures), les 114 237 autres étant brigués par des supporters du reste du monde, précise la même source. À ce stade de cette phase, les États-Unis sont le pays étranger à avoir engendré le plus de demandes (22 942). Ils sont suivis par le Royaume-Uni (20 232), le Mexique (7 981), l'Allemagne (7 697), l'Australie (6 277) et le Brésil (4 760). Au total, des candidatures ont été émises depuis 166 pays (ce chiffre ne tient pas compte des ventes de billets réservés aux associations membres participantes). "Par rapport aux précédentes éditions de la Coupe du Monde de la FIFA, les derniers chiffres concernant les dossiers de candidature pour les billets sont impressionnants", estime Horst R. Schmidt, président de la sous-commission de billetterie de la FIFA sur le site de l'instance dirigeante du football mondial.

Le Courrier d'Algérie
L'INFORMATION AU QUOTIDIEN
Quotidien national d'information - Prix Algérie 10 DA - France 1 Euro
Mardi 15 décembre 2009 - www.lecourrier-dalgerie.com - N°1758 - 6e année

L'ODYSSÉE ANTICOLONIALE D'AMINATOU HAÏDAR

Un cas d'exemple héroïque

Page 24

EXPANSION ALARMANTE DE LA DÉLINQUANCE DES MINEURS

SOS MÔMES EN DANGER

Phs: Bouabdellah B.

«Pour plus d'un spécialiste, la défaillance et la démission citoyenne est le premier facteur se trouvant derrière ce mal et le stimule.»

Lire en page 5

PRIX DES FRUITS ET LÉGUMES

Une spirale infernale

LIRE AUSSI
- **EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES**
L'Algérie doit revoir sa copie P2
- **LOI DE FINANCES 2010**
Emploi et cohésion sociale, des défis surmontables ? P2
- **DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME MONÉTIQUE NATIONAL**
Le cash encore indécrotable P4

EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES

L'Algérie doit revoir sa copie

« Les exportations hors hydrocarbures étaient depuis longtemps une problématique à laquelle il fallait impérativement trouver des solutions et des réponses fiables.

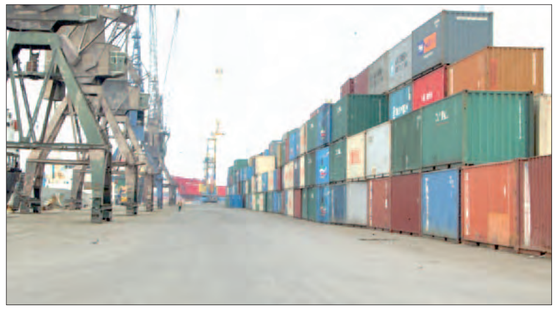

Depuis les réformes économiques engagées par les pouvoirs publics afin de remettre l'économie nationale sur rails, des démarches ont été entreprises dans ce sens, mais l'Algérie est loin de pouvoir atteindre cet objectif », s'accordent à dire des experts économiques nationaux. En effet, s'exprimant lors d'une rencontre ayant regroupé des experts en économie hier au Centre de presse du quotidien El Moudjahid, ces derniers sont unanimes à dire que les exportations algériennes hors hydrocarbures ne sont qu'une vision qui est loin de ses objectifs tracés. Pourquoi donc ? Toute la question est là.

Pour Mohamed Benni, directeur général de l'Algex, sans pour autant nier que la marche vers les objectifs tracés a été freinée, il dira que les dix dernières années qu'a vécues l'Algérie dans la douleur sont pour beaucoup dans ce recul. Il reconnaîtra néanmoins que les exportations algériennes ont baissé de pas moins de 40% durant l'année en cours contrairement à l'année 2008. Un recul qu'il justifie de l'indisponibilité d'un côté et de la qualité du produit local d'un autre. Zoheir Benslim, président de l'Association des exportateurs algériens, ne partage pas les mêmes raisons avancées par le directeur général de l'Algex. Selon lui, les raisons sont trop claires à moins qu'on cherche à fuir la réalité des choses comme d'habitude. «Le taux d'exportation ne change pas, il est sans cesse le même, ce qui nous amène dira-t-il à nous poser des questions et d'aller chercher le mal. Revenir tout le temps à la décennie noire et dire que tous nos malheurs viennent de là serait une erreur. Soyons réalistes et sur-tout francs avec nous-mêmes. Reconnaissons que le problème des exportations dans notre pays serait celui d'une réelle volonté de chacun de nous à son niveau ». Et d'ajouter, ce secteur dans notre pays est entouré d'un flou qui devrait se dissiper si l'on voudrait vraiment aller de l'avant dans cette démarche d'assurer des exportations hors hydrocarbures, seulement pour ce faire il faudrait obligatoirement mettre sur place une politique nationale des exportations ».

« Pour aller à l'assaut des marchés extérieurs et se repositionner en dehors des frontières, l'Algérie doit être plus persévérante, plus professionnelle et plus agressive pour réussir une telle démarche », a-t-il indiqué. « À commencer selon ses dires, par la mise en place du Conseil national consultatif des exportations créé en 2004 qui est plus que nécessaire, un conseil qui devait être un espace de concertation pour les exportateurs ». Quant au rôle des PME et PMI, l'orateur dira simplement qu'au moment actuel, celles-ci ne peuvent en aucun cas apporter un plus au secteur des exportations. « Pour que nos PME et PMI puissent répondre favorablement aux exigences d'un commerce extérieur connu pour ses contraintes, nous n'avons d'autres choix que de revoir une fois de plus la formation des ressources humaines, car comme nul ne pourrait le nier c'est grâce à une bonne prise en charge de nos cadres que nos entreprises peuvent aspirer à une meilleure gestion ». Dans ce contexte, Benslim s'est indigné de voir une aussi prestigieuse École de commerce à l'instar de celle de l'Université d'Alger manquer d'un siège digne de ce nom. «Serait-il normal de voir nos étudiants en commerce suivre leurs cours dans une école ayant élu domicile sous une passerelle (Tafourah), s'est-il exclamé.

Pour sa part, Djilali Takicet, Président-directeur général de la Compagnie algérienne d'assurances et de garantie des exportations (Cagex) dira à propos que la crise économique mondiale s'est négativement répercutée sur nos exportations.

À plusieurs reprises, des exportateurs algériens ont perdu d'importants marchés. Ceci dit, exporter en dehors des hydrocarbures demeure, chez les entreprises algériennes, beaucoup plus une intention qu'une détermination ou un objectif à atteindre. Bien que cette réflexion ait été, depuis longtemps, évoquée ici et là, elle n'a, jusqu'à présent, jamais pu se libérer de son aspect circonstanciel.

Farid Houali

SÉNATORIALES À BOUIRA

Le FLN invalide ses primaires

La course à l'unique siège de sénateur au niveau de la wilaya de Bouira devient de plus en plus serrée et sent le roussi. Et pour cause, trois candidats sont actuellement en lice pour briguer le mandat de membre du Conseil de la Nation. Alors que celui du FNA (Front national algérien), Mohamed Mcheddou, le premier à s'être exprimé et déclaré sa candidature depuis maintenant plus d'un mois, est serein, les autres candidats ont connu des turbulences politico-organiques qui ont duré, mais qui viennent d'être abrégées. C'est en tout cas l'exemple du FLN (Front de Libération Nationale) qui vient par le biais d'une correspondance signée par le secrétaire général de l'instance exécutive de ce parti, Abdelaziz Belkhadem, d'invalider ses propres primaires organisées il y a plus de deux semaines au niveau de la ville de Bouira. Cette correspondance vient tout simplement et indirectement de rejeter le dossier du gagnant de ces primaires, en l'occurrence Nouri Mohamed, en donnant agrément au président de l'APW, Abdelkader Gaci pour déposer son dossier de candidature au nom du vieux parti. Pour rappel, ce vote avait permis au maire de Aïn Bessam d'être candidat du FLN à l'issue d'un deuxième tour qui l'a opposé au président de l'APW avec toutefois une marge réduite de trois voix. Le RND, quant à lui, a présenté le maire de Kadiria, Salah Sebaïhi comme candidat à ces sénatoriales. Le 29 décembre, jour du scrutin, le dernier mot reviendra au collège électoral formé par les élus locaux qui décideront de la personne qui sera le sénateur de la wilaya de Bouira. À ce moment là, ce dernier sera celui de toute la wilaya.

Slimane Chabane

LOI DE FINANCES 2010

Emploi et cohésion sociale, des défis surmontables ?

Le texte de la Loi de finances 2010 confirme la volonté de l'État de poursuivre ses efforts en matière de politique sociale et de lutte contre le chômage ainsi que l'encouragement de l'investissement économique, et ce, en dépit de la baisse actuelle des recettes dans le sillage du recul des cours mondiaux de pétrole. C'est du moins ce qui a été réaffirmé, hier, par le ministre des Finances, Karim Djoudi, lors de la présentation dudit texte au Conseil de la Nation. Aux termes de ce projet de loi, l'État entend maintenir le même rythme de ses efforts pour le confortement de sa politique sociale, la lutte contre le chômage et la réalisation d'une croissance encore plus forte. Nul ne peut nier, aujourd'hui, que le chômage, la croissance et la politique sociale sont étroitement liés : Il ne peut y avoir de lutte contre le chômage, sans qu'il y ait de croissance réelle, tirée d'un dynamisme économique productif. Comme il ne peut y avoir de politique sociale cohérente, sans une prise en charge véritable des couches sociales. La mission n'est pas aussi facile, mais qui reste tout de même pas impossible. C'est dans cette perspective, qu'en matière de lutte contre le chômage, les pouvoirs publics tablent sur la création de trois millions d'emplois entre 2009-2013 dans le secteur économique, le bâtiment, les travaux publics, l'industrie, l'agriculture et les services.

Cette perspective peut, en effet, s'arc-bouter, sur les dispositifs d'ANSEJ, la CNAC, et sur les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle à savoir le Contrat d'insertion des diplômés (CID), le Contrat d'insertion professionnelle (CIP), et enfin le Contrat de formation-insertion (CFI). D'autant plus que, l'Algérie est sur le point de lancer un programme de développement de plus de 150 milliards de dollars destiné à renforcer la voie tracée sur le chemin du développement.

De grands projets sont attendus durant les cinq prochaines années dont la création de 200 000 PME, qui aura son pesant d'or sur la création d'emplois. Dans le même sillage, le texte de Loi de finances 2010 prendra en charge un financement de plus de 100 milliards de dinars destinés à la lutte contre le chômage (financement des allocations forfaitaires de solidarité et la création d'emplois d'attente, dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP), et caisses de sécurité sociale, en contrepartie d'abattements sur la part patronale des cotisations sociales, dans le cadre des mesures d'encouragement à la création d'emplois par les entreprises). Pour rappel et en se referant à des déclarations officielles, l'Algérie a réussi à créer plus de 3,5 millions d'emplois durant la période 1999-2008. Ce qui a abouti vers un taux officiel de chômage de moins de 12%. Cependant la création de trois millions d'emplois durant une période aussi courte, selon les experts, relève de la pure illusion. Le FMI, dans un rapport publié au mois d'octobre dernier, sur les perspectives économiques mondiales, a fermement remis en cause l'objectif algérien en matière d'emploi.

Cela dit que la bataille du chômage ne peut être gagnée que par la création d'entreprises productives. D'autant plus, il faudrait créer beaucoup plus d'emplois qu'il ne s'en perd et beaucoup plus que le nombre de demandeurs d'emplois qui arrivent sur le marché de l'emploi chaque année. Il faudrait également augmenter le taux de création des entreprises, plus qu'il en soit dissout. Et au moment où les estimations du FMI disent que ces trois millions d'emplois nécessitent un taux de croissance de 6 à 7% sur cinq années, le premier argentier du pays à même revu à la baisse le taux de croissance à 3,5%, contre 3,9 prévu initialement.

En matière de politique sociale, une enveloppe de près de 1 000 milliards de dinars a été mobilisée par l'État et sera ventilée au titre des subventions aux établissements hospitaliers, à la contribution annuelle au Fonds de réserve des retraites, aux versements de pensions de retraites et petites pensions, au soutien des prix des céréales, du lait, de l'eau et au transport des marchandises. Cette dotation sera également destinée à des prestations au profit de la population par des établissements publics à caractère économique, et au bénéfice des enfants scolarisés de familles démunies, ainsi que les augmentations des bourses des étudiants et pour les indemnisations des victimes du terrorisme et de la tragédie nationale.

Le texte de loi prévoit aussi près de 1 600 milliards de dinars pour le fonctionnement des services de l'État dont 925 milliards de dinars de dépenses salariales, 230 milliards de dinars pour les incidences de l'augmentation du Salaire national minimum garanti (SNMG) à 15 000 DA et de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires, le reste étant affecté notamment au fonctionnement des services et aux subventions aux communes à travers le Fonds commun des collectivités locales. Il est vrai que tout cela sont des indications tangibles de la volonté des pouvoirs publics de répartir équitablement les richesses du pays afin de donner un contenu concret aux concepts de cohésion sociale.

Cependant, nombreux sont les observateurs qui estiment que la Loi de finances 2010 ne prévoit pas une véritable politique sociale digne de son nom. Et il faut dire que beaucoup reste à faire tant que la crise sociale est de plus en plus exacerbée. Emeutes, grèves et tensions risquent de pointer du nez.

Hamid Mohandi

MISE AUX POINGS

« La passivité des citoyens a encouragé l'évolution de la délinquance des mineurs mais aussi de la criminalité en général»

Kheïra Messaoudène, commissaire de la Police judiciaire.

-Passivité des citoyens? Mais Madame, même la police hésite très souvent à intervenir, étant elle-même tétanisée par les mesures draconiennes en vigueur dans sa corporation

« L'Algérie s'en tient au discours éculé de la Guerre froide. Le Mur de Berlin est tombé en Europe et un autre est érigé par l'Algérie sur la frontière algéro-marocaine »

Khalid Naciri, ministre marocain de la Communication

-Mais non Khalid, pour un communicateur, il est nul ton discours à l'AFP ! Car ,entre nous, tu sais bien qu'il s'agit, pour nous, de principes immuables liés à la liberté des hommes et pour lesquels nous avons payé le prix fort, et, pour vous, cette impuissance rageante de vous cogner, depuis la guerre des sables déjà, contre ces mêmes principes inaccessibles à vous… C'est sûrement de ce mur que vous vouliez parler si l'on expurgeait le fantasme de vos propos.

« L'établissement de bases militaires dans la région est l'expression d'une offensive hégémonique de la part du gouvernement américain et constitue un acte d'agression contre toute l'Amérique latine et les Caraïbes »

Raul Castro,président cubain.

-Le gêne révolutionnaire, décidément !

« Il est encore temps pour la diplomatie, mais pour une diplomatie dure accompagnée de sanctions dures, de préférence sous l'article 7 de la Charte des Nations unies permettant l'emploi de mesures coercitives en dernier recours »

Ehud Barak,ministre israélien de la Défense

-Si l'infiniment éhonté tuait, devine un peu Ehud, qui serait mort sur le coup ?

C'EST COMME ÇA

SIX JOURS SUR SEPT (72)

C'est pathétique, n'est-ce pas, d'entendre cette icône de la Révolution algérienne déclarer qu'elle détient des ardoises chez son épicier et son boucher ? Elle demande humblement que sa petite pension soit revalorisée, comme n'importe quelle veuve de chahid démunie. Sauf qu'il s'agit là d'une légende encore vivante qui n'arrive pas à joindre les deux bouts. Djamila Bouhired mérite bien une stèle, elle qui ne détient qu'un carnet de crédit. C'est terrible !

Khalid

FAUT Y CROIRE

L'ONOU et la communication

LOoffice national des œuvres universitaires (ONOU) est-il vraiment au service de la communauté universitaire ? Initialement la réponse serait oui, mais le constat sur le terrain est tout autre. Hier lors de notre passage dans cet établissement pour d'éventuelles réponses quant à la sensibilisation des étudiants face au virus de la grippe A , les responsables de l'ONOU nous ont signifié ne pouvoir nous recevoir malgré un ordre de mission dûment signé.

Congrès international sur l'interprétation scientifique du Coran

Un congrès international sur l'interprétation scientifique du Coran et de la Sunna"iidjaz" consacré aux domaines de la géologie et de l'océanographie s'est ouvert dimanche à Sidi Bel-Abbès. Organisée par la fondation caritative "Tayebi Larbi", cette rencontre scientifique de quatre jours est mise à contribution pour plancher sur l'interprétation avec des raisonnements scientifiques, des textes du Coran et de la Sunna abordant des phénomènes scientifiques liés à la géologie et l'océanographie

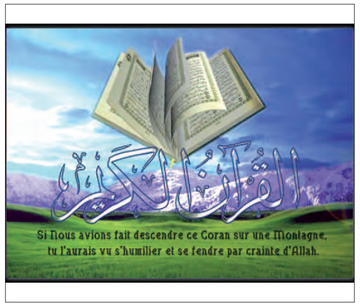

Un iceberg géant se brise en centaines de morceaux en dérivant vers le nord de l'Australie

Un iceberg géant, d'une superficie de 140 km2, localisé au large de l'Australie le 9 décembre, se fragmente en centaines de morceaux à mesure qu'il dérive vers le nord, a indiqué lundi le glaciologue australien, Neal Young. Baptisé B17B, l'iceberg a été repéré grâce à des images satellites par le glaciologue australien, Neal Young. Cet iceberg long de 19 km, soit près de deux fois la taille de Hong Kong, était à environ 1 700 kilomètres au sud de l'Australie. Pour le scientifique australien, ce phénomène risque de devenir plus fréquent à mesure que s'élève la température des mers, conséquence directe du réchauffement climatique.

Tribunal spécial pour les litiges de Dubaï World

L'Émirat de Dubaï a annoncé lundi la création d'un tribunal spécial chargé de trancher les litiges relatifs à la situation financière du conglomérat public endetté Dubaï World. Selon un décret du souverain de Dubaï, cheikh Mohammad Ben Rached Al-Maktoum, le tribunal sera basé dans la zone franche du Centre financier international de Dubaï (DIFC). Cette mesure fait suite à l'annonce par les autorités de l'Émirat qu'elles allaient payer la dette de 4,1 milliards de dollars du géant immobilier Nakheel, filiale de Dubaï World, parvenant à maturité lundi, après avoir obtenu une aide de 10 milliards USD d'Abou Dhabi, le riche Émirat pétrolier voisin.

Sélection mardi 15 décembre 2009

Prise directe
Les nouveaux champions de nos assiettes

France 2
20h35 à 22h45
Durée : 130 min

Présenté par : Béatrice Schönberg

Au sommaire :
- La folie des fruits et légumes
- La bataille du charolais
- Des fast-food très tendance
- Un repas de Noël à petit prix

- La folie des fruits et légumes
A force de matraquage médiatique et d'injonction à en consommer 5 par jour, les fruits et légumes ont la cote. Certains chefs en ont fait des stars et, pour certains produits, les prix s'envolent !

- La bataille du charolais
La «guerre du charolais» oppose la France et le Brésil : d'un coté les éleveurs français attachés au terroir, de l'autre des exploitants brésiliens aux méthodes plus industrielles.

- Des fast-food très tendance
Dans une France qui bouscule ses habitudes alimentaires, la mode est au fast-food «de qualité». Même les grands chefs étoilés s'y mettent.

- Un repas de Noël à petit prix
Toqué de bonne cuisine, Pierre Arditi prépare avec William Ledeuil, le cuisinier de l'année, un repas de fête exceptionnel pour un prix à la portée de toutes les bourses.

Plus belle la vie
Les filles du désert

France 3
21h00 à 21h30
Durée : 30 min

Réalisé par : Philippe Carrese

Acteurs : Cécilia Hornus (Blanche), Sylvie Flepp (Mirta), Laetitia Milot (Mélanie), Rebecca Hampton (Céline), Farouk Bermouga (Hicham)

Blanche, Mirta, Mélanie et Céline sont au Maroc, où elles se retrouvent impliquées dans une série d'aventures parfois périlleuses. Heureusement, elles peuvent compter sur le soutien distant mais précieux de leurs amis restés à Marseille...

Les experts : *Manhattan*
Le souvenir de trop

TF1
20h45 à 21h30
Durée : 45 min

Réalisé par : David M Barrett

Acteurs : Gary Sinise (Mac Taylor), Eddie Cahill (Don Flack), Carmine Giovinazzo (Danny Messer), Melina Kanakaredes (Stella Bonasera), Hill Harper (Sheldon Hawkes)

C'est la ruée vers les soldes annuels de robes de mariée. Eleanor Ravelle est retrouvée morte au milieu des fiancées en furie qui se disputaient les vêtements. Danny et Flack ne s'expliquent pas sa présence dans le magasin en tenue de jogging, un dossard sur le dos, sans argent ni bague de fiançailles. Mac et Lindsay sont auprès du corps de Laurel Downs, violée et assassinée dans sa baignoire. Sheldon reconnaît le mode opératoire du violeur de Gramercy qui sévissait huit ans plus tôt et dont Kara, sa fiancée de l'époque, fut une des victimes. Une trace de sang du violeur de Marie dans la main d'Eleanor permet d'établir un lien entre les deux affaires. S'agit-il d'une pure coïncidence ?...

La grande tempête de 1999

arte
20h45 à 21h30
Durée : 45 min

Réalisé par :Willy Meyer

Le bilan de la tempête de 1999, baptisée Lothar, a été lourd pour les pays touchés : une centaine de morts, des millions d'arbres déracinés, des forêts entières dévastées, des millions de foyers français privés d'électricité et de chauffage pendant plusieurs jours et 60 % des toits de Paris endomagés. Ce documentaire s'attache à montrer l'aspect actuel des régions concernées, notamment en Allemagne et en France. Il s'intéresse également aux mesures entreprises depuis pour faire face à des phénomènes aussi dévastateurs, susceptibles de se reproduire plus souvent avec les changements climatiques en cours.

La France a un incroyable talent
Les auditions : épisode 4

M6
20h40 à 22h25
Durée : 105 min

Présenté par : Sandrine Corman, Alex Goude,Valérie Stroh, Gilbert Rozon, Smaï

Le jury profite de cette quatrième session d'auditions pour terminer sa sélection parmi les 150 candidats qui défilent devant lui. Parmi les postulants, un groupe de danseurs qui rend hommage à Michaël Jackson, un champion d'arts martiaux et de magie associant ces deux disciplines dans son numéro, une poétesse inspirée et un danseur du ventre. Valérie Stroh, Gilbert Rozon et Smaïn doivent déterminer les 24 candidats qui participeront ensuite aux demi-finales. Entre coups de coeur, talents incroyables ou paris, le choix est vaste. Le vainqueur de la compétition remportera 100 000 euros et accompagnera Arturo Bracchetti en tournée.

Le Courrier d'Algérie
Quotidien national d'information
Edité par l'Eurl Millénium Presse

Siège social : Maison de la presse Kouba - Alger
R.C. : N° 01 B 00 151 30
Compte bancaire : BNA Zirout Youcef N° 300 101 600

Directeur de la publication-gérant : Ahmed TOUMIAT
Administration-publicité :
Tél. / Fax. : 021 46 25 11
Rédaction :
Tél. : 021 46 25 12 / 021 68 77 37 / 021 29 05 78 / 021 29 06 10
Fax. : 021 46 25 13

Composition : PAO Le Courrier d'Algérie
Publicité-ANEP : 1, Avenue Pasteur-Alger
Tél. : 021 73 76 78
Fax : 021 73 95 59
Impression : - Centre : SIA - Est : SIE - Ouest : SIO
Diffusion : M.P. Diffusion

Nos bureaux régionaux
Tizi Ouzou : 3, Rue Capitaine Si Abdellah, immeuble Belhocine **Tél. /Fax. :** 026 20 20 66
Béjaïa : Immeuble Boughrara route de Sétif **Tél :** 034 22 04 06
Oran : 6, avenue Khedim Mustapha **Tél. / Fax. :** 041 39 45 73
Bouira : Rue Gherbi Guemraoui - Immeuble Kheerrouf - Bouira. **Tél. / Fax. :** 026 94 20 76

Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation

Le Courrier d'Algérie informe ses lecteurs du changement de ses adresses électroniques et leur communique les nouvelles :
redactioncourrier@yahoo.fr
redactioncourrier@hotmail.com

PRIX DES FRUITS ET LÉGUMES

Une spirale infernale

Remplir aujourd'hui son couffin n'est pas chose aisée… il faut débourser au minimum 5 000 DA
Les prix des produits alimentaires flambent. Les marchés, sans exception aucune, font peur aux consommateurs. Ces derniers ne savent plus à quelles "légumes" se vouer. Ils prennent leur mal en patience en attendant des jours meilleurs qui pourraient ne plus venir.

Il ne s'agit pas d'une vision pessimiste mais bel et bien d'un simple constat tiré des faits tangibles. Aujourd'hui, il faut le dire, les prix donnent le tournis, du moins pour le simple citoyen. Il suffit d'une virée aux différents marchés de la Capitale (marché Réda-Houhou, et Hussein -Dey) pour se rendre compte de la réalité de la chose. La mercuriale donne le vertige même au plus nanti des ménages, alors que dire des smicards. La tomate se vend à 120 DA s'il vous plait. L'oignon est affiché à 70 DA. La courgette de même. Les carottes à 60 DA. La pomme de terre, denrée très prisée, n'est cédée qu'à partir de 50 DA. Pas nécessaire, ici, de parler des fruits, car les prix affichés dépassent l'imagination. Les bannes qui se vendaient il n'y a pas si longtemps à 70DA, aujourd'hui elles frôlent la barre des 150 DA et bien sûr il faudra débourser la somme de 150 DA pour pouvoir s'offrir un kilo d'orange et pas moins de 130 DA pour la mandarine. Si par le passé, l'argument des produits « hors saison » était avancé par les deux ministères de la tutelle en l'occurrence du Commerce et de l'Agriculture afin d'expliquer un tant soit peu la hausse vertigineuse des prix d'alors, il n'en n'est pas de même pour aujourd'hui où la donne a complètement changé. Et pour cause, la valse des étiquettes cette fois-ci touche, tout simplement, tous les fruits y compris ceux de saison. Et ce n'est pas les exemples qui manquent : l'orange et la mandarine illustrent de fort belle manière cette nouvelle réalité. Pis encore, au moment où du côté du département de Rachid Benaïssa, on parle d'une production historique dépassant toutes les prévisions, la pomme de terre est affichée sur les étals à 50DA … « C'est à ne rien comprendre, à chaque augmentation des salaires, les prix s'envolent sans aucune raison valable, s'est longuement interrogé un habitué du marché Réda-Houhou qui ajoute non sans amertume: remplir aujourd'hui son couffin n'est pas chose aisée… il faut débourser au minimum 5 000 DA. La véritable et l'unique augmentation, nous dira-t-on, est celle du… marché. Histoire de rappeler la décision prise lors de la dernière tripartite portant revalorisation du SNMG qui n'est, aux yeux des consommateurs, qu'une goutte d'eau dans un océan… Afin d'expliquer cette situation, nous nous sommes rapprochés des acteurs concernés à savoir, les commerçants et le ministère.

LES DÉTAILLANTS S'EN LAVENT LES MAINS

D'emblée, les marchands au détail, du moins ceux que nous avons interrogés sur les lieux s'en lavent les mains. Ils expliquent qu'eux mêmes sont victimes de cette augmentation. « À chaque fois qu'il y a augmentation des prix des fruits et légumes, les gens nous prennent pour responsables. Alors que la réalité est tout autre », s'est défendu un détaillant non sans renvoyer la balle aux grossistes: « il faut se rendre aux marchés du gros pour voir de visu les prix appliqués. Tout ça pour dire que nous sommes aussi des victimes de cette hausse des prix. Les gens nous accusent à tort. » Pour nous convaincre davantage, un autre commerçant abonde dans le même sens déclarant : « Notre marge bénéficiaire ne dépasse pas 5 DA. Et si l'on ajoute les frais du transport et autres déplacements, on peut vous assurer que notre gain est vraiment infime pour ne pas dire dérisoire », et ajouter : « La cause de cette flambée… il faut la chercher ailleurs », sans pour autant la situer, même si l'allusion est faite, ici, aux grossistes. Quid de la position du ministère du Commerce ? Eh bien ! la réponse vient de son chargé de communication Farouk Tifour.

Contacté par nos soins, celui-ci fera savoir que les prix sont fixés selon la loi de l'offre et de la demande. Pour lui, le ministère, dont l'objet est de réguler le marché, n'a jamais lésiné sur les moyens pour mettre un terme à cette situation à travers, notamment, la mise en place d'un nouveau programme consistant à renforcer le contrôle des prix au niveau des marchés mais aussi à la réalisation de nouveaux espaces de vente pour mieux organiser l'activité.

Notons, dans ce même ordre d'idée que le Premier ministre n'a pas omis de fustiger, lors de la tripartite qui s'est tenue dernièrement, la manière avec laquelle les commerçants, toutes catégories confondues, interprètent la loi de l'offre et de la demande. Pour lui, cette dernière ne veut pas dire anarchie. Selon Ahmed Ouyahia il n'est pas évident que les commerçants fixent les prix comme bon leur semble. «Il sera question à l'avenir d'instaurer une marge bénéficiaire pour tous les commerçants.

Comme il sera procédé à la révision du Code commerce en vigueur afin de mettre fin à cette situation qui est responsable, à-t-il dit, du taux élevé de l'inflation «Les produits alimentaires sont responsables, ayant le courage de le dire, à 99% du taux global de l'inflation. Il est temps de mettre fin à cet état de fait, on ne peut plus déplorable », soutient-il. Bien dit même si la concrétisation n'est pas pour demain. En attendant, c'est toujours, hélas, les ménages qui paient les frais.

Amokrane Hamiche

ÉDITORIAL

Taches d'huile

■ Par Hamid A. B.

Dix pour cent de croissance hors hydrocarbures, qui pourrait rêver mieux? Cela signifie qu'il y aura une formidable production de tous les secteurs qui ne s'inscrivent pas dans la configuration naturelle des ressources du sous-sol et qui nécessitent donc un outillage et surtout du travail, beaucoup de travail. Et l'on se met à imaginer une agriculture assez performante pour inverser la balance. Autrement dit exporter nos produits de la terre au lieu d'importer ces amuse-gueules indécemment proposés sur les étals des marchands à des prix surréalistes. D'ailleurs, même les fruits et légumes locaux leur emboîtent allègrement le coût et il est absurde de constater que l'orange d'Algérie est plus chère que les bananes de l'Equateur! Or, il se trouve que ces grandes dispositions à développer notre économie nationale afin qu'elle s'affranchisse des importations, sont rarement mises en pratique et, généralement, ne sortent pas des espaces feutrés qui abritent des séminaires, où de doctes analyses font certes des diagnostics indiscutables de l'état des lieux, mais autant dire des vœux pieux qui remplissent les volumineux rapports et recommandations sans suite. Cela signifie qu'il faut impérativement prendre à bras-le-corps les rouages de l'économie nationale, secteur par secteur en prenant soin d'impulser à chaque produit les conditions nécessaires à son épanouissement. Plus concrètement, l'huile d'olive locale, à titre d'exemple parmi tant d'autres, qui constitue un trésor indéniable en termes de qualité, l'une des meilleures du monde, est concurrencée par les marques espagnoles, italiennes et même françaises que nos supérettes étalent impudiquement à des prix qui valent leur pesant d'or. C'est que de l'autre côté de la Méditerranée -et même de celui-ci avec nos voisins tunisiens- on a compris les énormes dividendes de l'huile d'olive depuis qu'elle a révélé ses innombrables vertus et, aujourd'hui, comme pour les grands crus, il existe des millésimes d'huile d'olive qui valent autant que l'or. La nôtre de grande qualité, disons-nous, est proposée sur la route dans d'ex-bouteilles d'eau qui vous ôtent l'envie d'en consommer. Cet exemple de déperdition, celui des dattes de Biskra, des agrumes, des fruits et légumes « bio » et de tant d'autres prouvent que la croissance souhaitée est largement possible sauf qu'elle devient illusoire avec les instruments de gouvernance actuels. Tout un programme de relance. Loin des pupitres des séminaristes.

H.A.B

Comme un jeu de yo-yo à Constantine

Si les feux de l'actualité sont ces derniers jours braqués sur la grippe porcine, le SNMG et la retraite, il n'en demeure pas moins que le citoyen semble être désarmé devant une mercuriale des prix des fruits et légumes versatile qui semble s'ajouter à leur vécu quotidien.

Autant dire que pour remplir son couffin, la ménagère tournera en rond dans les allées des marchés du centre-ville, ou à Constantine, les commerçants de Boumezzou et Bettou, situés seulement à deux cents mètres l'un de l'autre, très fréquentés quotidiennement affichent des prix qui crèvent le plafond. La majorité de clients qui y déambulent, s'arrachent les produits proposés sans rechigner sur la dépense en achetant la pomme de terre à 60 dinars, la tomate à pas moins de 50 dinars et l'oignon sec à 7O dinars alors que le frais Est vendu 35 dinars la botte. L'ail quant à lui se contente de faire grimper son prix proposé à 350 et 400 dinars le kilogramme, mais l'astuce a été trouvée par les vendeurs d'en proposer par tas de quelques gousses pour pas moins de 100 dinars. Celui importé, conditionné dans des filets coûte quelques 50 dinars et plus.

Le bouquet de céleri, vendu ordinairement à 25 dinars a doublé son prix alors que l'euf, oscille entre 8 et 10 dinars. Les autres légumes, courgettes, radis, betteraves moins demandées se font petits devant la laitue qui semble voler de ses feuilles, son prix ne connaissant point de stabilité.

Dans le même sillage, les fruits de saison donnent bien de l'eau à la bouche aux ménagères qui s'efforcent quand même de payer les oranges à 140 dinars et les mandarines à 120 dinars.

Pour ces deux variétés, juteuses et de qualités différentes, de la thomson, la double fine, la clémentine, produits des régions de Skikda et Guelma semblent toutefois bien « marcher »malgré leurs prix pas à la portée de toutes les bourses. Les prix des viandes rouges et blanches ont connu depuis l'Aïd El Adha une baisse vertigineuse. L'agneau n'attire plus d'acheteurs et nombre de carcasses garnissent les étals, alors que le poulet se propose à 180 dinars le kilogramme. L'astuce pour les marchands de volaille, ils revendent le poulet à l'unité, à pas plus de 240 dinars, ce qui est plus intéressant pour le client qui l'avait payé il y a quelque temps à 360 dinars le kilo.

Quoiqu'il en soit, à Constantine, le marché de Souk El Asser, notoirement connu par ses petits prix reste l'endroit idéal pour les ménagères au portefeuille moins garni. Les vendeurs informels à la criée, soldant parfois tous leurs légumes, permettant ainsi au « petit peuple » de vivoter. Avec 100 dinars on a droit à trois kilos de patates, c'est toujours ça.

El-Hadi Boucherit

Mercuriale en folie à Tlemcen

En ce lundi pluvieux, les Tlemcéniens, comme à leur habitude, vaquent à leurs occupations quotidiennes. Le marché constitue la première tâche à accomplir pour de nombreux citoyens qui se dirigent vers le marché couvert ou vers les magasins de fruits et légumes.

En réalité, les prix affichés restent assez élevés, ce qui fait dire à certains que les légumes et autres fruits restent hors de portée des petites et moyennes bourses. Un petit tour chez les marchands conforte cette idée de cherté qui prévaut dans l'esprit de nombreux citoyens. Pour s'en convaincre, voici, à titre d'exemples quelques prix affichés sur les ardoises des vendeurs de fruits et légumes.

La pomme de terre, véritable indicateur du pouls de la mercuriale, est cédée entre 35 et 40 DA, un prix considéré comme assez élevé pour la reine des tables algériennes qui détermine en grande partie les prix des autres produits. La tomate, un autre aliment très prisé se vend entre 60 et 90 DA en fonction de sa qualité et de sa fraîcheur. Celle-ci qui est vendue à 60 DA est de très piètre qualité.

Les autres denrées varient entre 50 DA pour les carottes et concombres et 70 DA pour les courgettes en passant par les haricots verts à 130 DA, ce qui les met hors de portée de nombreuses familles. Même la petite touffe de persil est cédée à 30 DA.

Ceux qui trouvent ces prix élevés et veulent se tourner vers les légumes secs risquent d'être désagréablement surpris par les prix : les lentilles se vendent à 180 DA, les haricots et les pois chiche, quant à eux sont cédés entre 120 et 140 DA. Concernant, enfin, les fruits, il faut mettre le paquet pour les manger.

Ainsi les oranges valent 140 DA les bananes 130 DA alors que les poires et pommes affichent le prix de 160 DA. Comme on peut le constater, les ménagères ont beaucoup de mal à cuisiner et à garnir leurs tables.

Raouti Zenasni

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME MONÉTIQUE NATIONAL

Le cash encore indécrotable

L'Algérie est dans une logique de «cash» et les gens préfèrent le liquide aux transactions monétiques. Faire admettre l'efficacité et la fiabilité d'une carte monétique aux gens habitués à l'argent liquide n'est pas une sinécure.

Le directeur de la communication d'Algérie Poste exhibant une carte de retrait automatique

Photo : Halid B.

Sans une sécurité totale du système monétique, il sera difficile d'évoluer vers la dématérialisation des transactions entre les différents partenaires. Pour Daniel Viste, conseiller en stratégie de paiement auprès du président du directoire à la Banque Postale française, qui intervenait en marge d'une rencontre d'«affaire monétique et informatique bancaire » organisée, hier à Alger, par la mission économique de l'ambassade de France à Alger en collaboration avec la Satim et Algérie Poste, «il faut une génération pour réussir une telle opération». Le système monétique national de masse, contrairement au système Américan Express, est basé sur trois éléments à savoir le porteur de la carte monétique, les banques et agences émettrices de services ainsi que les commerçants, a-t-il expliqué, soulignant, qu'il faut garantir un fonctionnement cohérent des trois composantes pour garantir un bonne marche dudit système. Pour sa part, Bouteldja Omari, directeur de la monétique à Algérie Poste, a indiqué que le traitement des chèques dépasse 800 milles opérations par jour. Toutefois, Bouteldja Omari a estimé que la non adhésion de la population aux produits monétiques d'Algérie Poste est due à l'absence d'une culture d'utilisation de ce produit chez le citoyen.

Il a fait savoir, à ce propos, qu'Algérie Poste a délivré, jusqu'à ce jour, 6 millions de cartes à ses clients. Concernant le nombre de GAB (guichets à billets) installés au niveau national, il est estimé par l'interlocuteur à 1200 unités, tout en soulignant que l'objectif de son entreprise est d'atteindre 2000 GAB sur une période de 5 ans, soit une moyenne de 200 GAB par an. C'est-à-dire plus de la moitié du réseau postal.

Un nombre jugé suffisant par Bouteldja Omari pour répondre aux besoins d'Algérie Poste. Cependant, il a indiqué que le nombre de GAB déployés n'est pas suffisant pour pouvoir déplacer les opérations du guichet vers les automates.

Pour sa part, le directeur de la communication d'Algérie Poste, Noureddine Boufenara, a indiqué que cette dernière a émis 5,8 millions de cartes de retrait CCP dont 4,5 millions distribuées mais il reste que deux millions seulement ont été activées, soit 44% des cartes distribuées. Ainsi, un nombre de 1,3 million de cartes commandées par la clientèle n'ont toujours pas été retirées par cette dernière.

S'agissant des pannes récurrentes des GAB, le même responsable les a imputé à la dégradation et à la mauvaise qualité des billets de banque en circulation, mais il a avancé que de nouveaux billets, notamment ceux de 200 DA, devront être introduits à partir de l'année prochaine. Filiale de huit (8) banques algériennes (Badr, Bdl, Bea, Bna, Cpa, Cnep, Cnma et El Baraka), la Satim, dont le capital est de 1,14 milliard de dinars, est l'un des instruments techniques d'accompagnement du programme de développement et de modernisation des banques et de promotion des moyens de paiement par carte.

Le projet «système de paiement interbancaire» avait été lancé en 2002, mais ce n'est qu'en 2006 que ce système a démarré, alors que l'année 2007 a vu le déploiement de la carte CIB à l'échelle nationale et la généralisation du paiement interbancaire en novembre de la même année, rappelle-t-on.

En ce qui concerne la rencontre d'affaires, elle a permis à des opérateurs français activant dans la monétique et l'informatique bancaire de présenter aux banques algériennes les équipements et les solutions en la matière (cartes à puce, distributeurs automatiques, logiciels d'exploitation et de sécurisation des systèmes de paiement...)

Hacène Naît Amara

RÉUNION DE L'ORGANISATION DES CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS D'AFRIQUE

L'Algérie élue à la vice-présidence

Le bureau de l'Afrique du Nord de l'Organisation des cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (Cglua) a été inauguré hier, à Alger lors de la session statutaire qui s'est tenue à l'hôtel El Aurassi. À cet effet, Tayeb Zitouni, maire de la commune d'Alger-centre a été nommé Vice-président de Cglua Afrique du Nord, l'une des 5 régions qui composent ce continent. À cette occasion, le président de l'APC d'Alger centre a évoqué les objectifs tracés par cette organisation et qui consistent en la prise en charge des problèmes de la population africaine en impliquant les citoyens dans la gestion de la cité et la prise de décision à travers les élus locaux. Il a mis l'accent sur les objectifs fixés, à savoir la réalisation du travail de proximité, permettant d'élever l'emblème des collectivités locales afin d'apporter une solution aux difficultés que rencontrent les populations africaines. « Cette organisation a pour but d'influencer les décisions politiques. Et celà, à travers les gouvernements et les élus locaux parce que la position politique de ces derniers reflète les attentes des populations », a appuyé Tayeb Zitouni qui n'a pas omis de renouveler le soutien des gouvernements et des cités africaines pour le peuple sahraoui. «Ce serait un espace politique, d'expression libre et de soutien au peuple sahraoui, le seul peuple qui demeure colonisé en Afrique », a-t-il rappelé. Par ailleurs, dans son allocution, Père Smangaliso Mkhatshwa, président de la Cglua est revenu sur la victoire de l'Equipe nationale Algérienne en saluant les Verts.

Il n'y a pas eu que des larmes de tristesse mais aussi des larmes de joie » a-t-il fait remarqué. Le président de la Cglua a évoqué les finalités de cette organisation qui consiste en la décentralisation de la gestion des cités et des gouvernements africains et les modalités permettant de faire avancer le processus de l'unité. Il a insisté sur la nécessité pour les africains de trouver des stratégies qui développent ce processus. « Nous voulons que ce processus soit développé par nous-mêmes. La réglementation soit déterminée par nous-mêmes aussi », a-t-il accentué. Selon cet élu, l'union peut être renforcée par des actions communes. Il a cité à titre d'exemple l'envoi des observateurs africains lors de l'organisation des élections dans l'un des pays africain. « Il est temps pour l'Afrique de donner des leçons », a-t-il rassuré.

Djedjiga Rahmani

S'OPPOSANT À LA RÉVISION DU SYSTÈME DE RETRAITE

Les syndicalistes de Rouiba haussent le ton

Plusieurs centaines de syndicalistes de la zone industrielle de Rouiba ont dénoncé hier avec force devant le siège de l'Union locale UGTA de Rouiba la suppression de la retraite sans condition d'âge et le total embrouillement entretenu quant à l'augmentation du SNMG. Les syndicalistes se disent dépités par les résultats de la tripartite et ont tenu à dénoncer avec virulence les faux espoirs donnés aux travailleurs en leur faisant croire qu'ils ont été augmentés. Le secrétaire général de l'Union locale, n'ira pas avec le dos de la cuillère pour défier quiconque de citer le nom d'un seul travailleur de la zone industrielle de Rouiba qui bénéficierait de cette prétendue augmentation. Et d'enchaîner : « Au lieu de jeter de la poudre aux yeux des travailleurs, il fallait leur dire la vérité et seulement la vérité. » Et de poursuivre : «Cette tripartite n'a pas abouti aux résultats attendus par les travailleurs. À présent, c'est à nous qui sommes au niveau de la base de calmer les esprits surchauffés des travailleurs en faisant en sorte de dire la vérité toute la vérité en usant de mots justes pour expliquer la situation telle qu'elle prévaut sur le terrain. »Pour Messaoudi ces augmentations touchent les cadres dirigeants dont les salaires sont indexés sur le SNMG et qu'avant même la parution du décret sur le nouveau SNMG, les prix de nombreux produits de première nécessité ont connu des augmentations désastreuses pour les petites et moyennes bourses en précisant que les spéculateurs de tous bords, ont profité des informations inexactes qui se sont répandues telle une traînée de poudre sur les prétendues augmentations. Pour Messaoudi tant que le 87 bis est toujours en vigueur il n' y a pas lieu de s'attendre à une réelle métamorphose sur le plan des salaires en signalant tout de même que combien même ces augmentations sont décidées elles ne représenteraient aucun poids face à la cherté toujours croissante des produits de première nécessité. Messaoudi se demande en outre pourquoi on ne baisse pas l'IRG au lieu de sanctionner certaines entreprises qui ne pourront pas soutenir ces augmentations qui vont concerner beaucoup plus les cadres dirigeants dont les salaires sont indexés sur le SNMG. Le secrétaire général de l'Union locale s'est dit également abasourdi par cette décision inattendue. Pour l'orateur cette décision inopinée a complètement dérouté les travailleurs qui ne savent plus comment interpréter la chose. Messaoudi, se dit incapable de comprendre les arguments avancés par la CNR pour justifier ses problèmes financiers.

A. Massinissa

PROTESTA À BOUMERDÈS

Les sinistrés d'El Kerma assiègent la daïra

Hier lundi, des dizaines de sinistrés d'El Kerma, contrée située sur le territoire de la daïra de Boumerdès, ont assiégé la daïra de daïra pour exiger leurs droits « usurpés ». Les sinistrés du séisme du 21 mai 2003, ont insisté pour discuter avec le premier responsable afin de lui demander de les reloger dans des logements décents après avoir passé six longues années dans des chalets asphyxiants. Les protestataires exigent également d'autres droits que d'autres heureux ont pu, selon eux, avoir sans toutefois préciser de quels droits il s'agissait. Il est à signaler que la protestation a duré toute la matinée d'hier lundi et que les sinistrés d'El Kerma menacent de radicaliser leur mouvement, si les autorités ne résolvaient pas les problèmes soulevés.

A. M.

Les jeunes de Naciria bloquent la RN 12

Des dizaines de jeunes de Naciria, municipalité située à l'Est de la wilaya de Boumerdès, ont bloqué à l'aide de pneus et autres barricades, durant toute la journée d'hier lundi, la RN 12 reliant la capitale de la Kabylie, Tizi Ouzou, à celle du pays, Alger, paralysant, de fait, la circulation routière, pour exiger le renouvellement de leur contrat de préemploi dont la direction de tutelle a décidé d'y mettre fin, mais également pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation alarmante vécue par les jeunes de la région. Malgré l'intervention des forces de sécurité, les protestataires ont refusé de rouvrir la RN 12, car, selon eux, les responsables n'ont pas tenu leurs promesses, après qu'ils (les protestataires Ndlr) aient recouru par le passé aux mêmes moyens.

A. M.

MOTS CROISÉS N° 731

Par Mohamed et Nacéra Rafa Debbah

HORIZONTALEMENT :

I- Trophée. II- Contributions - Interrogation (ph). III- Edit - Métal. IV- Ville d'optique - Dans. V- En guerre - Type de rhumatisme - Nuance. VI- Européenne. VII- Voyelle double - Foot à Lyon - Article espagnol. VIII- Instruments. IX- Américian. X- Pigeonnés - Article - Perte.

VERTICALEMENT :

1- Ecclésiastique. 2- Dégoutés. 3- Endroit isolé - Amoncellement. 4- Soustraire (ph) - Sérrure. 5- Type de maladie - Pige - Caduc. 6- Appuyé. 7- Greffe - Câble. 8- Contre - Fatigue. 9- Elu espagnol - Impudique. 10- Interminables.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II						■		■		
III				■						
IV					■	■			■	
V			■				■			
VI										
VII			■		■			■		
VIII										
IX		■		■			■		■	■
X										

SOLUTIONS MOTS CROISÉS N° 730

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	O	B	T	E	M	P	E	R	E	R
II	S	I	N	I	S	T	R	E	■	U
III	T	E	T	■	T	■	■	■	R	D
IV	E	N	■	A	■	F	A	C	H	E
V	N	E	■	M	■	A	■	A	■	S
VI	S	T	■	A	C	C	O	R	D	■
VII	I	R	■	T	E	T	I	N	E	■
VIII	B	E	T	E	■	I	S	E	■	Y
IX	L	■	N	U	■	C	E	T	T	E
X	E	C	A	R	T	E	■	S	A	N

SOLUTIONS MOTS FLÈCHES N°573

■	D	A	E	G	■	G	E	N	E	R	I	Q	U	E
G	A	R	G	O	T	E	S	■	G	A	R	C	E	S
L	U	T	I	N	E	R	■	O	R	■	R	M	■	■
O	P	■	D	E	M	O	N	■	A	M	E	■	O	B
U	H	■	E	■	P	N	B	■	T	A	M	I	S	E
T	I	C	■	B	E	T	A	■	I	L	E	S	■	A
O	N	■	Z	E	R	O	■	G	I	D	E	■	■	T
N	■	T	E	N	A	C	E	■	N	■	I	R	E	■
N	U	E	■	O	■	R	■	M	U	■	A	E	D	E
E	S	S	A	I	■	A	N	A	R	■	B	■	■	R
R	U	T	■	T	N	T	■	G	E	O	L	I	E	R
I	R	A	■	E	T	I	R	E	S	■	E	L	U	E
E	E	T	■	S	■	E	N	S	■	U	S	E	E	S

MOTS FLÉCHÉS N°574

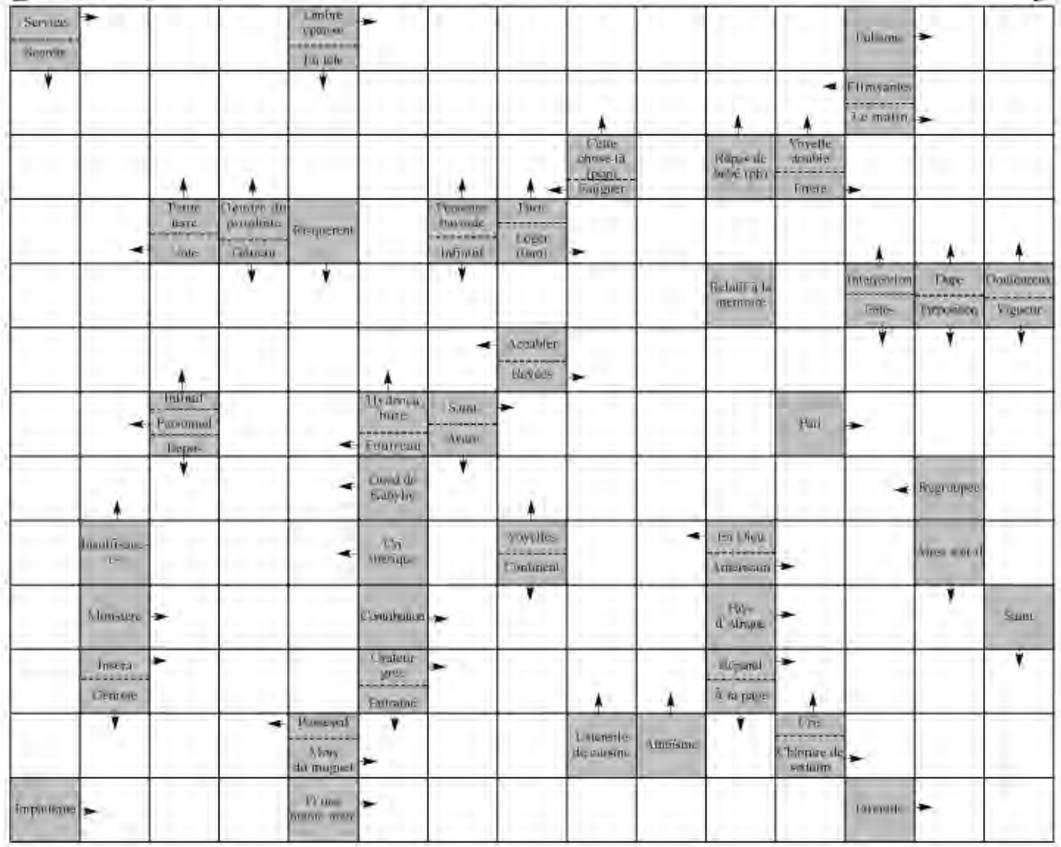

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية بجاية

مديرية التنظيم والشؤون العامة

مصلحة التنظيم العام

مكتب المؤسسات المصنفة والنشاطات المنظمة

قرار رقم : 09/1675

متضمن فتح تحقيق عمومي مدى التأثير على البيئة لمشروع نشاء وحدة لصناعة الفخار من طرف السيد مزاي سليم بلدية بجاية

ان والي ولاية بجاية

– بمقتضى القانون رقم 05/85 المؤرخ في 1985/02/16 المتعلق بحماية الصحة وترقيتها المعدل والمتمم

– بمقتضى القانون رقم 08/90 المؤرخ في 1990/04/07 المتعلق بالبلدية، المتمم

– بمقتضى القانون رقم 09/90 المؤرخ في 1990/04/07 المتعلق بالولاية المتمم

– بمقتضى القانون رقم 29/90 المؤرخ في 1990/12/21 المتعلق بقانون التهيئة والتعمير، المعدل والمتمم

– بمقتضى القانون رقم 30/90 المؤرخ في 1990/12/21 المتعلق بالاملاك الوطنية المعدل و المتمم

– بمقتضى القانون رقم 10/03 المؤرخ في 2003/07/19 المتعلق بحماية البيئة في اطار التنمية المستدامة.

– بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 215/94 المؤرخ في 1994/07/23 الذي يحدد قواعد تنظيم مصالح هياكل الادارة العامة للولاية وعملها

– بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 198/06 المؤرخ في 2006/05/31 المحدد للتنظيم المطبق على المنشآت المصنفة

– بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 144/07 المؤرخ في 2007/05/19 الذي يحدد قائمة المنشآت المصنفة لحماية البيئة

– بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 145/07 المؤرخ في 2007/05/19 الذي يحدد مجال تطبيق، محتوى وكيفيات المصادقة على دراسة وموجز التأثير على البيئة

بنـــاءا عـلـى الـقـرار رقـم 09/069 م.ت.ش.ع/م.ش.ق.م/م.ن.م.م المـــؤرخ في 2009/01/14 المتضمن تعيين الاشخاص المؤهلين للقيام بمهام المحافظين المحققين في مجال التحقيقات حول الملائمة وعدم الملائمة لسنة 2009

– بـنـاءا عـلـى المراسلة رقم 1697 المؤرخة في 2009/11/22 الصادرة عن مديرية البيئة لولاية بجاية والمتضمنة الاخذ بعين الاعتبار موجز التأثير على البيئة لمشروع لموحدة لصناعة الفخار من طرف السيد مزاي سليم بلدية بجاية

\باقتراح من السيد : مدير التنظيم والشؤون العامة

يقرر

المادة الاولى : سيشرع في فتح تحقيق عمومي مدى التأثير على البيئة لمشروع **وحدة لصناعة الفخار من طرف السيد مزاي سليم بلدية بجاية**

المادة 02 : يعين السيد : بن علي فوزي مهندس دولة ببلدية بجاية كمحافظ محقق وفي حالة غيابه يخلفه السيد : أوراري قاسي رئيس مصلحة التطهير والمياه ببلدية بجاية

المادة **03** : تودع وثائق ملف التحقيق وكذا سجل التحقيق بمقر بلدية بجاية خلال شهر ابتداءا من 2010/01/04 الى غاية : 2010/02/02 وذلك لكي يتسنى لكل شخص الاطلاع عليها كل يوم (ما عدا أيام الجمعة والسبت وأيام العطل) ويدون ملاحظاته على السجل او يرسلها كتابيا الى المحافظ المحقق

المادة04 : يعلق هذا القرار بمقر بلدية بجاية وينشر بكافة الوسائل المعمول بها داخل اقليم البلدية، ويجب ان تثبت هذه الاجراءات بواسطة شهادة مسلمة من طرف رئيس المجلس الشعبي البلدي.

المادة 05 : عند انتهاء مدة التحقيق المحددة اعلاه يغلق سجل التحقيق ويؤشر من طرف رئيس المجلس الشعبي لبلدية بجاية ويرسل في ظرف 24 ساعة مع ملف التحقيق الى المحافظ المحقق الذي يتولى بدوره ارسال كل الملف مرفوقا برأيه الى السيد : رئيس دائرة بجاية الذي يحيل الملف الى السيد الوالي .

المادة 06 : ينشر القرار في يوميتين وطنيتين على الاقل، و يتحمل صاحب المشروع مصاريف النشر

المادة 07 : يكلف كل من السادة الامين العام للولاية، مدير التنظيم والشؤون العامة، مدير الحماية المدنية، مدير المناجم والصناعة، مدير الري، مدير المصالح الفلاحية، مدير البيئة، مدير الصحة والسكان، رئيس دائرة بجاية، رئيس المجلس الشعبي لبلدية بجاية والمحافظ المحقق، كل فيما يخصه بتنفيذ هذا القرار الذي سيدرج في نشرة القرارات الادارية للولاية.

الوالي

الأستاذة سواشي وسيلة موثقة بحي فرانتز فانون عمارة 39 رقم 02 بومرداس

بموجب عقد حرر بمكتبنا في 2009/12/03 سجل، تم تعديل القانون الأساسي لشركة التضامن «سن دوس إينرجي جيتلي و شركائه» في النقاط التالية 1– إحالة جميع حصص الشريك المسير السيد جتيلي رشيد و المقدرة ب (15) حصة إلى : السيد : إخلف فريد، بثمن قدره 00 000 15 دج. –2 تعديل المادة 02 المتعلقة بالموضوع بإضافة النشاطات التالية : كل عمليات الإستيراد المتعلقة بالطاقة الشمسية و الطاقة المتجددة صنع العتاد و التجهيزات المرتبطة بميدان الطاقة الشمسية و الكهربائية بيع التجهيزات المتعلقة بالطاقة الشمسية أشغال البناء في مختلف مراحله كل تعامل تجاري مع الأجانب في ميدان الطاقة الشمسية و الطاقة المتجددة.3– تعديل المادة 3 المتعلقة بتسمية الشركة كالتالي : «سن دوس إينرجي بن حمو و شركائه. 4– تعديل المادة 4 المتعلقة بتغير المقر الإجتماعي للشركة إلى العنوان الآتي : التعاونية العقارية «البهجة» بالمكان المسمى واد طاطاريق بومرداس. 5– تعديل المادة 10 المتعلقة بالإدارة : تعين السيدة : بن حموأمينة إبنة شريف مديرة للشركة و السيد : إخلف فريد مساعدا لها. 6– تعديل المادة 07 المتعلقة برأسمال الشركة : و ذلك برفع رأسمال الشركة من 00 000 30 دج إلى 00 000 100 دج بإضافة 00 000 70 دج يملك كل شريك 05 حصة إجتماعية مقدارها نقد 00 000 50 الباقي بدون تغيير.

سيتم الإيداع القانوني لهذا العقد لدى المركز الوطني للسجل التجاري لولاية بومرداس

للإعلان الموثقة

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية البويرة

دائرة أمشدالة

بلدية أمشدالة

اعلان

(طلب تسليم شهادة الحيازة العقارية)

ينهي رئيس المجلس الشعبي لبلدية أمشدالة علم كافة المواطنين انه طبقا للمرسوم رقم 254/91 المؤرخ في 1991/07/27 فان السيد مبدون قاسي المولود بمشدالة عام 1964 حكم 1964/05/27 ابن علي وابن مهدون سامي بلدية أمشدالة قد قدم عريضة لبلدية أمشدالة لتسليم شهادة الحيازة العقارية.

وهذا للعقار التالي:

– قطعة أرض صالحة للبناء تقع بالمكان المسمى –ظفرة–واد البارد– بلدية أمشدالة تقدر مساحتها الاجمالية بـ 312,00 م² يحدها من

–الشمال: ملكية مبدون علي

–الجنوب: ملكية مبدون علي

–الشرق: ممر عائلي

–الغرب: ملكية مبدون حمو

ملاحظة تقع القطعة موضوع العقد في المنطقة التي لم تخضع لاجراءات مسح الأراضي

فعلى كل شخص له طلب أو اعتراضات على تحرير هذه الشهادة أن يقدم طعنه إلى البلدية في أجل لا يتعدى الثمانين إبتداء من تاريخ نشر هذا الاعلان في مقر البلدية وفي الجريدة.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية البويرة

دائرة أمشدالة

بلدية أمشدالة

اعلان

(طلب تسليم شهادة الحيازة العقارية)

ينهي رئيس المجلس الشعبي لبلدية أمشدالة علم كافة المواطنين انه طبقا للمرسوم رقم 254/91 المؤرخ في 1991/07/27 فان السيد جيلالي عزيز المولود بمشدالة في 1949/04/05ابن يحي وابن ثومي فطومة قد قدم عريضة لبلدية أمشدالة لتسليم شهادة الحيازة العقارية

وهذا للعقار التالي:

– قطعة أرض صالحة للبناء تقع بالمكان المسمى أغيل أوريازيض قرية أث يمراهم بلدية أمشدالة تقدر مساحتها الاجمالية بـ 198,00 م² يحدها من:

–الشمال: ملكية جيلالي يحيى

–الجنوب: ممر عائلي

–الشرق: مسكن جيلالي جمال

–الغرب: ملكية حمودي حمو

فعلى كل شخص له طلب أو اعتراضات على تحرير هذه الشهادة أن يقدم طعنه إلى البلدية في أجل لا يتعدى الثمانين إبتداء من تاريخ نشر هذا الاعلان في مقر البلدية وفي الجريدة.

Conservation des forêts de la wilaya de Aïn Defla

Avis d'attribution provisoire de marché

Conformément aux dispositions de l'article 43, alinéa 02 du décret présidentiel N°02/250 du 24/07/2002 portant réglementation des marchés publics, modifié et complété, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert N°23/2009 portant réalisation des travaux de correction torrentielle, paru dans les quotidiens nationaux « Le Courrier d'Algérie » du 17/10/2009 et « الفجر » du 18/10/2009 ainsi que dans le BOMOP, que la procédure d'évaluation des offres a donné les résultats suivants :

Lot N°01 : attribué à l'entreprise « Amoura Ali » pour un montant de 3 042 000,00 TTC et un délai de 12 mois (offre moins disante).

Lot N°02 : attribué à l'entreprise « Amoura Ali » pour un montant de 6 552 000,00 TTC et un délai de 12 mois (offre moins disante).

Lot N°03 : attribué à l'entreprise « Aliche Ali » pour un montant de 4 446 000,00 TTC et un délai de 06 mois (offre moins disante).

Lot N°04 : attribué à l'entreprise « Aliche Ali » pour un montant de 4 563 000,00 TTC et un délai de 06 mois (offre moins disante).

Lot N°05 : attribué à l'entreprise « Aliche Ali » pour un montant de 3 861 000,00 TTC et un délai de 06 mois (offre moins disante).

Lot N°06 : attribué à l'entreprise « Aliche Ali » pour un montant de 3 276 000,00 TTC et un délai de 06 mois (offre moins disante).

Lot N°07 : attribué à l'entreprise « Aliche Ali » pour un montant de 4 563 000,00 TTC et un délai de 06 mois (offre moins disante).

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la date de publication du présent avis auprès de la commission des marchés de wilaya, conformément à l'article 101 du décret sus-cité.

Le Courrier du 15 décembre 2009 ANEP 789 327

Étude notariale de Aïn El-Hammam
Avenue du 1er Novembre

Maître Ghiar Boussad - 2888

Création d'une entreprise uniperson-nelle à responsabilité limitée

En vertu d'un acte reçu en l'étude le 16/11/2009 enregistré, il a été créé la Eurl suivante :

Dénomination : Eurl C.N.T.I.C

Siège social : Ait Laaziz - Cne d'Akbil - wilaya de Tizi Ouzou.

Capital social : 100.000,00 DA.

Gérance : Mr Ait Yahia Belaid, associé/unique, est désigné gérant pour une durée illimitée.

Objet social : Entreprise des techniques de communication et d'information.

Commissariat aux comptes : Mr, Rabah Ingrachen ayant son bureau au 8, boulevard Lala Fatma N'soumer- Belfort- El Harrach-wilaya d'Alger, est désigné commissaire aux comptes pour une période de 03 ans.

Dépôt légal au C.N.R.C de Tizi Ouzou.

Pour avis le notaire

مكتب الأستاذة بلعيدي ظريفة

شارع النقيب سي عبد الله، عمارة بلحوسين،

تيزي وزو

بيع بالتراضي لحقوق إيجار

بموجب عقد حرر بمكتبنا بتاريخ 16 و22–11–2009 مسجل، إن ديوان الترقية والتسيير العقاري لولاية تيزي وزو باع بالتراضي لحقوق إيجارفي محل تجاري يقع بحي 30 مسكن أغريب (برنامج 2000) ولاية تيزي وزو، عمارة: A، قطص: 01 رقم:05، مساحته (13,14م²) لفائدة السيد/أزرو كمال ابن أكلي، المولود في 05–09–1969 بالحراش، ولاية الجزائر، والساكن بحي 300 مسكن فريحة، بلدية فريحة، دائرة عزازقة، ولاية تيزي وزو.

تودع نسختين من هذا العقد لدى المركز الوطني للسجل التجاري، ملحقة تيزي وزو.

للإعلان الموثقة

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Jijel
Direction des travaux publics

Avis d'appel d'offres national restreint

Un avis d'appel d'offres national restreint est lancé par la direction des travaux publics de la wilaya de Jijel, pour les travaux de dédoublement de la RN 43 sur 44 km (El-Achouat - El-Mila)

Lot : El-Achouat - El-Kennar sur 8 124 m (Lot : Travaux de terre-plein central), (séparateur en béton) de profil 14 au profil 156 et de profil 241 au profil 326 sur 5 674 m.

Les entreprises qualifiées en travaux publics activité principale et classées à la catégorie quatre (IV) et plus peuvent retirer les cahiers des charges auprès de la direction des travaux publics de la wilaya de Jijel.

Les offres doivent être accompagnées des pièces suivantes dûment légalisées :

Offre technique :

1. L'instruction aux soumissionnaires signée et cachetée : chaque page doit être paraphée
2. La déclaration à souscrire signée et paraphée suivant le modèle annexé au cahier des charges
3. Le CPS (cahier des charges) signé et cacheté : chaque page doit être paraphée
4. Certificat de qualification et classification professionnelles activité principale travaux publics, catégorie quatre (IV) et plus (le récépissé de dépôt n'est pas valable)
5. Les états I et II dûment renseignés (figurant dans l'instruction aux soumissionnaires)
6. Attestations de mise à jour légalisées (CNAS - CASNOS - CACOBATPH) et un extrait de rôle en vigueur et apuré
7. Une copie légalisée du statut de l'entreprise
8. Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire en vigueur
9. Une copie légalisée du registre du commerce
10. Les bilans et le chiffre d'affaires de l'entreprise des trois (03) dernières années visés par les services des impôts
11. Le planning prévisionnel des travaux
12. Les références professionnelles antérieures (certificats de bonne exécution) fournies par les maîtres de l'ouvrage (projets datant de moins de cinq (05) ans).
13. La liste du matériel proposé pour le projet avec justifications (cartes crises, factures ou PV d'expertise agréé).
14. Liste des responsables chargés de l'exécution du projet avec justification (diplôme, un CV de l'intéressé avec attestation de travail et attestation d'affiliation CNAS).

Offre financière :

15 - Lettre de soumission dûment renseignée et signée par la (les) personne(s) habilitée (s) à engager l'entreprise

16 - Le bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif et estimatif remplis paraphés et signés

17 - Les prévisions de paiement de chaque trimestre (état N°III)

18 - Le sous-détail des prix (état N°IV).

Les offres doivent être adressées à Monsieur le directeur des travaux publics de la wilaya de Jijel.

L'enveloppe extérieure devra être anonyme et comportera la mention « À ne pas ouvrir - Avis d'appel d'offres restreint pour les travaux de dédoublement de la RN 43 sur 44 km (El-Achouat - El-Mila)

Lot : El-Achouat - El-Kennar sur 8 124 m (Lot : Travaux de terre-plein central), (séparateur en béton) de profil 14 au profil 156 et de profil 241 au profil 326 sur 5 674 m.

- Chaque pli contiendra deux (02) enveloppes intérieures séparées, l'une portant la mention « Offre technique » et l'autre « Offre financière ».

Les enveloppes intérieures porteront le nom et l'adresse du candidat.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 31/12/2009 à 14h00.

L'ouverture des offres et fixée le même jour correspondant à la date limite des dépôts des offres à 14h00, en séance publique au siège de la direction des travaux publics de la wilaya de Jijel sise à l'adresse suivante : Rue de la Plage entrée Est de la ville de Jijel.

Tel : 034/47/37/06 Fax : 034/47/37/19.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de 180 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Courrier du 15 décembre 2009 ANEP CONST 41 959

EXPANSION ALARMANTE DE LA DÉLINQUANCE DES MINEURS

SOS mômes en danger

La délinquance, l'un des plus vieux maux de société, a, néanmoins, pris des proportions alarmantes ces dernières années au gré de la disponibilité de ses facteurs généteurs, notamment ceux d'ordre social.

Ph. : Bouabdellah B.

Et, phénomène nouveau, ce fléau qui n'épargne point notre pays, a vu ses « surfaces d'intervention » s'élargir pour contaminer des pans ce qu'il y a de plus sensible dans toute société, jusque-là insoupçonnés, la frange des mineurs.

Et les chiffres rendus publics à l'occasion du séminaire sur la justice des mineurs qui s'est achevé hier, donnent froid dans le dos du fait qu'ils étalent au grand jour la réalité d'un phénomène, il n'y a pas longtemps, étranger à nos us et coutumes.

Rien que durant les dix premiers mois de l'année en cours, un contingent de 9 000 de mineurs, plus exactement 8 603, ont été rendus coupables d'infractions diverses, dont le vol détient la palme avec 3 453 cas talonné de près par la violence physique avec 2 232 cas. 434 mineurs délinquants ont été arrêtés durant la même période pour avoir dégradé de biens publics alors que 276 ont été interpellés pour leur implication dans la consommation et l'usage de drogues. Des proportions infimes, fort heureusement, sont enregistrées dans les crimes de sang et agression physique sur ascendants, avec respectivement 17 et 59 mineurs appréhendés. Même le sexe faible ne semble pas être épargné par ce fléau avec, cependant, une faible proportion de l'ordre de 3% du totale des mineurs interpellés.

LE PHÉNOMÈNE SE SUFFIT-IL DE LA SEULE RIPOSTE JUDICIAIRE ?

Et la question qui vient à l'esprit en abordant ce sensible sujet est le traitement judiciaire réservé à ce fléau.

Quoique 90% des mineurs arrêtés pour délits aient été remis à leurs parents, après une procédure de médiation, selon le commissaire de la Police judiciaire, Mme. Kheira Messaoudène, il n'en demeure pas moins que le traitement de ce fléau dans les tribunaux relève d'une brûlante problématique. Des experts dans les questions de l'enfance estiment que la riposte judiciaire est loin de suffire à elle seule pour endiguer le fléau. Selon eux, ces chiffres doivent inciter à la méditation et à une attentive interprétation et interpellent la société dans ses divers segments et intervenants, Etat, mouvement associatif et cellule familiale, entre autres, qui doivent explorer la meilleure synergie possible pour affronter ce phénomène destructeur. Car, pour plus d'un spécialiste, la défaillance et la démission citoyenne est le premier facteur se trouvant derrière ce mal et le stimule. Les mêmes voix n'ont pas omis de relever la décennie noire, faite de pleurs et de sang qu'a traversée doublée d'une très difficile conjoncture économique ayant encouragé la criminalité et la délinquance en général et celles des mineurs en particulier

L'IMPLICATION DE TOUS RECOMMANDÉE

Pour Manuel Fontaine, le représentant permanent de l'Unicef à Alger, « l'approche de la question de la délinquance juvénile dans son cadre social le plus large est seule en mesure d'inclure une dimension préventive essentielle à cette délinquance.» Il préconisera d'appréhender la question dans « sa globalité avec l'ensemble des acteurs du champ institutionnel et social et suivant une démarche préventive ». Cette dernière, expliquera-t-il, consiste à favoriser la mobilisation des ressources de la famille et de la communauté, principalement à travers des services de proximité, des mesures d'aide sociale par du personnel qualifié.

Manuel Fontaine relèvera que nombre de pays ont mis en place des programmes de prévention à domicile et à caractère familial, comme la formation des parents en vue de renforcer l'interaction qu'ils peuvent avoir avec leurs enfants, dès le plus jeune âge. Il met en exergue la « corrélation » entre l'accès à une éducation, dès la petite enfance, et le taux ultérieur réduit de violence et de criminalité. L'expert plaidera, en outre, pour la responsabilisation de l'acte délictuel et la réparation de la faute commise par une mesure à caractère social.

De son côté, Kamel Filali, le vice-président de la commission des droits de l'enfant de Genève, a relevé « la délinquance des mineurs met tous les pays du monde face à un double défi, à savoir: répondre à une aggravation sensible des manifestations délinquantes et aux besoins de sécurité de la population. D'où, dira-t-il, l'obligation faite aux Etats ayant ratifié la convention relative aux droits de l'enfant, qui et le premier instrument juridique international ayant force d'obligation, d'harmoniser leur législation nationale avec ses dispositions ». Relevant d'autres phénomènes qui favorisent la délinquance des mineurs comme la diminution des repères culturels, l'impact des nouveaux médias, l'urbanisation et la concentration de masse de jeunes dans certaines régions, les migrations et l'inadaptation sociale ainsi que le chômage, Filali estimera que les systèmes judiciaires de prise en charge des mineurs délinquants sont « remis en question » et les projets de modification législative « fleurissent un peu partout dans le monde ». Et entre de « meilleurs droits » accordés aux mineurs, pour un recours « moins fréquent » à la privation de liberté et pour un respect « plus général » des principes des droits de l'Homme, l'orateur fera le plaidoyer d'une troisième voie, celle basée sur la protection qui prend en considération, avant tout, l'intérêt de l'enfant, en tant que « victime de son milieu » et sa prise en charge par l'examen de sa situation personnelle. Il citera fort à propos l'article 40 de la convention onusienne relative à l'enfant qui implique les enfants sans recourir aux procédures pénales judiciaires et il est laissé aux Etats la liberté de déterminer la nature et les mesures permettant de traiter les enfants en conflit avec la loi sans recourir à la procédure judiciaire.

Une protection dont Mebarka Sakhri, juge des mineurs, relèvera l'absence dans les textes de loi qui abordent les mineurs, tels le Code de la famille, le Code de procédures pénales et le Code de nationalité. Elle estimera, pour sa part, que la justice des mineurs exige un traitement particulier. Un vide juridique comblé par d'autres structures comme les brigades des mineurs relevant de la Sûreté nationale et les services de protection des mineurs de la Gendarmerie nationale.

M.Kebci

BÉCHAR

Un postier détourne 780 millions de centimes

Selon une source bien informée, c'est sur une plainte de l'unité juridique d'Algérie Poste, que la police judiciaire a ouvert une enquête au niveau du bureau de poste de la place du 1er - Novembre à Béchar.

L'enquête ainsi ouverte a permis de découvrir qu'un postier indélicat, âgé d'une trentaine d'années, aurait puisé 780 millions de centimes sur le compte CCP d'un client à l'aide d'une carte magnétique de distributeur de billets. Selon certaines indiscrétions, le présumé coupable n'est pas à son premier larcin. Il aurait déjà été impliqué dans une affaire pareille et sa tutelle l'aurait dégradé de son poste.

Au niveau de la cellule de communication près de sûreté de wilaya, aucune information n'a été obtenue étant donné que l'enquête se poursuit encore. Toutefois, nous avons pu savoir que le présumé coupable aurait deux complices et qu'ils ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Béchar, hier, lundi.

Messaoud Ahmed

BORDJ BADJI-MOKHTAR

Saisie de 2 000 litres de carburant

Selon le directeur régional de la Douane algérienne en résidence à Béchar, un barrage dressé par la douane a intercepté dans la région de Bordj Badji-Mokhtar, dans la soirée de samedi dernier, un véhicule tout terrain de type Toyota Station qui se dirigeait vers le lieudit, El Khalil, en territoire malien avec une cargaison de 2 000 litres de carburant à bord.

Le barrage a pu maîtriser le véhicule et ses deux occupants qui ont été présentés, dimanche, devant le procureur de la République près le tribunal de Reggane qui les a placé sous mandat de dépôt, sous le chef d'inculpation de trafic illicite de carburant.

M.A.

TIZI OUZOU

Un terroriste condamné à sept ans de prison

Le tribunal criminel près la Cour de Tizi Ouzou a examiné hier une affaire criminelle liée au terrorisme à l'encontre de sept sanguinaires dont trois sont en fuite. Ainsi, le tribunal a jugé et condamné K. Brahim, détenu, à sept ans de réclusion criminelle, pour appartenance à un groupe armé alors que S. Saïd poursuivi pour non dénonciation a été acquitté par le même tribunal. Les cinq autres terroristes, en l'occurrence M. Ramdane, G. Hocine, B. Abdeslam, B. Rabah et B. Saïd ont été condamnés par contumace à la peine capitale. Selon l'arrêt de renvoi, suite à une enquête d'investigation, les éléments de la sûreté de wilaya de Blida sont parvenus en mars 2008 à l'arrestation de K. Brahim et S. Saïd, membres du groupe armé qui activait dans la région de Mizrana. Les deux terroristes arrêtés ont participé dans plusieurs opérations criminelles entre autres, l'attaque de la garde communale de Beni Douala en 1997, du siège de la garde communale d'Aït Ouarzedine et une embuscade contre la patrouille de police de M'douha à Tizi Ouzou.

K. Brahim était alors le bras droit du terroriste Nacer Madmoun, arrêté en mars 2008 à Boukhalfa par la police judiciaire. K. Brahim n'est qu'un ex-repenti, qui s'est rendu en 2006, après neuf années passées dans les maquis. Il a entamé ses activités terroristes en rejoignant la seriate qui activait dans la région de Mizrana, avant d'être transféré vers les maquis de Sid Ali Bounab et sa périphérie où il a rencontré le reste du groupe. Le terroriste en question a renoué le contact avec les groupes armés en tant qu'informateur. Le procureur général a requis la peine capitale à l'encontre des cinq terroristes en fuite, 20 ans contre K. Brahim et 8 ans contre S. Saïd. Après délibérations, K. Brahim a été condamné à sept ans de réclusion criminelle et S. Saïd a été acquitté par le même tribunal

Roza Drik

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
Wilaya de Biskra
Direction du logement et des équipements publics
Service des équipements publics

Avis d'appel d'offres restreint national N°42/2009

Monsieur le directeur du logement et des équipements publics de la wilaya de Biskra lance un appel d'offres national restreint pour la réalisation d'un bloc administratif au nouveau pôle universitaire à Chetma wilaya de Biskra.

Les entreprises qualifiées intéressées par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès du Bureau d'étude : Bahok sis au quartier de la Sonelgaz Biskra, contre paiement des droits de reproduction dès la parution du présent avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux.

Les offres doivent être déposées sous pli fermé anonyme, accompagnées des pièces exigées par la réglementation en vigueur (valables et/ou copies légalisées citées ci-dessus) portant la mention Avis d'appel d'offres N°42/2009 A ne pas ouvrir à Monsieur le Directeur du logement et des équipements publics, rue Ahmed Ouamane Biskra.

Offre technique comportant :
- Déclaration à souscrire
- Registre du commerce et le numéro fiscal
- Extrait de rôle (avec toutes les cotisations) - (siège social et domicile)
- Attestation d'affiliation et de mise à jour CNAS
- Attestation de mise à jour CACOBATPH
- Attestation d'affiliation et de mise à jour CASNOS
- Extrait du casier judiciaire N°3
- Bilan financier de l'année passée
- Références bancaires
- Déclaration de responsabilité du gérant ou son représentant (catégorie 4 et plus)
- Certificat de qualification et de classification professionnelle
- Liste des moyens humains dûment légalisée par CNAS
- Les références de matériels (copies des cartes grises)
- Attestations des bonnes exécutions

Offre financière comportant :
- Lettre de soumission
- Devis quantitatif et estimatif
- Clauses réglementaires

Le délai de préparation des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de dépôts des offres.

La date de dépôt des offres est fixée au 21ème jour à 13h00 à compter de la première parution du présent avis aux quotidiens nationaux ou BOMOP.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis techniques et financiers qui aura lieu le jour de dépôt des offres à 14h30 au siège de la direction du logement et des équipements publics, Rue Ahmed Ouamane Biskra (salle de réunions 1er étage).

Le Courrier du 15 décembre 2009 ANEP CONST 42 147

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
Wilaya de Biskra
Direction du logement et des équipements publics
Service des équipements publics

Avis d'appel d'offres ouvert national N°43/2009

Monsieur le directeur du logement et des équipements publics de la wilaya de Biskra lance un appel d'offres national ouvert pour la réalisation

Lot 03 : Eclairage extérieur et poste transformateur à la piscine semi-olympique à Sidi Okba

Les entreprises qualifiées intéressées par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès du Bureau d'étude : SETEB adresse (siège social : Boulevard Berrehail Hocine (Béni Morah) BP 422 RP Biskra dès la parution du présent avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux.

Les offres doivent être déposées sous pli fermé anonyme, accompagnées des pièces exigées par la réglementation en vigueur (valables et/ou copies légalisées citées ci-dessus) portant la mention Avis d'appel d'offres N°43/2009 A ne pas ouvrir à Monsieur le Directeur du logement et des équipements publics, rue Ahmed Ouamane Biskra.

Offre technique comportant :
- Déclaration à souscrire
- Registre du commerce et le numéro fiscal
- Extrait de rôle (avec toutes les cotisations) - (siège social et domicile)
- Attestation d'affiliation et de mise à jour CNAS
- Attestation de mise à jour CACOBATPH
- Attestation d'affiliation et de mise à jour CASNOS
- Extrait du casier judiciaire N°3
- Bilan financier de l'année passée
- Références bancaires
- Déclaration de responsabilité du gérant ou son représentant
- Certificat de qualification et de classification professionnelle
- Liste des moyens humains dûment légalisée par CNAS
- Les références de matériels (copies des cartes grises)
- Attestations des bonnes exécutions

Offre financière comportant :
- Lettre de soumission
- Devis et estimatif et quantitatif
- Clauses réglementaires

Le délai de préparation des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de dépôts des offres.

La date de dépôt des offres est fixée au 21ème jour à 13h00 à compter de la première parution du présent avis aux quotidiens nationaux ou BOMOP.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis techniques et financiers qui aura lieu le jour de dépôt des offres à 14h30 au siège de la direction du logement et des équipements publics, Rue Ahmed Ouamane Biskra (salle de réunions 1er étage).

Le Courrier du 15 décembre 2009 ANEP CONST 42 148

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
Wilaya de Biskra
Direction du logement et des équipements publics
Service des équipements publics

Avis d'appel d'offres ouvert national N°44/2009

Monsieur le directeur du logement et des équipements publics de la wilaya de Biskra lance un appel d'offres national ouvert pour la réalisation

Lot aménagement extérieur, AEP, AEU et éclairage extérieur à l'installation sportive du lycée Larbi Baarir à Tolga.

Les entreprises qualifiées intéressées par cet avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès du Bureau d'étude : l'architecte Fouzi Barket rue Hakim Saadane Biskra dès la parution du présent avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux.

Les offres doivent être déposées sous pli fermé anonyme, accompagnées des pièces exigées par la réglementation en vigueur (valables et/ou copies légalisées) portant la mention Avis d'appel d'offres N°44/2009 A ne pas ouvrir à Monsieur le Directeur du logement et des équipements publics, rue Ahmed Ouamane Biskra.

Offre technique comportant :
- Déclaration à souscrire
- Registre du commerce
- Extrait de rôle (avec toutes les cotisations) - (siège social et domicile)
- Attestation d'affiliation et de mise à jour CNAS
- Attestation de mise à jour CACOBATPH
- Attestation d'affiliation et de mise à jour CASNOS
- Extrait du casier judiciaire N°3
- Bilan financier de l'année passée
- Références bancaires
- Déclaration de responsabilité du gérant ou son représentant
- Certificat de qualification et de classification professionnelle
- Liste des moyens humains dûment légalisée par CNAS
- Les références de matériels (copies des cartes grises)
- Attestations des bonnes exécutions

Offre financière comportant :
- Lettre de soumission
- Devis quantitatif et estimatif
- Clauses réglementaires

Le délai de préparation des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de dépôts des offres.

La date de dépôt des offres est fixée au 21ème jour à 13h00 à compter de la première parution du présent avis aux quotidiens nationaux ou BOMOP.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis techniques et financiers qui aura lieu le jour de dépôt des offres à 14h30 au siège de la direction du logement et des équipements publics, Rue Ahmed Ouamane Biskra (salle de réunions 1er étage).

Le Courrier du 15 décembre 2009 ANEP CONST 42 149

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
Wilaya de Biskra
Direction du logement et des équipements publics
Service des équipements publics

Avis d'appel d'offres ouvert national N°45/2009

Conformément aux dispositions du décret 02/250 du 24/07/2002 relatif à la réglementation des marchés publics modifié et complété.

Monsieur le directeur du logement et des équipements publics de la wilaya de Biskra lance un appel d'offres national ouvert pour la réalisation de 07 logements de fonction au lycée de Lichana wilaya de Biskra.

Les entreprises qualifiées intéressées par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès du Bureau d'études : Djeddou Nabil sis au hay 830 logts zhune ouest à Biskra contre paiement des droits de reproduction dès la parution du présent avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux.

Les offres doivent être déposées sous pli fermé anonyme, accompagnées des pièces exigées par la réglementation en vigueur (valables et/ou copies légalisées citées ci-dessous) portant la mention Avis d'appel d'offres N°45/2009 A ne pas ouvrir à Monsieur le Directeur du logement et des équipements publics, rue Ahmed Ouamane Biskra.

Offre technique comportant :
- Déclaration à souscrire
- Registre du commerce
- Numéro fiscal
- Extrait de rôle (avec toutes les cotisations) - (siège social et domicile)
- Attestation d'affiliation et de mise à jour CNAS
- Attestation de mise à jour CACOBATPH
- Attestation d'affiliation et de mise à jour CASNOS
- Extrait du casier judiciaire N°3
- Bilan financier de l'année passée
- Références bancaires
- Déclaration de responsabilité du gérant ou son représentant
- Certificat de qualification et de classification professionnelle
- Liste des moyens humains dûment légalisée par CNAS
- Les références de matériels (copies des cartes grises)
- Attestations de bonne exécution.

Offre financière comportant :
- Lettre de soumission
- Devis et estimatif et quantitatif
- Clauses réglementaires

Le délai de préparation des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de dépôt des offres.

La date de dépôt des offres est fixée au 21ème jour à 13h00 à compter de la parution du présent avis aux quotidiens nationaux ou BOMOP.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis techniques et financiers qui aura lieu le jour de dépôt des offres à 14h30 au siège de la direction du logement et des équipements publics, Rue Ahmed Ouamane Biskra (salle de réunions 1er étage).

Le Courrier du 15 décembre 2009 ANEP CONST 42 150

LES COURSES EN DIRECT

Mardi 15 décembre 2009

QUADRIO - QUARTÉ - QUINTÉ

PRIX : LOUIZA
PUR SANG ARABE
Dotation : 230 000 DA
Distance : 1 100 M
1ère Course : 15h30
Hippodrome:
ANTAR IBN CHEDDAD

ORAN

PROPRIÉTAIRES	N°	CHEVAUX	DRIVERS	DIST		ENTRAÎNEURS
B.BOUBKEUR	1	FASSIHA	AP.AZ.ATHMANA	54	10	A.BOUBEKEUR
B.ZEMALI	2	SMINA DE CARRERE	M.MEROUANI	54	08	PROPRIÉTAIRE
ABZ.AOUED	3	LYES	M.MESSAOUD	53	07	KH.AOUED
B.BENDENIA	4	MOUNIRA	S.SAHRAOUI	53	09	Y.BOULESBAA
ABZ.AOUED	5	MESBAH ENNOUR	F.MOUISSI	53	01	A.BENMOUHAMED
N.DAAS	6	JEMYEL	N.BOUREZGUE	53	12	M.BECHAIRIA
M.RAZIK	7	LIAKOUTA	MED GHENNAN	52	04	K.HABBES
H.DU HONDA	8	HAFIDHA	AP.CH.AOUED	51	06	M.MESSAOUD
A.DOUIB	9	MAJID	M.SENOUCI	51	02	PROPRIÉTAIRE
A.BOUKHRIS	10	JAMILA (0)	AP.KH.NAIR	48,5	03	M.BOUKHRIS
B.BENHABRIA	11	MAYSSA	AP.MELLE.I.BOUKHRIS	47,5	05	K.HABES
Y.BOULESBAA	12	IKRAM	AP.AB.BOULESBAA	47,5	13	PROPRIÉTAIRE
M.BOUCHENINE	13	CHAKIRA	AP.AB.NAIR	45,5	11	K.HABES

FASSIHA A UNE BELLE CARTE À JOUER

Je trouve que les techniciens ont bien organisé cette épreuve au demeurant non dénué dernier d'intérêt pour organiser; dans ce quinté, certes le lot est moyen mais il forme un ensemble très homogène et cela va être difficile d'établir un choix, car les possibilités sont nombreuses et une surprise n'est pas à exclure; de ce fait nous vous invitons à lire nos commentaires.

1 – FASSIHA :
Je considère qu'elleest la plus proche de la victoire.
2 – SMINA DE CARRERE :
Cette importée, à tendance à progresser depuis; je ne peux que vous la conseiller dans votre combinaison.
3 – LYES :
Il n'a que la monte à son avantage. Peut être pour un accesit.
4 – MOUNIRA :
En méforme.
5 - MESBAH ENNOUR:
Débutant, avec une seule course à son actif;donc on ne peut le situer.
6 – JEMYEL :
C'est pour la première fois qu'il court à l'hippodrome d'Oran; il reste donc difficile à retenir.
7 – LIAKOUTA:
Rien à voir.
8 – HAFIDHA :
Sur ce qu'elle a fait de mieux, on ne peut que la retenir dans notre jeu.
9 - MADJID :
Ce genre de coursier me donne beaucoup à réflechir; je crois qu'il vise quelque chose en tout cas.
10 – DJAMILA :
Je suis sûr que Boukhris va mener Jamila à bon port.
11 – MAYSSA :
Elle posède tout à son avantage: la monte, le parcours, et le poids; tout est favorable pour réaliser une belle course.
12 – IKRAM :
Ce n'est pas la jument que me fait peur c'est son entraîneur.
13 – CHAKIRA :
Son retrait de la course en dernier lieu, m'inquiète un peu.

Dans le creux de l'oreille

MON PRONOSTIC

1- FASSIHA
11- MAYSSA
2- SMINA DE CARRERE
8- HAFIDHA
10- JAMILA

LES CHANCES

3- LYES
9- MADJID

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Biskra
Direction des travaux publics

Avis d'appel d'offres national restreint

La direction des travaux publics lance un avis d'appel d'offres national restreint pour :

Réparation des dégâts de crues sur RN
- RN 46 (lot 1 et lot 2)
- RN 83 (lot 3, lot 4, lot 5 et lot 6)
Dans le cadre Réparation des dégâts de crues sur RN

Les entreprises ayant l'activité principale travaux publics de catégorie 2 et plus remplissant les conditions peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction des travaux publics de la wilaya de Biskra.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour tous les lots et l'attribution se fera pour 2 lots au maximum.

Les offres accompagnées des pièces réglementaires doivent être déposées auprès de la DTP (rue Ahmed Ouamane Biskra), sous double pli cacheté et anonyme portant la mention : « Soumission : Réparation des dégâts de crues sur RN : RN 46 (lot 1 et lot 2) - RN 83 (lot 3, lot 4, lot 5 et lot 6). Dans le cadre Réparation des dégâts de crues sur RN - A ne pas ouvrir ».

Les offres doivent être déposées au service contractant au plus tard à 10h00, le 15ème jour à compter de la date de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou dans les journaux nationaux.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours de préparation des offres, à compter du jour de dépôt des offres et devront obligatoirement présenter les pièces et documents exigés par les réglementations en vigueur notamment :

Offre technique

- Le certificat de qualification et de classification professionnelle de catégorie 2 et plus - Un extrait de casier judiciaire - Une attestation de mise à jour CNAS - Un extrait du registre du commerce réimmatriculé - Attestation extrait de rôle (siège social) - Attestation CACOBATH - Bilans financiers des 03 dernières années	(déclarations d'impôt des 03 dernières années). - Références professionnelles dûment signées par les maîtres d'ouvrages - Déclaration à souscrire, instructions aux soumissionnaires - Délai d'exécution de chaque lot - Attestation CASNOS

Offre financière :

Soumission cahier de prescription spéciale, bordereau des prix unitaires, devis quantitatif et estimatif.

L'ouverture des plis

L'ouverture des offres techniques et financières se fera le jour de dépôt des offres à 11h00 en séance publique à la DTP de Biskra. Ce présent avis d'appel d'offres tient lieu de convocation des soumissionnaires pour assister à l'ouverture des offres techniques et financières.

Le Courrier du 15 décembre 2009 ANEP CONST 42 074

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
Wilaya de Mila
Direction du logement et des équipements publics

Avis d'attribution provisoire de marché

Conformément aux dispositions de l'article 43 alinéa 2 du décret présidentiel N°02/250 du 24/07/2002 portant réglementation des marchés publics modifié et complété par le décret présidentiel 08/338 du 26/10/2008, la direction du logement & des équipements publics de la wilaya de Mila déclare que l'appel d'offres national restreint N° 19/2009 paru aux quotidiens :

- Le Courrier d'Algérie : 07/11/2009 en français
- Annasr : 12/11/2009 en arabe

Concernant :

Réalisation d'un célibatorium à Tadjenanet (service des établissements pénitentiaires)

Que le marché de réalisation est attribué provisoirement comme suit :

N°	Entreprise	Montant en T.T.C	Pt offre technique 60 pts	Pt offre financière 40 pts	Total 100 pts	Obs
232	Meriouche Med	127 910 226,60	56,00	40,00	96,00	

Les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis conformément à l'article 101 du décret présidentiel N° 02-250 du 24 juillet 2002 modifié et complété.

Le Courrier du 15 décembre 2009 ANEP CONST 42 152

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère des Travaux publics
Direction des travaux publics de la wilaya de Béjaïa

Avis d'appel d'offres national ouvert

Un avis d'appel d'offres national ouvert est lancé pour :

Entretien et réhabilitation des chemins communaux

Projet : F02 : Aménagement et revêtement du chemin reliant Seddouk à M'cisna par IghilOuantar sur 5000 ml

Les entreprises intéressées, titulaires d'un certificat de qualification et de classification professionnel activité principale travaux publics en cours de validité, peuvent soumissionner et retirer le dossier d'appel d'offres auprès de la direction des travaux publics (DTP), sise au 5 Boulevard des frères Bouaouina-Béjaïa, contre paiement et remise d'un reçu certifiant le virement d'un montant de mille dinars (1 000,00 DA) par lot au compte trésor N° 301-005.

Les offres techniques et financières doivent être remises dans deux (02) enveloppes séparées et fermées introduites dans une enveloppe extérieure fermée et anonyme et portant la mention suivante :

Avis d'appel d'offres national ouvert
Entretien et réhabilitation des chemins communaux
Projet : indiquer le projet concerné
-A ne pas ouvrir -

Et adressée à : Monsieur le directeur des travaux publics de la wilaya de Béjaïa au 05 boulevard des frères Bouaouina- Béjaïa - 06000.

Le pli principal contiendra deux (02) enveloppes fermées portant le nom et l'adresse du soumissionnaire. Une enveloppe pour l'offre technique et une enveloppe pour l'offre financière.

Les offres techniques et financières contiendront les documents suivants exigés par l'instruction aux soumissionnaires :

1-Offre technique :

01.Déclaration à souscrire suivant le modèle présenté en annexe N° 01

02. L'instruction au soumissionnaire dûment paraphée et signée

03.Le registre de commerce et le statut de l'entreprise

04.Le certificat de qualification et classification professionnelle (catégorie une et plus)

05.Extrait de rôle

06.Carte d'immatriculation fiscale

07.Attestation de mise à jour (CNAS-CASNOS-CACOBATPH)

08.Casier judiciaire

09.Référence professionnelle (Attestation de bonne exécution en nombre de projets réalisés similaires durant les cinq (05) dernières années

10.Moyens matériels avec cartes grises

11. Planning des travaux

12.Plan assurance qualité

2- Offre financière :

2-1 La soumission dûment signée

2-2- Le cahier de prescription spécial

2-3 Le bordereau des prix unitaires

2-4 Le devis quantitatif et estimatif

- La date limite de dépôt des offres est fixée à vingt et un (21) jours à 12h00, qui court à compter de la première parution du présent avis aux quotidiens nationaux ou au BOMOP.

- Les soumissionnaires sont informés que l'ouverture des plis des offres techniques et financières aura lieu en séance publique le jour correspondant à la date limite de dépôt des offres, au siège de la direction des travaux publics à 14 heures.

- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Courrier du 15 décembre 2009 ANEP 789 141

CONSTANTINE : AFFICHAGE DE LA LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DES 273 LOGEMENTS SOCIAUX

Des recours à la pelle

Pas moins de 5OOO recours ont été déposés par les demandeurs de logements au lendemain de l'affichage de la dernière liste. Le mécontentement était la seule explication où cette dernière a bien généré ce nombre imposant de recours sachant que plus d'environ 12OOO demandeurs de logements sont recensés auprès des services concernés.

Autant dire que la liste qui vient juste de voir le jour après une longue période d'hibernation n'a fait que des mécontents, particulièrement ceux ayant déposé leurs demandes durant l'année 1992.

Certes, le nombre de recours déposés ces derniers jours mobilisera les membres de la commission qui entend reprendre les dossiers au cas par cas pour l'évaluation des critères ouvrant droit à l'éligibilité au logement social. Cette dernière tranchera ainsi en dernier ressort.

Autant se faire une idée sur le parc immobilier de l'O P G I qui a servi dans les opérations de délocalisation des habitants du Bardo et certains de Djnan Tchina, qui à eux seuls ont occupé plus de mille logements. La liste n'étant pas encore définitive, les opérations de recensement sont actuellement en cours pour la délocalisation des habitants de l'avenue de Roumanie, de la cité Bentellis où se dresse sur ses hauteurs le bidonville de l'auto-traction. Ses occupants d'ailleurs attendent depuis des lustres leur délocalisation. Un premier contingent a été délocalisé en 1994, mais est-ce à dire que les logements disponibles et ceux en cours de réalisation suffiraient-ils à contenir les demandeurs de logements sociaux et les occupants des bidonvilles dont le nombre avoisinerait les 5OOO.

Les programmes de réalisation de 75OO logements à l'horizon 2O1O ne résorberont qu'une partie, mais d'après le chef de daïra de Constantine, le feuilleton de l'habitat précaire à Constantine prendra fin en 2O1O.

C'est dire que depuis trois ans déjà, aucune liste de bénéficiaires de logements sociaux n'avait vu le jour compromettant ainsi l'éligibilité à ces milliers de demandeurs d'attendre leur tour, un tour qu'ils ne voient pas venir.

E.H.Boucherit

BLIDA

Plusieurs infrastructures inaugurées et d'autres mises en chantier à Bouinan

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des citoyens, Hocine Ouadah, wali de Blida, qui était accompagné du P/APW ainsi que des autorités civiles et militaires de la wilaya, a inauguré dernièrement un pont enjambant une rivière et reliant deux quartiers importants de la ville de Bouinan. Ce pont permettra aux quelques 10000 habitants de H'sainia de sortir d'un semi-isolement qui les obligeait à faire de grands détours pour se rendre en ville ou même ailleurs. La pose de la première pierre pour la construction d'une salle omnisport et d'un centre culturel qui faisaient cruellement défaut à Bouinan a été la seconde étape de la visite du wali. Construits sur une superficie de 31000 m2 ces deux édifices nécessiteront une enveloppe de 8 milliards de centimes pour une durée de travaux d'environ 8 mois. La salle omnisport pourrait accueillir des gradins pour 510 places et sera une bouffée d'oxygène pour les jeunes de cette commune qui n'avait aucun terrain pour pratiquer un sport. Un peu plus loin, c'est la première pierre d'un deuxième lycée pour Bouinan qui a été posée. En effet, avec ses 1000 places pédagogiques et son équipement sportif complet, ce lycée permettra de désengorger le premier à avoir vu le jour à Bouinan et qui n'arrive plus à accueillir tous les élèves qui arrivent des collèges. Il sera construit sur une superficie de 17 000 m2 et lorsque l'entrepreneur avança la date du 15 septembre pour sa réception, le wali refusa et donna comme ultime délai le 15 août prochain car, a-t-il affirmé : « en septembre c'est la rentrée et il faut un peu de temps au service concerné pour la mise en places des équipements ». Enfin, l'inauguration d'une école primaire de 400 place à H'Saïnia a été accueillie avec soulagement par les élèves qui étaient obligés de se déplacer sur plusieurs kilomètres pour se retrouver dans une école qui n'en pouvait plus d'accueillir un si grand nombre. Cette école de 6 classes en R+2, comporte une salle polyvalente, une salle de sports et un bureau du directeur le tout réalisé en 8 mois.

Découverte d'ossements dans un champ à Larbaâ C'est une découverte macabre qui a été faite par un fellah qui labourait son champ à Sidi Ali, dans la commune de Larbaâ. En effet, ce fellah, qui n'a pas remis les pieds dans sa propriété depuis le début des années 90 est revenu, une fois la paix réinstaurée, et a entrepris de reprendre le travail de la terre. Il faut rappeler que Sidi-Ali, situé sur les hauteurs de Larbaâ, était une zone très dangereuse durant la décennie noire et était occupée par les sinistres GIA. Donc notre fellah ayant entamé son travail fut surpris par la découverte de quelques ossements qu'il reconnut comme étant des ossements humains. Il avertit donc la brigade de gendarmerie de Larbaâ dont les éléments se déplacèrent sur les lieux en compagnie du commandant de la compagnie et entreprirent des recherches. Ils découvrirent un squelette complet d'un être humain, avec quelques restes des vêtements qu'il portait, alors que ses poignets étaient toujours liés avec du fil de fer. Comme le fellah avait l'habitude de travailler son champ avant les années 90 et qu'il n'avait pas découvert ces ossements, c'est que ces derniers appartiendraient certainement à une victime des hordes terroristes. Le squelette a été transporté par les gendarmes vers la morgue de l'hôpital de Meftah où sera tentée une identification grâce à l'ADN et aux restes des habits.

Hadj Mansour

SAÏDA

Une femme et ses enfants jetés à la rue

Après avoir intenté une action judiciaire contre sa locataire B.Fatima, divorcée et ayant à sa charge sa mère handicapée et ses enfants, le propriétaire du logement A.A résidant actuellement au Douar Dananir, commune d'El Hassasna, a été débouté par le tribunal qui lui exigeait en contrepartie de procurer un autre logement en location à cette famille. Or, ce dernier n'a rien trouvé de mieux, que de vendre son logement à une tierce personne, dénommée B.M. L'acheteur accompagné d'un huissier de justice a réussi à faire expulser B.Fatima dudit logement. Pour l'instant, l'infortunée mère de famille, sa mère handicapée et ses enfants s'abritent tant bien que mal sous une tente de fortune au quartier Amrous et interpellent las autorités locales pour lui trouver un nouvel abri afin que sa famille puisse se protéger des rigueurs du froid dans ce contexte de la grippe porcine, sans parler des risques d'agressions.

La débauche prend de l'ampleur

Après l'arrestation d'un groupe de sept individus, dont un agent féminin de police et deux cadres de la wilaya d'El Bayadh, surpris la semaine dernière dans un lieu de débauche activant dans la clandestinité à la cité Es Salem à Saïda, la police judiciaire relevant de la 4ème sûreté urbaine d'Amrous a procédé au démantèlement d'un autre local du même genre, où quatre hommes ont été trouvés en galante campagnie c'est-à-dire avec trois filles de joie, dont la propriétaire du logement qui tenait le rôle de taulière et qui est connue sous le pseudonyme de « Aicha l'Allemagne », une dame réputée pour sa petite vertu dans le quartier Amrous.

Les 7 mis en cause vont être présentés cette semaine au parquet du tribunal.

Enfin, selon une source sécuritaire, les pratiquants (es) du plus vieux métier du monde seraient désormais placés (es) dans la lunette de mire des services concernés.

A.T.

TISSEMSILT

Accident mortel sur la RN19

La route continue toujours à faire des victimes et ce, malgré les campagnes de sensibilisation et les différents appels à la prudence.Un grave accident mortel de circulation est survenu avant hier sur la RN 19 reliant le chef-lieu de wilaya à Bordj Bounâama au lieu dit «El Magtaâ ».

Selon une source hospitalière, cet accident aurait fait un mort (le conducteur).

Le défunt, âgé de 47 ans, roulait à bord d'une Mégane avant de déraper au lieu-dit « Magtaâ » entre la commune de Tamallahet et Bordj Bounaâma, chef-lieu de daïra ; le véhicule se renverse et effectuant plusieurs tonneaux pour finir au fond d'un ravin. Le conducteurs de la Mégane a succombé à ses blessures sur place et a été évacué par les éléments de la Protection civile à la morgue de l'EPH de Bordj Bounaâma. Une enquête a été ouverte par les éléments de la gendarmerie nationale, pour déterminer les circonstances exactes de cet accident.

A.Touil

Une altercation tourne au drame

La ville Laâyoune a enregistré dans la nuit de mercredi dernier un drame. Une simple rixe, survenue aux environs de 21h30, au chef-lieu de la commune, entre deux jeunes, âgés entre 20 et 21 ans, habitant à Laâyoune.La victime M. A âgé de 20 ans, chômeur de son état est mort après une heure suite à une altercation. Par ailleurs la victime a été touchée par un couteau à l'artère fémorale.

Le drame est survenu à la suite d'une rixe, dont le mobile sera déterminé par l'enquête des services de la gendarmerie nationale ; opposé la rive à la victime à son agresseur H.B également chômeur et âgé de 21 ans.

Le meurtrier a été arrêté et placé sous mandat dépôt, par le procureur de la République près du tribunal de Theniet El Had. Le corps inanimé de la victime a été transféré vers la morgue de l'EPH "Youcef Damerdji de Tiaret pour l'autopsie d'usage.

A.T.

CHLEF

Accident mortel sur la RN4

Deux accidents de la route provoqué un mort et neuf blessés, ce samedi dernier, le premier sur le RN 4 à 9 heures du matin, à la sortie est de la commune d'Oum Drou, précisément au lieu dit " Descente de Bourouis", lorsqu'un adolescent de 14 ans a été fauché et tué sur le coup par une camionnette Peugeot 404 bâchée. L'autre accident est survenu le même jour à 11 h 30mn, à la sortie ouest de Chlef à hauteur du stade de l'OPOW, lorsqu'un bus de transport de voyageurs, assurant le ligne de Oued-Sly à Chlef, est rentré en collision avec un autre bus du même type, faisant neuf blessés parmi les passagers, âgés de 5 ans à 26 ans. Les victimes ont été évacuées vers l'EPH de Hai Chorfa (Chlef).

A. T.

BÉJAÏA

Des milliers d'emplois saisonniers compromis

Il y a peu d'emplois saisonniers cette année par rapport aux années précédentes parce que la donne oléicole est loin d'être favorable. Selon le constat au niveau des exploitations les mieux nanties il y a en moyenne un olivier sur 3 ou 4 qui va produire. Dans certaines oliveraies c'est une prouesse que de repérer un olivier avec des grappes d'olives.

Ph : Boulalem S.

Conséquence, la situation qui prévaut alors qu'à la première dizaine de décembre est bouclée sans que la campagne n'ait atteint sa cadence de croisière laisse présager une chute de production qui donne des frissons autant aux agriculteurs qu'aux consommateurs. Pour les paysans, aucun doute : la saison s'annonce catastrophique et l'espoir de tirer les profits du passé se réduisent comme peau de chagrin. Certains affirment n'obtenir que 40 à 50 % des récoltes habituelles. Cette baisse de l'offre sur le marché oléicole fait craindre autant une escalade des prix des olives de table que de l'huile obtenue après transformation. Il est clair que beaucoup de métayers compte-tenu de ce temps des vaches maigres n'obtiendront pas de contrats pour ramasser les olives de certains propriétaires vivant en ville en prenant la moitié ou le tiers des récoltes. La preuve, il y a une demande insatiable sur les rares propriétés où l'on espère une production amoindrie mais une production tout de même. Le marché des emplois saisonniers s'effondre : beaucoup de ceux qui ont le privilège d'obtenir à la sueur de leur front la provision d'huile annuelle ou davantage n'auront pas cette chance cette saison. Par ailleurs les huileries qui fournissent un nombre très important d'emplois saisonniers à travers tous les villages sur les 52 communes de la wilaya ne seront que partiellement opérationnelles et beaucoup moins pourvoyeuses d'emplois. Cela rappelle étrangement l'année 2007 où beaucoup de chaînes de transformation ont travaillé quelques jours alors que d'autres n'ont pas du tout ouvert leurs portes. Pour l'heure ces petites usines rurales ou implantées en villes pour la trituration des olives sont encore fermées à une période où d'habitude elles fonctionnent à plein régime. Beaucoup de chômeurs tirent d'ordinaire leur épingle du jeu de la campagne oléicole. Cette saison cyclique avait au moins le mérite d'offrir des milliers d'emplois directs et indirects, il faut reconnaître que beaucoup de jeunes qui travaillaient pendant 2 mois environ y trouvaient une bouffée d'oxygène avant d'espérer à l'avènement du printemps un autre job dans un autre secteur d'activité. Il n'y a donc pas de chance pour ces journaliers qui pouvaient gagner au moins de quoi permettre à leurs familles de passer décemment l'hiver généralement rigoureux nécessitant des moyens vestimentaires et de chauffage.

Enfin, il n'est pas sorcier de déduire que le marché de l'huile va connaître cette saison une folle escalade. L'an dernier avec une manne oléicole exceptionnelle le litre d'huile a été vendu à 400 DA en Kabylie et en pleine saison des triturations. Qu'en sera-t-il donc cette année où beaucoup craignent qu'il atteigne aisément et sans surprise 500 ou 600 DA.

Nassim Naâli

BOUDJELLIL

Les travaux d'aménagement urbain tirent à leur fin

L'heure est à l'aménagement urbain à Boudjellil au niveau du chef-lieu de la commune. Après le décapage de la route locale, l'installation d'un nouveau réseau d'assainissement, on a entamé le bétonnage des trottoirs délimités par des bordures. Apparemment, ces travaux d'aménagement urbain accordés dans le cadre des PSD pour un montant de 6 milliards de centimes ne devraient plus tarder.
Selon Saâdi Salah un élu de l'APC de Boudjellil, le projet dont le taux d'avancement des travaux est estimé à 70 % tire à sa fin. L'achèvement de ces travaux va soulager les habitants qui sont montés plusieurs fois au créneau pour exiger que cesse le délabrement qui prévaut depuis l'entame d'un vaste chantier il y a quelques mois.
Désormais, les citoyens auront bientôt droit à de bien meilleures conditions de vie. Ils sont lassés d'avoir à rouler sur une route locale impraticable et poussiéreuse et à se heurter dans leurs aller et venues à toutes sortes d'obstacles dont les regards d'égoûts érigés au-delà du niveau de la route en chantier depuis des mois. C'est en marge de tous les travaux d'amélioration urbaine qu'interviendra le revêtement de la route locale depuis le cimetière des Martyrs jusqu'à la place dite Takindoucht à l'est de Boudjellil. C'est donc le début de la fin du cauchemar des Boudjelliliens.

N.N.

11 décisions d'attribution annulées et 200 demandes dans l'expectative

Après une opération d'assainissement de la situation du Fonal à travers la commune de Boudjellil, indique Saâdi Salah élu de l'APC de Boudjellil, il a été procédé à l'annulation de 11 décisions d'attribution. Selon notre source, il s'agit de postulants ayant bénéficié des décisions d'attribution depuis 2006 et 2007 et qui, non seulement n'ont pas entamé de travaux mais qui n'ont même pas essayé de constituer un permis de construire pour traduire ne serait-ce une intention de construire. « Il a été procédé à leur remplacement par d'autres postulants dont les demandes se trouvaient en liste d'attente » Par ailleurs, le bilan établi dans l'attende que la commune de Boudjellil obtienne un nouveau quota dans le cadre du prochain quinquennal fait ressortir qu'il y a 200 demandes dans les tiroirs en quête d'une prise en charge. « Seul l'octroi du prochain quota nous permettra de satisfaire ces demandes et d'autres qui vont suivre » a-t-il ajouté sans doute pour rassurer les auteurs des nombreuses demandes dans l'expectative.

N. N.

27 cas de suicide et 41 morts sur les routes enregistrés en une année

Le bilan annuel dressé par les services de la Protection civile de la wilaya de Béjaïa fait état de 835 accidents survenus à travers l'ensemble du territoire de la wilaya. Ces accidents, dont le bilan est arrêté du premier janvier au 12 décembre 2009, ont causé, au total, 1445 blessés contre 41 décès. S'agissant du nombre de cas de suicides enregistrés durant cette même période, ce rapport fait état de 27 cas supposés. Selon le chargé de communication de la direction de la Protection civile de Béjaïa, intervenant avant-hier sur les ondes de la radio Soummam, 23 parmi ces personnes suicidées ont mis fin à leurs jours par pendaison et deux se sont jetés dans le vide pour autant de tués par balle. A comparer avec le bilan de l'année 2008, on constate que le nombre de tués sur les routes a diminué cette année de 23 cas, soit un peu plus de la moitié du nombre enregistré durant l'année 2009. S'agissant des cas de suicides l'écart est des moindres si l'on tient compte des 29 cas répertoriés durant l'année précédente. Cela étant dit, la sensibilisation contre toute forme de fléaux sociaux doit être de mise durant toute l'année avec l'implication de tout un chacun pour espérer lutter davantage contre les pertes des vies humaines et par la même occasion éviter les malheurs qui se s'abattent sur les familles outre les handicaps qui cela provoque chez certains.

Tarek Meyal

Répartition des subventions sur les clubs sportifs

La municipalité de Béjaïa a débloqué une enveloppe financière conséquente au profit de cinq clubs sportifs en guise d'aide. Du coup, le club de football, la JSM Béjaïa, qui est sociétaire de la division une, a bénéficié d'une subvention de l'ordre de deux milliards et demi de centimes alors que le club voisin, le MO Béjaïa, qui évolue à un palier en dessous a été récipiendaire d'une somme de deux milliards de centimes. Par ailleurs, une autre cagnotte de l'ordre de 350 millions de centimes a été répartie sur les trois clubs de volley-balle issus de la ville des Hammadites. Il s'agit du MB Béjaïa qui s'apprête à prendre part prochainement à une compétition africaine et qui s'est vu dégager une somme de 150 millions, au moment où les deux autres clubs L'ASW Béjaïa et le NC Béjaïa ont bénéficié chacun de 100 millions de centimes. Nul doute que ces aides dégagées par la municipalité seront d'un grand apport pour les clubs concernés, eux qui se sont plaint des mois durant d'un manque flagrant en matière de finances, chose qui se répercute négativement souvent d'ailleurs sur leur parcours que ce soit en championnat ou dans les autres compétitions.

T. M.

TICHY

Le chef-lieu communal sans abribus

Le chef-lieu de daïra de Tichy est dépourvu d'abribus jusqu'au jour d'aujourd'hui. Trois arrêts très fréquentés, de surcroît sur la RN9, ne sont pas dotés d'abribus et dire qu'il s'agit d'une station balnéaire.
Qu'il pleuve ou sous un soleil torride, notamment l'été, l'usager est contraint d'attendre tout livré qu'il soit aux aléas de la nature.
Pourtant pas plus loin que trois km, à Bacarro les arrêts sont bel et bien dotés de ces gîts pour voyageurs.
Il est donc temps de penser à réaliser ces abribus au grand bonheur des usagers.

Abdeslam Aouadène

FORMULE 1- SAISON 2010

Schumacher, ça se précise

Mercedes et Michael Schumacher auraient trouvé un accord pour 2010, rapporte l'hebdomadaire Focus parru lundi. Toute la presse allemande croit d'ailleurs au retour du Baron Rouge puisque pour Bild, «la signature du contrat n'est plus qu'une formalité».

La rumeur enfle de plus en plus. Jour après jour, le retour de Michael Schumacher dans le petit monde de la F1 semble prendre de plus en plus de consistance. Les journaux allemands semblent d'ailleurs y croire dur comme fer. Vendredi, le quotidien Bild annonçait que Mercedes s'apprêtait à proposer un contrat de 7 millions d'euros annuels au Baron Rouge. Samedi, c'est l'hebdomadaire d'outre-Rhin, Focus, qui révèle, dans son édition à paraitre lundi, que l'écurie de la marque à l'Etoile aurait trouvé un accord avec le pilote allemand pour le Championnat du monde 2010. Focus, qui ne cite jamais ses sources, prévient toutefois que cet accord doit encore être validé par une visite médicale. Peu de temps après, l'édition internet de Bild en a remis une couche. «La signature du contrat n'est plus qu'une formalité. Schumacher est en pleine forme et en pleine santé, les derniers tests ont été très bons», a assuré une source proche du dossier . «Il brûle d'envie de revenir et de reprendre sa collaboration avec Ross Brawn».A bientôt 41 ans, Schumi avait déjà failli revenir cette saison pour remplacer Felipe Massa. Mais il avait finalement décliné la proposition de Ferrari en raison de problèmes récurrents à la nuque suite à une chute en moto. Alors info ou intox ? Le doute plane encore. Pour l'instant, Mercedes et Schumacher se sont toujours attachés à démentir ces rumeurs. Contactée par l'AFP, l'attachée de presse du pilote allemand n'a ainsi pas voulu s'exprimer. Quoi qu'il en soit, le retour de l'homme aux 91 victoires en GP dans un baquet d'une Formule 1 semble plus que jamais dans les tuyaux. Et il n'y a pas de fumée sans feu...

Lotus présente Trulli et Kovalainen

Lotus a fait savoir lundi que Jarno Trulli et Heikki Kovalainen seront dans ses baquets F1 en 2010. Le Malais Fairuz Fauzi est 3e pilote. Trulli a 35 ans; il a remporté le GP de Monaco avec Renault en 2004. Kovalainen a 28 ans et était chez McLaren. Il s'était imposé en Hongrie en 2008. Pour son retour sur les circuits de F1, Lotus a choisi un aigle à deux têtes, expérimenté et revanchard : Jarno Trulli et Keikki Kovalainen. L'écurie a présenté ses deux pilotes, un jour après avoir fait comprendre au Japonais Takuma Sato que la priorité était de faire bonne figure sans lui, et peuit-être sans coup d'éclat en 2010. Priorité à l'expérience avec Trulli, 35 ans, un titre prestigieux à Monaco en 2004, et cinq saisons solides chez Toyota derrière lui après son passage chez Renault. Et avec Kovalainen : 52 Grand Prix déjà, mais une route barrée récemment par Jenson Button chez McLaren. «Le choix de Jarno, Heikki et Fairuz comme pilotes témoigne de la qualité de notre écurie, de notre ambition et surtout de notre perspective à long terme de succès en formule 1», a déclaré, lors d'une conférence de presse, Tony Fernandes, fondateur et PDG du groupe malaisien Tune, qui dirigera l'écurie. «Je pense vraiment que nous avons les meilleurs pilotes. Je suis tranquillement optimiste, a-t-il affirmé. Nous avons maintenant l'opportunité de gagner. Le top 5, le top 10...ce n'est plus seulement un rêve. C'est une réalité». Si le recrutement du pilote de Toyota Jarno Trulli, 35 ans, semblait acquis de longue date, celui de Kovalainen est plus surprenant même si le Finlandais, coéquipier de Lewis Hamilton en 2009 chez McLaren Mercedes, n'avait pas vu son contrat renouvelé. La FIA a accordé en septembre la 13e place pour le Championnat 2010 à l'écurie Lotus, fruit d'un partenariat entre des entrepreneurs et le gouvernement malaisiens. La légendaire écurie, qui n'était plus apparue en F1 depuis 1994, sera basée à Norfolk (Grande-Bretagne), à une quinzaine de kilomètres de l'usine de production des Lotus de série, dans des locaux initialement construits par Toyota pour sa première campagne en F1, selon la FIA.

TENNIS

Le double mixte à Londres 2012

Le tennis est l'un des rares sports à pouvoir réunir hommes et femmes dans une même compétition. Lors des Jeux olympiques de 2012, à Londres, le double mixte sera à l'honneur pour la première fois depuis 1924, à Paris. Roger Federer et Mirka Vavrinec apprécieront. 85 ans après la défaite des Américains Vincent Richards et Marion Jessup devant une autre paire américaine (H.Wightman - R.Williams) en finale du tournoi olympique de Paris, le double mixte revient dans le giron olympique. C'est une décision intéressante du CIO (Comité International Olympique), à qui on a pu reprocher ces dernières olympiades de faire la part belle aux sports professionnels, et qui offre ici une place à une épreuve idéale pour les Jeux : entre spectacle et tradition, valorisation du jeu, et surtout, la possibilité de voir femmes et hommes ensemble. Mieux que la parité, le double mixte. Un des critères pour le CIO était de ne pas allonger la liste des participants. La fédération internationale, en accord avec la WTA et l'ATP, a dû donner des garanties. Les meilleurs représentants ne délaisseront pas la compétition. Roger Federer, qui a rencontré sa femme Mirka Vavrinec aux Jeux de Sydney en 2000, et qui a joué ensuite avec elle en double mixte sur le circuit, aura certainement donné un avis favorable, et cela même si un retour de Vavrinec sur le circuit paraît hautement improbable. A savoir, trois épreuves de cyclisme disparaissent : la poursuite individuelle (messieurs et dames), la course aux points (messieurs et dames) et le madison (la course à l'américaine chez les messieurs). En tennis, le double mixte sera ajouté au double dames, double messieurs, simple dames et simple messieurs. Le tournoi aura lieu sur le gazon de Wimbledon, où cette année, la paire Mark Knowles-Anna-Lena Groenefeld ont battu Leander Paes-Cara Black 7-5, 6-3.

NBA

James en rafales

Lebron James a marqué 44 points pour Cleveland face à Oklahoma dimanche (102-90), c'est son meilleur total cette saison. Atlanta a battu New Jersey (130-107) avec un double double de Joe Johnson, Toronto a battu Houston (101-88). Les Spurs ont dominé les Clippers 115-90 avec 10 pts de T.P. Houston avait remporté cinq de ses six derniers matches, impressionnant grand nombre de ses adversaires. Toronto débutait la rencontre sans son meneur Jose Calderon (hanche), mais avec Jarrett Jack, pour une quatrième titularisation. Et ce dernier fait mieux que «tenir la baraque» comme il a confié humblement à la fin du match : 17 points, 8 rebonds et 8 passes décisives. Calderon peut se refaire tranquillement une santé. Avect 15 points d'avance à la fin du premier quart-temps, une avance qui est monté jusqu'à 22 points dans le troisième quart-temps, Toronto a parfaitement géré la rencontre. La mécanique des Rockets s'est trop souvent enrayée pour faire des feux-d'artifices, et on a rien vu de ceux qui ont jailli (25 points de Carl Landry, 21 points de Luis Scola, 20 points d'Aaron Brooks) car le match s'est joué en plein après-midi. On a surtout été ébloui par la frustration de Trevor Ariza, expulsé dans le troisième quart-temps après avoir manqué 9 tirs au sol.

Et par un Chris Bosh omniprésent, impeccable, avec 27 points, 6 rebonds et 3 passes décisives. Avec cette victoire, Toronto retrouve ainsi un score plus conforme à sa moyenne de la saison (104,12). LeBron James n'est pas du genre à mettre de l'huile sur le feu, demandez à Joakim Noah. Enflammer les parquets et carboniser ses adversaires suffit à son bonheur. Dimanche, c'est Oklahoma qui a grillé lentement sous les paniers brûlants de Lebron : 44 points, dont 5 paniers à trois points. Avec 38 points en trois quarts-temps, l'essentiel était fait, il a fallu un excellent Mo Williams (11 points) pour ne pas gâcher la fin du festin de Cleveland. Après un contre délicatement conclu, on a ainsi pu voir James, emporté dans son élan dans les tribunes, manger quelques frites attrapées dans les barquettes de spectateurs. Il les aime «à points». De quoi couper l'appétit des meilleurs marqueurs d'Oklahoma : Kevin Durant (29 points) et Jeff Green (26 points), bons mais un peu tendres pour le grand James du soir. Pour la première fois de sa carrière, Rudy Gay a inscrit 41 points. L'ailier des Grizzlies a littéralement survolé la rencontre dimanche face à une équipe de Miami il est vrai au ras des pâquerettes. Tandis que Dwayne Wade et compagnie cherchaient encore les conclusions à tirer des «meetings» organisés par le coach Lionel Hollins, Gay restait accroché au panier avec un petit sourire aérien : 5 dunks au total. De quoi plonger toute la Floride dans le désarroi. Avec 11 victoires et 11 défaites, Miami, qui a perdu 9 de ses 13 derniers matches, dont 3 de suite à domicile, se tait. Et Wade, malgré ses 25 points aussi : «Je laisse les gars parler. Parfois, en tant que leader, il faut avoir se taire». En face, Rudy Gay a suivi le conseil : «j'ai juste voulu faire savoir que j'étais là. Je voulais que le jeu prenne le dessus sans forcer. Et quand on y arrive, de bonnes choses se produisent.» On a pu le constater.

PREMIER LEAGUE

Arshavin, roi d'Anfield

Auteur d'un quadruplé la saison dernière, Andrei Arshavin s'est une nouvelle fois montré décisif à Liverpool en inscrivant le but de la victoire d'Arsenal (1-2) lors de la 16e journée. Avec ce succès, les Gunners (3e) reviennent à trois longueurs de Manchester United (2e).

Liverpool est 7e. Arsenal avait un bon coup à jouer après le nul de Chelsea et la défaite de Manchester United samedi. Et les Gunners ont rempli leur contrat en s'imposant à Anfield, face à des Reds intenables en première période, mais victimes d'une grosse fatigue après le repos. Arshavin, après son quadruplé de la saison dernière, a encore été l'homme en vue en offrant la victoire aux siens. Arsenal compte désormais six points de retard sur Chelsea avec un match en moins. Cette rencontre a offert deux visages, deux périodes totalement opposées. La première a largement été à l'avantage de Liverpool. Avec Fernando Torres, titulaire pour la première fois depuis le 4 novembre, et Gerrard, les deux pièces maîtresses de Benitez étaient enfin présentes sur le terrain dès le coup d'envoi. Et les Reds entraient dans le match avec beaucoup d'envie, imposant un pressing très fort à leurs adversaires, pris à la gorge et incapables de réagir. Vifs, puissants, les joueurs de Liverpool se sont forcément créés les meilleures occasions, et ont logiquement été récompensés par l'ouverture du score. A la 41e minute, sur un coup-franc de 35 mètres de Fabio Aurelio, Reina manquait son dégagement, qui finissait dans les pieds de Kuyt. Le Néerlandais en profitait et plaçait son tir du droit au fond des filets (1-0, 41e). Liverpool menait au score, et on voyait alors mal comment les Gunners, où Arshavin et Nasri étaient aux abonnés absents, allaient pouvoir revenir dans le match. Arsène Wenger a certainement dû élever la voix durant la pause, car ses joueurs montraient un tout autre visage à l'entame de la deuxième période. En quelques minutes, le rapport de force entre les deux équipes s'inversait totalement. Bien plus hauts sur le terrain, les Gunners récupéraient tous les ballons ou presque, et trouvaient enfin Arshavin devant. Sur un joli mouvement côté droit entre le Russe et Nasri, l'ancien Marseillais débordait et centrait fort devant le but. Le ballon rebondissait sur le pied de Johson, qui marquait contre son camp (1-1, 50e). Huit minutes plus tard, Johnson, encore malheureux, ne parvenait pas à dégager un centre de Fabregas. Arshavin s'en emparait et frappait instantanément du droit, trompant Reina avec l'aide du poteau gauche (1-2, 58e).

Les Reds, assommés par ce deuxième but et trop courts physiquement pour réagir, n'allaient plus se montrer dangereux, laissant la maîtrise du ballon à leurs adversaires. Ils encaissaient donc une deuxième défaite à domicile après celle de mercredi contre la Fiorentina. L'avenir de Rafael Benitez s'assombrit de plus en plus sur les bords de la Mersey.

ALLEMAGNE

Lehmann voit rouge, Wolfsburg implose

Stuttgart a perdu deux points précieux à Mayence (1-1) par la faute de son incorrigible gardien de but Jens Lehmann, exclu en fin de rencontre, dimanche lors de la 16e journée du Championnat d'Allemagne, tandis que le champion en titre Wolfsburg a subi une déroute à domicile (1-3). Une semaine après de violentes manifestations de ses supporteurs et le limogeage de Markus Babbel, Stuttgart, désormais dirigé par le Suisse Christian Gross, est toujours dans la tourmente. Le VfB avait pourtant pris l'avantage dès la 11e min grâce au Russe Pogrebniak et semblait se diriger vers sa première victoire en Bundesliga depuis le 26 septembre. Mais Lehmann, 40 ans, répondait aux provocations de l'attaquant burkinabé de Mayence, Aristide Bance, en lui assénant un coup d'épaule et en lui marchant sur le pied gauche à l'issue d'une action sans danger pour son équipe (87). L'arbitre sifflait sans hésiter un penalty et excluait l'ancien gardien d'Arsenal et de l'équipe d'Allemagne. Mayence égalisait grâce à Polanski, un nul qui laisse Stuttgart en position très précaire (15e) avec 13 points. Pour sa probable dernière saison de joueur professionnel, Lehmann est rattrapé par les démons qui ont longtemps freiné sa carrière, l'indiscipline et la provocation. Ce carton rouge est l'épilogue d'une semaine particulière éprouvante pour Stuttgart et son gardien: il a écopé d'une amende pour avoir critiqué ses dirigeants suite au départ de Babbel et semble devenir un problème. "Je connais le joueur de football, mais l'homme beaucoup moins. Je vais devoir analyser la situation avec lui, mais pour moi, le succès de l'équipe prime par dessus-tout", a prévenu Gross.

Wolfsburg va peut-être basculer à son tour dans la crise: le champion en titre, éliminé de la Ligue des champions cette semaine, a été étrillé par Dortmund qui menait 2 à 0 après dix minutes de jeu et un doublé de Barios. Le club du constructeur automobile Volkswagen, invaincu à domicile la saison dernière, a déjà concédé quatre défaites devant son public depuis août. Il pointe à la 9e place et accuse déjà neuf points de retard sur le leader, le Bayer Leverkusen.

Au sommet de la Bundesliga, la situation s'est sensiblement resserrée avant la dernière journée de la phase aller le week-end prochain: Leverkusen, inquiété par la lanterne rouge Berlin (2-2) vendredi, ne compte plus qu'un point d'avance sur Schalke 04, séduisant vainqueur du Werder Brême (0-2).

Le Bayern Munich, 3e et invaincu depuis neuf matches, est revenu à deux points de la tête après sa démonstration à Bochum (5-1), quatre jours après avoir étrillé la Juventus Turin en Ligue des champions. Ultime événement de cette détonante 16e journée, le record de buts contre son camp établi par Hanovre qui en a marqué trois devant Mönchengladbach, vainqueur 5-3.

LIGUE 1

Bordeaux enfonce Lyon

Grâce à Marouane Chamakh, auteur du seul but du match (86e), Bordeaux s'est imposé à Lyon lors de la 17e journée de L1 (0-1). Les Girondins prennent leurs distances, reléguant l'OL à huit points. Les hommes de Claude Puel sont désormais 9e et n'ont plus gagné depuis le 31 octobre. La crise couve."On aurait pu se contenter du nul, mais on joue les matchs pour gagner." Cette phrase prononcée par Laurent Blanc à la fin de la rencontre peut faire sourire, mais elle symbolise à elle seule la différence entre les deux formations après cette affiche de la 17e journée. Bordeaux joue pour gagner - comme la plupart des clubs - mais la différence se situe dans la gestion et les moyens mis en oeuvre pour y arriver. A ce niveau-là, le Cévenol excelle. Et le champion de France en titre ne va pas s'en plaindre après cette importante victoire (0-1) sur la pelouse de Gerland face à une formation lyonnaise en pleine décomposition et dorénavant classée en neuvième position. Son pire classement de l'ère Claude Puel. Dans un sommet qui n'a jamais véritablement démarré, les Bordelais - pourtant pas dans un grand soir - s'imposent grâce à un but de Marouane Chamakh en fin de match (86e) et repoussent l'OL à huit points au classement. Un gouffre qui stigmatise l'écart entre les deux derniers champions de France.
Même quand ils ne sont pas flamboyants, les Girondins arrivent à se sortir de situations difficiles, notamment grâce à un banc de touche conséquent. "La largesse du banc nous permet d'être ambitieux", souligne Laurent Blanc au coup de sifflet final. Au coup d'envoi, Claude Puel avait décidé de muscler l'entrejeu avec la présence de Makoun et Gonalons à la récupération et la titularisation de Källstrom sur le côté gauche. Un coaching défaillant qui met en lumière la frilosité constante de la part de l'ancien technicien lillois et confirme la différence de mentalité face à son homologue bordelais. "Il nous manque du caractère, lâche Cris. Les joueurs qui sont là n'en ont pas. Il faut changer des choses." Des propos forts de la part du Brésilien qui s'ajoutent à la longue liste des dernières déclarations qui ont agité le club rhodanien ces dernières semaines (ndlr : Cissokho, Lacombe). Preuve du mauvais climat autour du septuple champion de France.
Ce manque d'ambition et cette impossibilité criante de faire la différence dans la zone de vérité de la part des coéquipiers de Jean-Alain Boumsong ont permis aux Girondins de croire en leur chance jusqu'à la dernière minute. Dans un match lénifiant en terme d'occasion de but, la cinquième réalisation de l'international marocain en Ligue 1 a suffi pour faire plier cette triste équipe lyonnaise. Leader incontesté dans l'Hexagone, Bordeaux confirme ses précédentes sorties en s'imposant chez un concurrent direct malgré une copie moyenne. La marque des grandes équipes.

LIGA

Séville réagit

Après deux résultats nuls consécutifs à domicile, le FC Séville a renoué avec la victoire dimanche soir à Gijon (0-1). C'est Frédéric Kanouté qui a inscrit le seul but du match d'entrée de jeu (9e). Grâce à ce succès, les Andalous grimpent sur la 3e marche du podium.

BOUIRA

Les lutteuses de haut niveau ignorées

Au moment où l'Etat songe à mettre le paquet pour redynamiser le secteur de la jeunesse et des sports à l'échelle nationale, notamment depuis le dernier exploit de l'équipe nationale de football, qui consiste en sa double qualification en coupe d'Afrique des nations et en coupe du monde, la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Bouira continue à faire dans le bricolage.

Ph: Boualem S.

En effet, dans une cérémonie de remise de cadeaux, en signe de reconnaissance et d'encouragement pour les athlètes ayant émergé le long de l'année sportive écoulée, organisée par la DJS de Bouira au mois de novembre dernier, à laquelle avait pris part le premier magistrat de la wilaya ainsi que les cadres sportifs de la région, les présidents d'APC et les dirigeants des clubs sportifs amateurs, toutes disciplines confondues, les lutteuses de la jeunesse sportive de M'chedallah, parmi lesquelles figurent des athlètes internationales qui ont décroché des places sur le podium lors des différentes joutes internationales dans cette discipline, ont été privées de leur cadeaux…symboliques. C'est du moins ce que nous avons appris de la bouche de leur entraîneur Adel Boukrif et les membres de cette section qui ont décidé de boycotter la cérémonie en signe de mécontentement pour la marginalisation dont ils se disent être victimes. Pour avoir boycotté la cérémonie, les organisateurs ont donc pris la décision de ne pas remettre à ces athlètes leurs petits cadeaux, largement mérités vu leurs résultats. Le refus de la participation de l'équipe dirigeante de la JSM et son entraîneur qui n'est autre que le sélectionneur de l'équipe nationale cadette de lutte féminine, à cette cérémonie est motivé par le fait que la DJS continue à ignorer cette équipe, qui, faut-il le rappeler, compte un nombre important d'internationales, lesquelles continuent à s'entraîner dans une salle de sport au centre sportif de proximité de la localité de Vouaklane dans la commune de M'chedallah, dépourvue du minimum de matériel adéquat. Selon nos interlocuteurs, la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Bouira qui a été sollicitée à maintes reprises pour un éventuel coup de pouce pour ces athlètes qui ont brandi l'emblème national à plus d'une reprise dans des compétitions internationales, avait promis de les prendre en charge, mais surtout leur aménager une salle spécialisée, malheureusement, après plusieurs mois d'attente ces dernieres n'ont rien vu venir. Les dirigeants bénévoles, de cette section ajoutent aussi, qu'ils n'ont même pas touché leur part de la subvention accordée par l'APC, la DJS et l'APW pour la JS M 'chedallah au début de l'actuelle saison sportive. Ces responsables ne comptent, tout de même pas, mettrent la clé sous le paillasson, du moins pour le moment, ils comptent saisir le premier responsable de la wilaya mais aussi le ministre de la jeunesse et des sports afin de dénoncer l'état de marginalisation dont sont victimes des sportives de hauts niveaux. Les responsables du secteur de la jeunesse et des sports, tant à l'échelle locale que nationale doivent se pencher sans délais sur le cas des ces jeunes athlètes, qui ne montrent aucun signe de découragement, jusqu'à présent, afin de les sauver d'une disparition. Elles qui peuvent brandir à nouveau le drapeau national dans les prochaines joutes internationales qui approchent à grands pas.

En attendant que ces responsables se penchent sur leurs cas, les lutteuses de M'chedallah, sinon de l'équipe nationale de lutte féminine, doivent prendre leur mal en patience et s'armer d'une grande volonté.

Omar Soualah

ATH BOUALI

Le CSA en difficulté

Le tout nouveau CSA (club sportif amateur) de la localité d'Ath Vouali, relevant de la commune d'Ath Mansour à l'Est de Bouira, qui s'est engagé cette saison dans le championnat de football de la wilaya de Bouira, trouve d'ores et déjà des difficultés pas du tout faciles à surmonter. En effet, ce petit club qui englobe pas moins de 100 jeunes footballeurs, répartis sur quatre catégories, minimes, cadettes, juniors et seniors, risque de jeter l'éponge au milieu du championnat vu le manque de moyens. En plus des maigres et insuffisantes subventions accordées par l'APC, l'APW et la DJS et par manque voire l'absence de sponsors qui s'ajoutent aux éternelles réfections de leur stade qui les obligent à recevoir leurs adversaires à l'extérieur, l'OAV (Olympique Ath Vouali) risque de ne pas terminer la saison.

Ce cas est aussi vécu par l'ensemble des nouveaux clubs sportifs engagés dans le championnat de wilaya, notamment ceux ne disposant pas de stade, et ceux dont ces infrastructures sont dégradées telles Saharidj, Seloum, Thameur, pour ne citer que ceux-là. Il importe de souligner que l'ensemble des opérations de réfection de ces stades communaux, ne sont pas encore lancées à l'image de celles prévues pour le stade municipal de la commune de Saharidj dont l'enveloppe financière qui lui a été attribuée pour la circonstance est de 200 millions de centimes. L'OS (olympique de Saharidj) continu à être domicilié au stade communal de la commune d'El Adjiba, distante d'environs 15km.

Le projet de la pose du gazon artificiel pour le stade communal de M'chedallah, annoncé préalablement pour le mois d'octobre dernier n'est toujours pas lancé. En attendant ces travaux, la plupart, pour ne pas dire la totalité des terrains de football de la région Est de Bouira, notamment ceux situés sur le territoire de la daïra de M'chedallah sont dans un état lamentable. Une situation regrettable qui ne fait que pousser ces petits clubs à disparaître au moment où le président de la République en personne, avait intervenu pour encourager les jeunes à pratiquer le sport et relever le défi.

O.S.

ATH-LAÂZIZ

Le siège de l'APC risque de s'effondrer

En vue d'extension de l'ancien siège de l'APC d'Ath-Laâziz, au nord de Bouira, construit durant l'ère coloniale, au niveau du village Bezzit Haut, un bloc administratif a été réalisé en adjacence avec l'ancien, il y a de cela environ de 20 ans. Cependant les murs de cette bâtisse sont affectés par des fissures importantes du haut jusqu'au bas. Les causes de ces dégâts sont, selon des sources proches de cette institution dues au non-respect, au moment de sa réalisation, des normes de l'urbanisme requises. En effet, ces fissures sont apparentes à l'œil nu de l'extérieur, vu leur importance. Par conséquent le personnel exerçant à l'intérieur de ce siège s'inquiète quant à l'état de leur lieu de travail qui se dégrade de plus en plus.

Les agents du bureau de comptabilité se retroussent les manches pour prendre les balais à chaque moindre intempérie afin d'évacuer les eaux pluviales qui inondent leur bureau en un court instant.

Le premier responsable de ladite commune dira avoir «établi un bon de commande pour les services CTC afin de faire une expertise, et prendre ensuite les mesures qui s'imposent ».

Smail Recham

TIZI OUZOU

Vers la récupération des écoles primaires fermées

Elles sont actuellement 34 écoles primaires a avoir fermé leurs portes à travers toute la wilaya de Tizi Ouzou. Leur nombre ne cesse d'augmenter chaque année malheureusement. D'autres écoles risquent de connaitre le même sort à l'avenir, affirment les responsables du secteur de l'éducation. Craignant d'être abandonnées à leur sort, le wali de Tizi Ouzou a affirmé qu'elles seront récupérées. Ces écoles seront mises à la disposition de la direction de la culture. Cependant, la raison de cette regrettable situation, à savoir la fermeture des écoles primaires à Tizi Ouzou, comme tout le monde le sait, n'est autre que la persistance du phénomène de la dénatalité qui prend des proportions alarmantes en Kabylie. L'éternel problème de l'exode rural est aussi pour quelque chose. De ce fait, le premier responsable de la wilaya, à savoir le wali, a, récemment, lors d'une séance de travail consacrée au secteur de l'éducation, exhorté les responsables locaux de ne pas laisser à l'abandon ces établissements scolaires réalisés à coup de milliards par l'état. Au contraire, il est impératif de procéder à leurs préservation, a-t-il insisté. Du moment que leur réouvertures ne sont pas pour demain, le wali a estimé que ces infrastructures à caractère éducatif seront mises à la disposition de la direction de la culture ainsi que celle de la jeunesse et du sport. Elles seront transformées en foyers de jeunes pour les localités qui sont dépourvues de toutes infrastructures culturelles. D'autres seront mises au profit de certaines associations culturelles qui activent sur le terrain et qui n'ont pas de local ou de siège. En tout cas c'est le souhait qu'a affiché le wali. Ajoutant que même les clubs sportifs peuvent en profiter, puisque certaines communes reculées souffrent d'un manque énorme en matière d'infrastructures sportives. Ces écoles peuvent être donc transformées en salles de sport. De ce fait, le wali veut faire d'une pierre deux coups. D'un côté ces écoles resteront toujours utiles, et d'un autre elles seront à l'abri de la vétusté et l'abandon qui les menacent.

Zakia Guermah

IFLISSEN

Les villageois de Taksebt ferment le siège de l'APC

Pour se faire entendre, les habitants du village Taksebt de la commune d'Iflissen, daïra de Tigzirt, ont procédé à la fermeture de la mairie pour une durée indéterminée. Leur revendication n'est autre que le manque d'eau, y compris en hiver. En effet, ce grand village est quasiment « déshydraté» durant toute l'année. Cette situation perdure depuis des années, voire des décennies. Las d'attendre, les villageois ont fini par perdre patience. D'après les protestataires, le recours à cette action demeure leur ultime chance pour faire aboutir leur revendication. « Cette fois-ci nous ne comptons pas lâcher prise, ce que nous réclamons est amplement légitime », nous a déclaré un citoyen du village en question que nous avons contacté.
Par ailleurs, à Tizi Ouzou, ce n'est pas l'eau qui manque. C'est le réseau de distribution d'eau qui est vétuste et inutilisable. Lors de sa dernière visite de travail à Tizi Ouzou, le premier responsable du secteur, Ablemalek Sallal, a inauguré le projet de la réfection du réseau de distribution d'eau potable au profit des communes du nord de la wilaya, dont justement figure la commune d'Iflissen.

Zakia Guermah

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
Direction du logement et des équipements publics
Wilaya de Skikda

Avis d'appel d'offres national et international ouvert

La direction du logement et des équipements publics de la wilaya de Skikda lance un avis d'appel d'offres national et international ouvert pour la réalisation en lots séparés de 20 logements incessibles type F4 au profit du secteur de l'enseignement supérieur à Skikda en TCE.

1/ Entreprises ou groupements d'entreprises autorisés à soumissionner :

Entreprises qualifiées en bâtiment catégorie 01 et plus et l'équivalent pour les soumissionnaires étrangers.

2/ Retrait des cahiers des charges

Le cahier des charges doit être retiré auprès du BET/ Khentit Karim, cité Salah Boulkeroua villa 04 Skikda.

3/ Présentation de l'offre :

Les offres sous double plis cachetés sous forme de pli technique et pli financier séparés seront adressées à :

Monsieur le directeur du logement et des équipements publics de la wilaya de Skikda, rue Mohamed Bouguergour Skikda.

L'enveloppe extérieure doit être anonyme et ne comportera que la mention :

« Appel d'offres national et international ouvert pour la réalisation de 20 logements incessibles type F4 au profit du secteur de l'enseignement supérieur à Skikda »

- A ne pas ouvrir -

4/ Contenu des offres :

Les offres doivent être conformes aux prescriptions du cahier des charges.

Date et heure limite de dépôt des offres

La date limite de dépôt des offres est fixée pour le 31 décembre 2009 à 14h00.

Ouverture des plis

L'ouverture des offres techniques et financières se fera le 31 décembre 2009 à 14h00 en séance publique, au siège de la direction du logement et des équipements publics de la wilaya de Skikda sise à la rue Mohamed Bouguergour Skikda.

Tout pli non anonyme ou parvenu en retard ne sera pas ouvert et par conséquent ne sera pas pris en considération.

Validité de l'offre :

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pour une durée de 180 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Courrier du 15 décembre 2009 ANEP ANNABA 11304 / 23

The Algerian Democratic and Popular Republic

Ministry of the Housing and Town planning
Direction of the housing and the publics équipments
Wilaya of Skikda

National and international call for a open tender

The direction of the housing and the public equipments of Skikda's wilaya launches a national and international call for a open tender by the realization of 20 lodgements of penalty type F4 for the benefit of the éducation superior sector in Skikda all bodies.

1/ The contractors authorized to offer :

Campanies qualified in construction of building category 1 and more and the équivalence for the foreigner contractors.

2/ Retired of the exercise book of conditions :

The exercise book of condition must be removed from the desk (office) of study Khentit Karim city Salah Boulkeroua villa 04 Skikda.

3/ Presentation of the offer :

- Offer under double folds sealed under the technical folds and financier folds separated inside the same offer which will be sent in : « Sir the director of the direction of the housing and public equipments of Skikda's wilaya », located in Mohamed Bouguergour Skikda.

- The outside fold should have the mention of :

« The national and international call of open tender for the realization of 20 lodgements of penality type F4 for the benefit of the éducation superior sector in Skikda »

- Not to open -

4/ Contents of offers :

The offers must be conformed to prescriptions of the book of condition.

The limit date and hour of deposit the offers (warehouse) :

The deadline of deposit the offers is fixed on 31 december 2009 at 2 p.m.

The opening of folds

The opening of technical and financial offers will be on 31 december 2009 at 2 p.m. in the public session in the direction of the housing and the public equipments of Skikda's wilaya placed in the street Mohamed Bouguergour Skikda.

Completely folds not the unknown person or reached (affected) will not be opened and will not be consequently considered.

Validity of the offer :

The contractors will remain engaged by their offer for duration of 180 days as from the limit date of deposit the offers.

Le Courrier du 15 décembre 2009 ANEP ANNABA 11304 / 23

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Skikda
Direction du logement et des équipements publics

Avis d'attribution provisoire des marchés

Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret présidentiel N°02/250 du 24/07/02 portant réglementation des marchés publics modifié et complété, la direction du logement et des équipements publics de la wilaya de Skikda porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert relatif à la réalisation d'un tribunal à Tamalous wilaya de Skikda pour le lot suivant :

Lot : Climatisation

Paru sur El Ahdete en date du 25/10/2009 et sur El-Fedjr en date du 28/10/2009, qu'après analyse et vérification des offres, les résultats se présentent comme suit ; (voir tableau)

N°	Lots	E.T.P	Montant TTC	Délais	Critère de choix
01	Lot : Climatisation	Eurl CFCE	9.135.945,00 DA	03 mois	Note technique : 88,33/100

Les soumissionnaires contestataires peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Skikda dans un délai de 10 jours à partir de la parution du présent avis dans la presse, et ce en conformité avec l'article 101 du décret présidentiel N°02/250 modifié et complété.

Le Courrier du 15 décembre 2009 ANEP ANNABA 11305 / 23

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya Aïn Defla
Daïra Hammam Righa
Commune de Hammam Righa

Avis d'attribution provisoire
Pour projet d'avis d'appel d'offres national N°02/2009

Conformément aux dispositions de l'article 43 alinéa 02 du décret présidentiel N°02/250 du 24/07/2002 portant règlementation des marchés publics complété et modifié par le décret présidentiel N°08/388 du 26/10/2008.

Le président de l'APC de H-Righa informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national N°02/2009 paru le 22/11/2009 lancé dans les journaux Eladjoua et Le Courrier d'Algérie, conformément au PV d'évaluation des offres financières séance du 02/11/2009, les opérations ont été attribuées provisoirement selon le moins disant comme suit :

N°	Intitulé de projet	Les soumissionnaires	Note tech.	Montant de l'offre	Délai	Observations
01	Aménagement route (revêtement en BB pour route centre Moudjahidine)	Ferhad Djamel	80.55	10 102 950,00	30 jours	Moins disant
02	Réfection route communale reliant route N°42 à douar Djebabra sur 1000 m/l	Benhadj Tahar Mohamed	81.38	3 598 920,00	45 jours	Moins disant

Les soumissionnaires peuvent introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la date d'émargement et la publication conformément à l'article 101 du décret présidentiel N°02/250 du 24/07/2002 portant réglementation des marchés publics, complété et modifié par le décret présidentiel n°08/338 du 26/10/2008.

Le Courrier du 15 décembre 2009 ANEP 789 315

AFFAIRE LACEN

Des techniciens et des anciens joueurs confortent Saâdane

Ce qui convient d'appeler communément l'affaire Lacen continue de susciter la polémique dans les milieux footballistiques algériens.

Seulement, de tout le bruit qui en a couru dès l'annonce de la convocation du milieu de terrain du club espagnol de la Ligua , en l'occurrence le Racing Santander, l'entraîneur national Rabah Saâdane s'en est sorti, désormais, en position de force. Il faudra dire la vérité comme telle aujourd'hui mieux que tard, il y a lieu de reconnaître que l'imminente venue de Lacen est bel et bien vue d'un mauvais œil par certains joueurs de l'équipe nationale, en particulier ceux qualifiés, à juste titre, de cadres. Ce ne sont pas tout de même les propos du président de la Fédération algérienne de football, Mohamed Raouraoua qui vont tout de même nous faire croire le contraire, bien que l'homme affirme avoir discuté avec les joueurs professionnels tout au long du week-end dernier et qu'ils l'ont tous rassuré quant à leur disposition d'accueillir le néo international les bras ouverts. Cependant, on peut dire que les propos des joueurs en question ne reflètent pas vraiment leurs pensées, car on est même persuadé que ces joueurs-là acceptent difficilement qu'un joueur vienne cueillir le fruit de leurs efforts de plus deux années. Dans leurs déclarations à la presse ces derniers temps, certains joueurs ont même parlé d'injustice, comme c'est le cas en particulier du héros de la rencontre de Khartoum, Antar Yahia, alors que son coéquipier qui vient d'être sacrifié de l'équipe nationale en prévision de la CAN, Rafik Djebbour, lui a fait exprès de rappeler que Lacen avait tourné le dos au pays lorsque celui-ci avait bien besoin de ses services. Tout cela n'est pas fait bien sûr pour perturber la sérénité de l'entraîneur national qui reste convaincu que son team a besoin de renforts notamment en milieu de terrain, comme il l'a lui-même indiqué au lendemain de la rencontre de Khartoum. Le ''Cheikh'' voit même en Lacen l'oiseau rare recherché dans ce compartiment sensible du terrain. Il faut dire que Saâdane se voit conforté dans sa décision par un bon nombre de techniciens et anciens joueurs. On peut citer à titre d'exemple la position de la légende du football algérien, en l'occurrence Rachid Mekhloufi, qui a ouvertement critiqué tous ceux qui sont en train de semer la zizanie, après l'annonce de la venue de Lacen. C'est le cas de le dire aussi pour Rabah Madjer qui est monté au créneau pour rappeler, à qui veut l'entendre, que Saâdane est le seul maître à bord, et libre à lui de convoquer les joueurs dont il pense qu'ils pourraient apporter un plus à l'équipe nationale. Avec les joueurs, Madjer n'a pas été tendre aussi, en leur faisant savoir tout simplement que leur boulot se limite sur le terrain, et qu'ils n'ont pas à s'interférer dans le travail de l'entraîneur. Evidemment toutes ces marques de soutien, ajoutées à celle du président de la FAF, ne font que conforter Saâdane à quelques jours d'amorcer le dernier virage avant la CAN. Seulement, à l'arrivée, il devra assumer toutes ses responsabilités, car il a tout simplement, maintenant, carte blanche.

Hakim S.

D1 (17E JOURNÉE)

Les dauphins à l'affût

La 17e et dernière journée de la phase aller du championnat de D1, prévue aujourd'hui, sera une bonne aubaine pour le MC Alger de consolider son fauteuil de leader et ce, en se déplaçant chez la lanterne rouge, le MSP Batna, alors que ces deux dauphins, la JSMB et l'USMAn donneront la réplique, respectivement, à l'ESS, à Sétif, et au NAHD, à Annaba. Restant sur une belle victoire face au voisin, le CR Belouizdad, vendredi dernier (4-2), les Mouloudéens se déplaceront à la ville des Aurès avec la ferme intention de confirmer ce résultat et, ainsi, consolider leur fauteuil de leader, récupéré à la faveur de leur dernier succès. En face, ils auront une formation batnéenne, passée complètement à côté depuis le début de la saison, en caracolant à la dernière position du classement général, et qui reste sur un nul face à son voisin, le CAB, samedi dernier. Cette rencontre, rappelons-le, se jouera à huis clos. La JSMB, qui a pris la deuxième place du classement général après sa victoire face à l'AS Khroub (3-2), tentera de continuer sur sa courbe ascendante malgré le fait qu'elle aura un périlleux déplacement à effectuer chez le champion sortant, l'ES Sétif, au stade du 8-Mai 1945. Les locaux, après avoir perdu leur finale de coupe de la CAF face au Stade malien et avoir été tenus en échec, à domicile, en finale de la coupe de l'UNAF face à l'ES Tunis (1-1) se lanceront à la campagne pour conserver leur titre de champions, eux qui sont à cinq points du leader, avec trois matchs en retard. Entre deux équipes qui jouent pour le même objectif, à savoir les premiers rôles, la rencontre, qui se tiendra en nocturne, s'annonce d'ores et déjà passionnante. L'autre dauphin du leader, l'USM Annaba tentera de rester collé à ses trousses en accueillant le NA Hussein-Dey, l'avant-dernier au classement général. L'occasion sera remarquable pour les Tuniques Rouges annabies de reprendre la première place d'autant qu'ils sont à deux points du MCA. En situation ardue depuis l'entame de la saison, les gars du CR Belouizdad ont essuyé samedi dernier une lourde défaite face au MCA (4-2), ce qui a poussé la direction du club à se passer des services du coach Yaïche. Cet après-midi, sous la houlette de Dékimèche et Bouhila qui assurent l'intérim, ils recevront, à huis clos, le WA Tlemcen, où ils devront impérativement garder leur rang alors qu'ils ne sont qu'à trois points du premier relégable. L'autre match qui attirera les attractions sera un avant-goût des 32e de finale de dame Coupe du fait qu'il mettra aux prises, au stade Omar-Hamadi de Bologhine, l'USM Alger et le MC Oran. Les Usmistes, commencent à se repositionner au classement général surtout après la victoire remportée face au voisin nahdiste (2-1). Une partie qui ne sera guère facile pour les gars de Soustara d'autant que le MCO veut se rapprocher davantage du peloton de tête. La JS Kabylie, et la victoire arrachée en péril face à l'ASO, recevra pour la deuxième fois consécutive dans son fief habituel, le stade du 1er-Novembre, cette fois-ci, le CAB, tenu en échec par son voisin le MSPB, samedi dernier. Les Canaris récupéreront, cet après-midi, leur public, après avoir purgé la suspension d'un match à huis clos. Les deux derniers matchs au programme opposeront, à El Eulma, le MCEE et l'ASK alors que l'ASO Chlef recevra le CA Bordj Bou Arréridj

Mohamed Benhamla

Programme

A 14h
MC El Eulma - AS Khroub
CR Belouizdad - WA Tlemcen **(huis clos)**
MSP Batna - MC Alger **(huis clos)**
USM Alger - MC Oran
USM Blida - USM El Harrach
JS Kabylie - CA Batna
A 18h
ES Sétif - JSM Béjaïa
USM Annaba - NA Hussein Dey
ASO Chlef - CA Bordj Bou Arréridj

LE MCA, L'USMB ET L'USMA LE CONVOITENT AUSSI

Seguer en route vers la JSK

Le divorce entre l'ESS et Mohamed Seguer devrait être consommé dans les tout prochains jours. Le joueur ne veut plus rester à Sétif, notamment après que ses rapports avec le public local aient pris un sérieux coup depuis l'échec de l'Aigle noir en finale de la Coupe de la CAF contre le Stade malien. Il faut dire que cela a été, en vérité, la goutte qui a fait déborder le vase de l'enfant de Relizane, en ce sens que ce dernier nous avait déjà confié, il y a quelque temps, qu'il souhaitait quitter les rangs du champion d'Algérie en titre pour deux raisons principales. D'abord, il n'a pris aucun sou depuis le début de cette saison, et aussi parce qu'il ne bénéficie pas d'un temps de jeu considérable qui lui permettrait notamment de retrouver son meilleur niveau, et pourquoi pas postuler de nouveau à une place au sein de l'équipe nationale, sachant que Saâdane misait énormément sur lui du temps où le joueur portait les couleurs du MCS et où il s'était distingué d'une manière extraordinaire. Les intentions de Seguer sont vite tombées dans les oreilles des différents clubs, notamment ceux du MCA, l'actuel leader du championnat, l'USMA, l'USMB et la JSK.

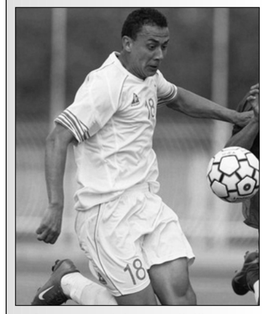

Ces quatre clubs sont d'ailleurs entrés en course pour s'offrir les services de Seguer, même si aux dernières nouvelles, c'est le club kabyle qui est le mieux placé pour accueillir le natif de Relizane. Seulement, un handicap de taille pourrait faire capoter la transaction. On fait allusion tout simplement à la situation administrative du joueur puisque ce dernier est toujours lié à l'Entente de Sétif pour six autres mois. Un détail qui ne semble pas perturber pour autant le joueur qui aurait déjà abordé le sujet avec son président et trouvé un terrain d'entente par lequel Seguer obtiendrait sa lettre de libération en renonçant à son dû.

H .S

CRB

Le recrutement d'Aksas, une affaire de temps

L'information nous a été confiée par un proche de la direction du CR Belouizdad. L'ex-défenseur du club et actuel de l'ES Sétif, Amine Aksas, est sur le point de finaliser avec Kerbadj pour un éventuel retour dès l'ouverture du mercato hivernal. Libéré par Serrar, Aksas devait récupérer sa lettre de libération hier, ce qui lui permettra de rejoindre le club de son quartier, qui souffre en défense en se classant à la dernière position avec 30 buts encaissés.

Mohamed B.

PALESTINE OCCUPEE

Le défi dangereux des colons de Cisjordanie

Dans le petit village palestinien de Yassouf, en Cisjordanie, les ruines d'une mosquée ravagée par les flammes, vendredi, sont devenues le symbole d'un inextricable conflit autour du sort des colons juifs.

Ces derniers sont accusés d'avoir commis cet acte qui était certain d'attiser les tensions, dans l'espoir de torpiller toute velléité de négociation israélo-palestinienne ou d'initiative diplomatique américaine.Le geste de ces colons constitue une réponse directe à l'annonce, fin novembre, par le premier ministre israélien Benyamin Netanyahou, d'un gel partiel et très sélectif- de la construction de nouvelles colonies pendant dix mois. Un geste beaucoup plus adressé à Washington et à Barack Obama, plutôt qu'en direction des Palestiniens, qui l'ont d'ailleurs jugé insuffisant.Mais ce geste modeste, puisqu'il excluait Jérusalem-Est et comportait de très nombreuses exceptions pour des raisons de « sécurité », a enflammé les colons de Cisjordanie, qui s'estiment trahis par le gouvernement le plus à droite depuis la création de l'Etat d'Israël en 1948. Ils ont bruyamment manifesté cette semaine sous les fenêtres du Premier ministre à Jérusalem, sous le mot d'ordre « stop au gel ».Et, comme à plusieurs reprises depuis le début du processus de paix avec les Palestiniens en 1993, les plus extrémistes d'entre eux sont passés à l'acte pour saboter les décisions gouvernementales, avec l'incendie de cette mosquée. La violence appelle la violence : une Israélienne a été poignardée par un Palestinien samedi soir, et légèrement blessée.Le président israélien Shimon Pérès, le premier ministre Benyamin Netanyahou et le ministre de la Défense Ehud Barak, tentent depuis trois jours de calmer la tension en condamnant fermement ce geste « contraire à tous les principes moraux de l'Etat d'Israël », selon Pères. Netanyahou a ordonné qu'on arrête les auteurs de cet acte.

UN GOUVERNEMENT ISRAÉLIEN À LA CRÉDIBILITÉ PROCHE DE ZÉRO

Le problème est que la crédibilité du gouvernement est bien mince. Benny Begin, ministre sans portefeuille appartenant à l'aile droite du cabinet, mais surtout fils de son père, l'ancien chef du Likoud Menahem Begin, a semé le trouble en déclarant que malgré le «gel», il y aurait 10 000 colons de plus en 2010 en Cisjordanie.Begin a affirmé que la construction en cours de 3 000 logements de plus dans les territoires palestiniens conquis en 1967 serait menée à son terme, et a ajouté : « Il n'y a ni gel ni suspension. Les constructions, en Judée et Samarie [les noms bibliques de la Cisjordanie, ndlr], continueront dans les dix mois à venir. »Embarras du gouvernement, d'autant qu'au même moment, Netanyahou a fait approuver ce dimanche par le Conseil des ministres un plan de financement de colonies dites de « priorité nationale », contenant des zones de « sécurité » exclues du moratoire annoncé quelques jours plus tôt.

LA COLONISATION A PROGRESSÉ DEPUIS 1967

Les travaillistes, pourtant membres de la coalition, ont eu la surprise d'y trouver des zones situées au cœur de la Cisjordanie et pas seulement aux frontières avec Israël, contrairement aux assurances qui leur avaient été données, et leurs cinq ministres ont voté contre ce plan lors de la réunion du cabinet. Le Meretz, le parti de gauche qui n'appartient pas à la coalition, a déposé une motion de défiance au Parlement sur cette affaire. Au cours de la réunion de dimanche, selon Haaretz, le ministre de la Défense Ehud Barak a mis en garde qu'une partie des sommes débloquées « risque de terminer entre les mains de l'extrême droite ». De quoi sérieusement entamer le crédit des annonces officielles successives. Cette confusion, doublée de la tension suscitée par l'agitation des colons, crée une nouvelle situation dangereuse, susceptible de déboucher sur une nouvelle explosion de violence.

Des colons dont le nombre continue inexorablement de croitre depuis la conquête des territoires palestiniens en 1967, contribuent à rendre moins viable l'hypothèse d'un Etat palestinien cohérent, comme le montre la carte très explicite de la situation élaborée par la Documentation française. La Cisjordanie compte aujourd'hui près de 300 000 colons juifs, auxquels il faut ajouter les quelque 180 000 habitants israéliens de Jérusalem-Est, également considérés comme des résidents illégaux par la communauté internationale, comme vient de le réaffirmer une déclaration européenne qui qualifie Jérusalem de « future capitale de deux Etats ».

LES ACTIONS D'OBAMA AU PLUS BAS DANS LA RÉGION

Situation d'autant plus préoccupante que Barack Obama, après avoir annoncé haut et fort qu'un déblocage au Proche-Orient était sa priorité, s'est singulièrement dévalorisé dans cette région. Le petit tour de piste diplomatique d'Hillary Clinton, sa ministre des Affaires étrangères, et de son émissaire spécial Georges Mitchell n'a donné aucun résultat. Cet épisode a été perçu par la partie palestinienne comme une capitulation devant l'intransigeance de Netanyahou, suscitant un peu plus de désespoir et de sentiment d'abandon.Tout ceci n'augure rien de bon alors qu'on approche du premier anniversaire de la guerre de Gaza, le 26 décembre, et que rien n'est réglé sur ce front-là non plus. Il n'y a pas au Proche-Orient aujourd'hui de guerre comme en Afghanistan, d'attentats à répétition comme à Bagdad ou à Peshawar, pas non plus de tension diplomatique extrême comme avec l'Iran. Il y a une succession de symboles inquiétants, de décisions hasardeuses, de petites humiliations et d'absence de perspective qui donne envie de crier : Attention, danger !

(In Rue89)

GUERRE EN IRAK

La «confession» de Tony Blair relance la polémique

Tony Blair l'a confié à la BBC: il aurait engagé le Royaume-uni dans la guerre en Irak même sans la menace des armes de destruction massive. Sur l'antenne de la BBC, l'ancien Premier ministre britannique a révélé qu'il aurait engagé son pays dans la guerre en Irak même s'il avait su que Bagdad n'avait pas d'armes de destruction massive. Une déclaration qui intervient à quelques semaines d'une déposition cruciale devant l'enquête sur ce conflit. «La confession». C'est ainsi que la presse britannique a baptisé l'intervention dimanche matin de l'ancien Premier ministre britannique Tony Blair lors d'une émission religieuse de la BBC. Invité à dire s'il aurait engagé son pays dans la guerre même si l'ancien dictateur irakien Saddam Hussein n'avait pas disposé d'armes de destruction massive (ADM), Blair a lâché: «J'aurais continué à penser qu'il était juste de le renverser».

UNE GUERRE VENDUE AVEC L'AIDE DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE

«Evidemment, nous aurions employé et développé des arguments différents quant à la nature de la menace», a ajouté l'ancien chef du gouvernement (de 1997 à 2007).En mars 2003, Tony Blair avait engagé son pays dans la guerre en Irak, en affirmant que Saddam Hussein disposait d'ADM qu'il pouvait déployer «en 45 minutes». Aucune arme de ce type n'a été trouvée et il s'est avéré que la mention des «45 minutes», malgré une source douteuse, avait été ajoutée in extremis afin de «muscler» un rapport des services de renseignement britanniques.Un sondage de mars 2003 avait montré que 74% des Britanniques soutenaient une invasion, mais seulement avec le feu vert de l'ONU et à la condition que la présence d'ADM soit prouvée. Sans ces conditions, la proportion tombait à 26%. «Cette guerre a été vendue avec l'aide des ADM», a rappelé Hans Blix, qui dirigeait avant l'invasion de 2003 l'équipe d'enquêteurs recherchant des traces d'ADM. «Et maintenant, on a l'impression, ou on entend, qu'il ne s'agissait que d'une question d'arguments, comme il dit. Tout cela a l'air un peu d'une feuille de vigne: si elle n'avait pas été là, ils auraient tout simplement essayé d'en trouver une autre», a-t-il déclaré sur la BBC.

AUDITION DE BLAIR EN JANVIER PAR UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

La déclaration de Tony Blair est «l'aveu le plus clair que les fameuses armes étaient en effet un prétexte», écrit le Sunday Telegraph, estimant que cela va «changer la donne» de l'enquête sur l'Irak» dont les audiences publiques se tiennent à Londres depuis plusieurs semaines. La commission se penche sur les raisons qui ont poussé à l'engagement controversé en Irak.Tony Blair y sera entendu, probablement en janvier, et son audition sera «en grande partie» publique, a indiqué un porte-parole de l'enquête. La commission, qui remettra son rapport fin 2010 au plus tôt, n'est pas un procès mais cela n'empêche pas la coalition «Stop the War» d'exiger des «poursuites judiciaires» contre Tony Blair «s'il réitère cet aveu de crimes de guerre devant l'enquête». Les déclarations de Tony Blair pourraient en effet l'exposer à des «difficultés judiciaires», croit le professeur de droit international Philippe Sands, interviewé par le Sunday Herald.Déjà, l'ancien avocat de Saddam Hussein demande des poursuites pour guerre «illégale». Giovanni di Stefano, l'actuel conseil italien de l'ancien ministre irakien des Affaires étrangères Tarek Aziz, a adressé à l'Attorney General, principal conseiller juridique du gouvernement britannique, une «demande de consentement pour poursuivre» Tony Blair.M. Blair a «enfreint la Convention de Genève de 1957» en engageant son pays dans une guerre «non justifiée par une nécessité militaire et menée de manière illégale et gratuite», estime Me Di Stefano dans la lettre, dont l'AFP a obtenu une copie. Les déclarations de M. Blair à la BBC «confirment que la véritable motivation pour attaquer l'Irak était d'en changer le régime et non pas ce que (Tony Blair) a déclaré à l'électorat britannique, le Parlement et les médias en 2003», estime Me Di Stefano.

(In LEXPRESS.fr)

مكتب التوثيق للأستاذة فرحات حسينة شارع دراز عبد الرحمان إقامة بوماريا عمارة ب 1 تلمسان رمز الموثقة 002160

شركة «أو أر بلوس» ذات م م و ذات ش و – برأسمال إجتماعي: 00 000 100 دج

المقر الإجتماعي: رقم 760، حي اللوز، الكيفان، تلمسان

تعديل القانون الأساسي

بموجب عقد حرر بمكتبنا بتاريخ 2009/12/02، مسجل في آوانه، قررت الشريكة الوحيدة للشركة المذكورة تحويل المقر الاجتماعي من العنوان المبين أعلاه إلى العنوان الجديد الكائن ب: حي 276 مسكن عمارة 13 محل رقم 01، بلدية منصورة، ولاية تلمسان، و بالتالي تم تعديل المادة (04)، و الباقي بدون تغيير. الإيداع القانوني لدى الفرع المحلي للمركز الوطني للسجل التجاري لولاية تلمسان.

للإعلان الموثقة

مكتب التوثيق للأستاذة فرحات حسينة شارع دراز عبد الرحمان إقامة بوماريا عمارة ب 1 تلمسان رمز الموثقة 002160

شركة «سيدي يخلف» ذات م.م برأسمال إجتماعي: 00 000 100 دج

المقر الإجتماعي: باب الزاوية، حي سيدي الحلوي رقم 17، تلمسان

حل مسبق

بموجب عقد حرر بمكتبنا بتاريخ 2009/12/02، مسجل في آوانه، قرر شركاء الشركة المذكورة حلها إبتداء من تاريخ 02 من شهر ديسمبر 2009، و بموجب نفس العقد، عينوا السيد إخلف صديق مصفيا. الإيداع القانوني لدى الفرع المحلي للمركز الوطني للسجل التجاري لولاية تلمسان.

للإعلان الموثقة

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية البويرة

دائرة أمشدالة

بلدية أمشدالة

اعلان

(طلب تسليم شهادة الحيازة العقارية)

يدهي رئيس المجلس الشعبي لبلدية أمشدالة علم كافة المواطنين انه طبقا للمرسوم رقم 254/91 المؤرخ في 1991/07/27 فإن السيد: مصران موسى المولود بمشدالة في: 1954/03/23 ابن دحمان وابن لحسن ملعيد قد قدم عريضة لبلدية أمشدالة لتسليم شهادة الحيازة العقارية.

وهذا للعقار التالي:

– قطعة أرض صالحة للبناء تقع بالمكان المسمى تقيضوت قرية أولاد براهيم بلدية أمشدالة تقدر مساحتها الاجمالية بـ 4296,00 م² يحدها من:

-الشمال: ملكية مزيان احسن وملكية مزيان سليمان وملكية مزيان أحمداش.

-الجنوب: ملكية مزيان عبد الرحمان

-الشرق: ملكية مزيان سليمان وملكية مزيان أحسن وملكية مصران موسى بن دحمان وعمر عائشي

-الغرب: شعبة

فعلى كل شخص له طلب أو اعتراضات على تحرير هذه الشهادة أن يقدم طعنه إلى البلدية في أجل لا يتعدى الثلاثين إبتداء من تاريخ نشر هذا الاعلان في مقر البلدية وفي الجريدة.

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Béjaia

Daïra d'Akbou

Commune d'Akbou

Demande de certificat de possession

En application du décret exécutif n°91/254 du 07 juillet 1991, fixant les modalités d'établissement et de délivrance du certificat de possession institué par l'article 39 de la loi

n° 90/25 du 18 novembre 1990, portant orientation foncière, Monsieur BEDJA Abderrahmane, né le 13 mars 1982 à Akbou, fils de Belaïd, domicilié au village Tifrit, commune d'Akbou, a formulé une demande dans laquelle il confirme sa prise de possession d'un terrain au lieudit Bouzera village Tifrit, commune d'Akbou, wilaya de Béjaia, d'une superficie de deux cent cinquante-neuf mètres carrés, (259,00 m2) limité dans son ensemble :

Au Nord : Par la propriété de Monsieur BEDJA Toufik

Au Sud : Propriété les héritiers de Monsieur BEDJA Salah

A l'Est : Chemin bétonné « village Tifrit - RN n° 26 A »

A l'Ouest : Propriété de Monsieur BEDJA Toufik

A cet effet, toutes observations, contestations ou oppositions relatives à l'établissement dudit certificat de possession devront être formulées par écrit à Monsieur le président de l'APC d'Akbou, dans un délai de deux (02) mois à compter de la date de la publication de cet avis.

MILA

Acte IV du Festival culturel national de Aïssaoua

«La philosophie de l'invocation et son influence dans les milieux des zaouïas», telle est la thématique autour de laquelle se tiendra le Festival culturel national de Aïssaoua dans sa 4ème édition qu'abrite, depuis avant-hier et ce, jusqu'à vendredi prochain, la maison de la culture de Mila.

Après avoir abordé plusieurs thèmes dans les trois précédentes éditions, notamment « sur les pas du passé » et « Zaouïa de la science », cet épisode, auquel prennent part 14 wilayas, à savoir Biskra, Ghardaïa, Annaba, Guelma, Médéa, Ouargla, Mostaganem , Constantine, Bechar et Mila, avec un nombre de participants avoisinant les 340, décortiquera le concept de la prière, de l'invocation et de l'imploration au Dieu Tout Puissant et son impact dans les milieux des zaouïas. Lors de cette manifestation culturelle, 14 professeurs vont élucider au public milevien le soufisme et les secrets de cette confrérie « tarîqa » de Aïssaoua via des conférences aux divers thèmes : la position du docteur Mobarek Zaki de la philosophie de l'invocation à travers son intitulé « le soufisme islamique », conférence qui sera assurée par le professeur A.El Kasmi de l'université d'Alger et la valeur de l'invocation dans le soufisme qui sera développée par le docteur Saâd Khemissi de l'université de Constantine . Le programme comprendra par ailleurs, selon A Taïbi, directeur de la culture et commissaire du Festival, une exposition illustrant l'invocation dans le soufisme, une imposante hadra, des manifestations folkloriques à l'ouverture, au rythme de la « zorna » et du baroud, qui seront animées par les troupes de Biskra et de Mila. Les autres troupes se succéderont au fur et à mesure de cette manifestation pour ainsi donner exultation, couleurs et joie aux soirées milevienne où se conjugueront l'art, la tradition, la culture et les rites religieux. Les préparatifs sont bien avancés et comprennent aussi tous les supports pratiques et médiatiques : : documentation (revue, affiches, dépliants, posters, panneaux, banderoles ,etc.), prise en charge du volet audiovisuelle avec en prime la confection de CD et DVD. Il faut signaler que le budget initial est assuré par le ministère de la Culture, avec, en plus, la participation à hauteur de 50% des collectivités locales (wilaya et APC).

Le mot Aïssaoua tient ses origines, selon le Commissaire de ce Festival, du nom du fondateur Sidi Mohamed Ben Aïssa, surnommé El-Kamel, confrérie soufiste qu'il a fondée au XVIe siècle à Mekhnès au Maroc où il est enterré. Quant au chef spirituel des Aïssaoua d'Algérie, il n'est autre que le cheikh Abdelkrim Djazouli (que Dieu lui accorde longue vie), qui se trouve à Ouelhassa, près de Aïn- Témouchent. Les prosélytes de cette « tariqa » s'adonnent à des rituels collectifs animés par des instruments de musique. Le rituel comporte des litanies et des poèmes chantés, notamment le dikhr et la hadra qui donnent lieu à des danses et à des transes extatiques. Le principal instrument qui accompagne le rituel est le tambourin cylindrique (bendir). Le déroulement d'une hadra comprend au moins deux temps : le hizeb qui est la récitation des louanges, prières et litanies (dikhr), l'orchestre est disposé en demi-cercle, il y a plusieurs bendir, une ou deux guesba (flûte), deux chœurs qui se font face et répètent en général les mêmes versets. Le texte est formé de versets coraniques, de prières et d'invocation, répétés souvent plusieurs fois et qui culminent en une grande litanie fortement assonancée et rythmée. Et ensuite, l' ijdeb ou danse extatique. En réalité, ces deux temps sont séparés par une pause qui peut servir, conjoncturellement, à des manifestations spectaculaires pendant lesquelles on utilise les sabres, les charbons ardents, les chèches, etc.

Il convient de rappeler que les zaouïas (centres spirituels) sont imprégnées de soufisme, qui est la voie mystique et occulte de l'islam. Le croyant cherche à dissoudre son ego par le rappel constant de Dieu ; ce rappel (dikhr) se fait notamment par les longs dénombrements des noms du Tout Puissant qui conduisent à la transe, la répétition des noms de Dieu, ses louanges et celles des saints. Il est utile de savoir, enfin, que le soufisme est un concept qui regroupe plusieurs confréries dont la Tariqa El Aïssaouia, Rahmania, Qadiria, Chadeliya, Cheikhiya, El Alawiya, Senoussia, Tidjaniya, Zianiya, Taibiya, Gnaouie, en tout, une quinzaine de tariqa. Quant au madjless, il est composé comme suit : le mokadem (chef spirituel), le khalifa (son assistant), cheikh el aâmel (responsable des travaux), cheikh ettaâm (intendant) et enfin les adeptes. Le public milevien vibrera, à coup sûr, au rythme entraînant, magique et envoûtant de ce rituel comme lors des deux éditions précédentes

Abdelouahab Ferkhi

Les chanteurs Abdallah Mennaï et Bouzaher honorés

Les chantres des chansons soufie et chaouie, Abdellah Menaï et Abdelhamid Bouzaher, ont été honorés à l'ouverture de cette 4ème édition.

Recevant à cette occasion des maquettes de la mosquée d'El Aqsa, symbole de « El Qods capitale éternelle de la culture arabe », mot d'ordre du festival, les artistes ont improvisé, sous les acclamations nourries du public, des morceaux de leurs répertoires respectifs.

L'ouverture de ce festival a été également marquée par l'inauguration d'une exposition sur ce patrimoine, sous les rythmes folkloriques de troupes de Biskra et de Ghardaïa et au milieu de salves de baroud.

L'exposition conçue par l'artiste Mohamed Ouafek rend, avec talent, l'ambiance embaumant l'encens des zaouias pendant l'accomplissement des rituels d'invocation de Dieu. L'influence de ces rituels sur la vie des zaouias est d'ailleurs le thème retenu pour cette 4ème édition du festival.

TIZI OUZOU

Célébration du centenaire de l'artiste peintre Mohamed Zmirli

La Maison de la culture de Tizi Ouzou abrite depuis samedi les festivités commémoratives du centenaire de la naissance de l'artiste peintre, Mohamed Zmirli. Les activités s'étaleront jusqu'à demain. Une exposition permanente avec des œuvres picturales, de sculpture, poterie avec la participation d'artistes venus des différentes wilayas du pays, de Sétif, Alger, Oran, Tipasa, Souk Ahras, Annaba, Marseille et l'Ecole des beaux-arts d'Azazga

L'artiste Mohamed Zmirli est né le 18 février 1909 à Tizi Ouzou. Orphelin très jeune, il arrête sa scolarité pour gagner sa vie en peignant des coqs et des paons sur les coffres de mariées. A l'âge de 15 ans, il se place dans une famille à Alger, et c'est là que s'affirma son goût pour les arts plastiques. Son premier vrai tableau (une nature morte) date de 1930, s'intéresse aux expositions qui se tenaient dans la ville. Il rentre pour la première fois dans une galerie pour visiter l'exposition de Mohamed Racim à la salle Soubirani. En 1935, il adhère et expose au Salo, des orientalistes. Il fut parrainé par Gornès (maître ferronnier) et pierre Second-Weber, artiste peintre très connu dont la mère était membre de la Comédie française, puis à l'Union des artistes de l'Afrique du Nord et à la Société des arts et lettres d'Algérie et des Artistes libres. Il a ensuite participé, chaque année, aux Salons de ces sociétés artistiques.

Autodidacte, il maîtrisait plusieurs langues, dont l'espagnol, le français, l'arabe et l'allemande. Mohamed Zmirli fut chargé par Racim, un peu plus tard, de l'organisation de la première exposition de l'ensemble des jeunes peintres et miniaturistes musulmans d'Alger, qui étaient au nombre de treize et qui fut un énorme succès. Ces treize peintres se retrouvent à l'Indépendance pour la création du Comité pour l'Algérie nouvelle.

En 1987, Il a été décoré par le président de la république algérienne. En mars 2000, il obtient la plaquette d'argent remise par le ministre de la culture.

« Campanules au vase rouge » en 1950, « Poterie Kabyle en cendrier » en 1958, « Le portrait de Chahid Moh Rezki Haffaf » en 1958 et « Ecrivain public » en 1960 sont, entre autre, les œuvres de Mohamed Zmirli, exposées. Quelques diplômes et prix « décrochés » par cet artiste, comme le diplôme décerné par l'union artistique de l'Afrique de nord en 1944, ont été, aussi, exposés.

Roza Drik

Soutenance de doctorat

L'auditorium de l'université de Tizi-Ouzou a abrité le dimanche passé une soutenance d'une thèse de doctorat. L'impétrant était Hocine.H, enseignant de littérature au département de langue et littérature française de l'université de Tizi-Ouzou. Le candidat a travaillé sur un thème qui est très évoqué dans l'actualité.

Sa thèse intitulée le cheminement de l'expression identitaire à travers la littérature d'expression française, se propose d'étudier la notion de l'identité dans le cadre de l'expression littéraire à travers l'analyse des œuvres de deux romanciers et de deux essayistes, entre autre Mouloud Feraoun, Camara Lay, Edaward Galisson et Amin Maâlouf.

L'impétrant a proposé à travers une approche pluridisciplinaire une analyse pertinente de la notion de l'identité en faisant référence à l'actualité qui est caractérisée par une mondialisation intolérante.

Enfin, la thèse était débattue et enrichie par les interventions calées du jury composé principalement par M.Yocef Nacib, Mme.Najat Kheda, Mmme.Kheladi et deux autres professeurs venus de France. Le candidat était déclaré titulaire d'un doctorat avec mention très honorable tout en l'invitant à publier sa thèse pour permettre au public d'y accéder.

Rachid Chibane

La femme de Tiger Woods veut divorcer après Noël !

La femme de Tiger Woods compte rompre leur mariage après Noël!En effet, Elin Nordegren, originaire de Suède, aurait déjà contacté ses avocats et déclaré à des amis qu'elle voudrait entamer une procédure de divorce après Noël, selon News of the World.Alors que son golfeur de mari fait tout pour se faire pardonner, rappelons-le, de l'avoir trompée avec une dizaine de femmes, la Suédoise de 29 ans reste furieuse et veut vite se sortir de cette histoire.»Elin fera comme si c'était les fêtes habituelles en famille pour les enfants et plaquera son homme», raconte une source avant d'ajouter:»Sur le court terme ils agiront comme tout couple amoureux. Elin ne va pas arrêter ça tout de suite. Mais elle a vraiment besoin de quelques temps seule avec elle-même, et une séparation légale va vite arriver.»Elle songe d'ailleurs retourner en Suède.Rappelons que le couple s'était rencontré en 2001 à l'Open Championship et s'est marié à la Barbade il y a cinq ans. Sophia Loren : « Je suis 100% naturelle »A 75 ans, l'actrice paraît 10 ans de moins que son âge, mais elle affirme qu'elle n'a fait appel à aucune chirurgie pour son look. Sophia Loren, actuellement à l'affiche de la comédie musicale Nine, confie au magazine People «Je ne crois pas en la chirurgie, parce qu'après, tout le monde se ressemble.»Mais l'actrice avoue qu'elle entretient toujours son corps, et confie «Je devrais faire plus de sport pour perdre un ou deux kilos de trop.

Un nouveau toit pour Brad Pitt et Angelina Jolie

La relation des deux acteurs, qui dure depuis 5 ans, a inspiré un homme d'Edmond, située à 80 km de Shawnee, la ville natale de Brad Pitt. Si on en croit le magazine Life + Style, les acheteurs devront signer une clause qui permettra l'accès à la maison à vie au couple.La propriété est vendue 500 000 dollars (environ 340 000 euros) et comporte un Brad Pitt et une Angelina Jolie à taille humaine dans la chambre principale.Cordy Allen, qui représente l'artiste Daniel Edwards à l'origine de cette maison, souligne «Ça a été réalisé pour inspirer les occupants de la chambre à l'amour. Dans les statues, on trouve des morceaux de verre qui contiennent l'ADN de Brad et Angie, obtenue de verres de vin dans lesquels ils auraient bu lorsqu'ils célébraient l'anniversaire de leur première rencontrer sur le tournage de Mr + Mme Smith.»

Shakira : elle aime quand c'est court !

Ouh la la, la louve Shakira aime jouer les provocatrices et pas que dans ses clips, croyez-nous ! En effet, jeudi dernier, elle était présente en Espagne, à la cérémonie des 40 Principales 2009 Awards, au cours de laquelle elle a été honorée des récompenses de Meilleure Artiste Internationale en langue espagnole et de Meilleure Chanson Internationale en langue espagnole pour son titre She Wolf et quelle présence !

Melhem Zein : Bientôt papa de 2 bébés !

Le bonheur de la star libanaise Melhem Zein va doubler ces prochaines semaines du fait qu'il va être papa pour la première fois et va sortir son nouvel album très bientôt !!La star deviendra papa pour la 1ère fois dans un maximum de 2 mois et il a l'intention de nommer son fils nouveau-né "Ali". Melhem est très enthousiaste au sujet du bébé et anxieux en même temps, depuis que sa femme Tamani a connu quelques problèmes de santé ces derniers temps.D'autre part, Melhem sortira son nouvel album avec Rotana en 4 mois après le succès de "Alawah" , contenant des chansons folkloriques, la spécialité Melhem.

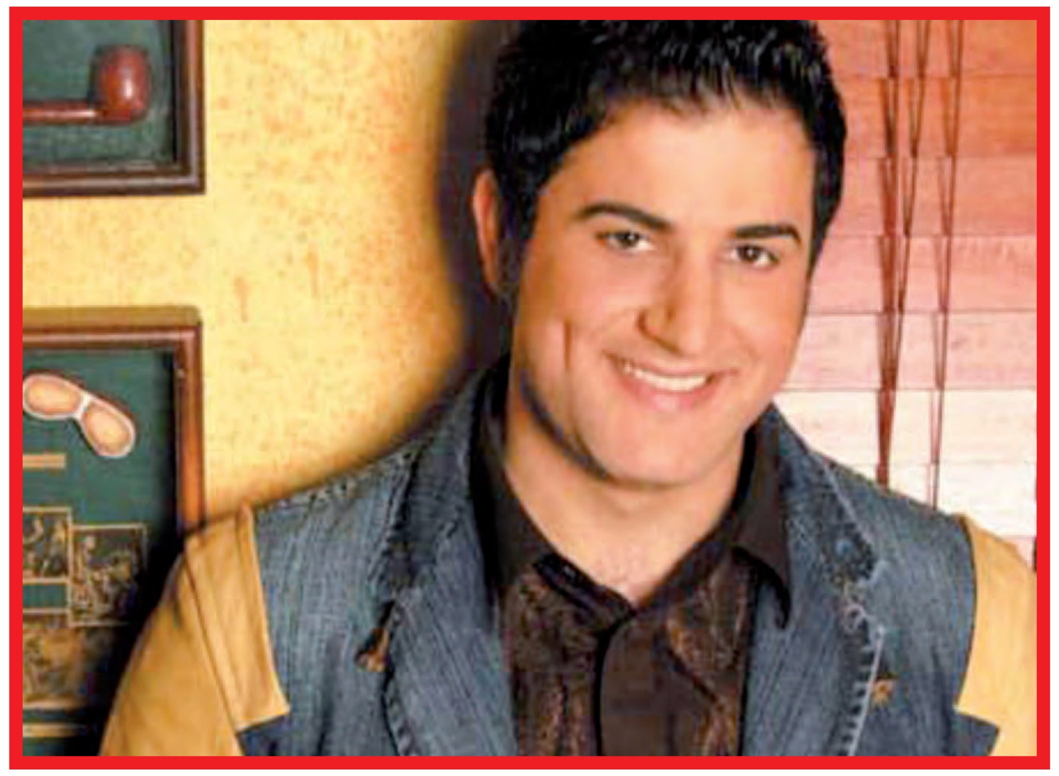

Lindsay Lohan fâche les organisations humanitaires après son séjour en Inde !

Lindsay Lohan s'est vantée sur Twitter d'avoir fait une bonne action en Inde. Malheureusement, les organisations humanitaires locales n'ont pas du tout apprécié ! Aurait-elle menti pour redorer son image ? Alors qu'elle tournait un documentaire pour la BBC sur la condition enfantine en Inde, elle a eu le malheur de bloguer sur sa page twitter : «Je fais l'un des rêves de ma liste de choses à faire dans cette vie. Souhaitez-moi bonne chance... plus de quarante enfants sauvés jusque là... en un jour de travail. C'est ça la vie... c'est une vie digne d'être vécue !!! Oh, et je parle du fait d'être en Inde».En évoquant ces quarante enfants, elle a malheureusement fait bondir un célèbre avocat indien, et activiste de l'organisation Global March Against Child Labour, Bhuvan Ribhu, qui s'est énervé dans le Daily Telegraph. Selon lui, la starlette n'y est pour rien dans le sauvetage de ces enfants.

La superbe Salma Hayek et le controversé André Agassi... ont un coeur en or !

Durant le gala de charité «Un coeur pour les enfants» à Berlin le 12 décembre, les Allemands ont eu le grand plaisir de voir arriver sur le tapis rouge Salma Hayek et Andre Agassi. Pour cette occasion, la comédienne et productrice mexicaine a choisi le vert pour briller. Dans sa robe bustier, la maman de Paloma, 2 ans, et l'épouse de François-Henri Pinault, était simplement divine, comme à Marrakech... Rien à voir avec la femme à barbe, le personnage qu'elle incarne dans L'Assistant du vampire !De son côté, Andre porte un costume très classique mais l'oeil attentif verra qu'il porte un collier à la gloire des papas : «Daddy Rocks» est inscrit en perles sur son cou ! C'est, soit Jayden Gill, 8 ans, soit Jazz Elle, 6 ans, qu'il a eus avec la tenniswoman Steffi Graf, qui en est l'auteur. Avec cet événement caritatif, le sportif se rachète peut-être une conduite, lui qui a défrayé la chronique avec ses révélations sur la drogue dans son autobiographie.Lors de cette soirée, les organisateurs ont pu récolter la somme de 13,5 millions d'euros de dons ! Un bel événement qui a rapporté gros.

Beyonce Vs Jennifer Lopez : qui porte le mieux les créoles ?

On le sait toutes, les boucles d'oreilles créoles ne sont pas faciles à porter et peuvent vite virer vulgaires même sur le minois le plus sage.Car il y a bien souvent une chose que les filles oublient lorsqu'elles accrochent le bijou, c'est bien de l'associer avec le reste de leur tenue.Accessoires empreints de séduction, les créoles font leur effet avec des tenues légères, un make-up sobre, bref une allure féminine mais pas offensante.Grande partisane, Beyoncé a bien compris la leçon et ose désormais l'association avec un décolleté ravageur.Etonnamment, le résultat n'est pas provocant. Il sied parfaitement avec l'allure sexy et pétillante de la chanteuse.Bien coachée, la belle n'a pas la main lourde sur le maquillage, laissant ainsi à ses anneaux XXL, le soin d'habiller sa peau et son buste nu.Si, on vous l'accorde, peu de fashionista oseront un tel décolleté avec, la leçon à retenir, à post-iter, est bel et bien d'avoir la peau un maximum nude et de miser sur des vêtements simples, unis, sans froufrous, lorsque l'on porte des créoles.Au risque de ressembler à une autre artiste américaine, Jennifer Lopez.La star a vraisemblablement du mal à faire dans la demi-mesure et joue les vamps le temps d'une soirée.Et rien qu'à jeter un oeil sur son visage, on constate combien la star n'a pas lésiné.Teint bronzé, coiffure aérienne, yeux charbonneux... si J.Lo voulait prouver qu'elle était de retour, toujours aussi bombastique malgré une grossesse en 2008, c'est réussi. Sauf que c'est too much.Certes, la belle confirme son statut de sex-symbol mais s'éloigne du rang des divas hollywoodiennes aussi élégantes que charismatiques. Dommage.Vous l'aurez compris, Beyonce met K.O. Jennifer.

Le monde DE l'insolite

Un couple emprisonné pour s'être réconcilié

Suite à leur houleuse séparation en 2008, l'homme s'était vu condamné par le tribunal à ne pas approcher de son épouse à moins de 500 mètres. Il lui était aussi interdit d'essayer de la contacter. Le mois dernier, après une procédure de divorce qui aura duré plus d'un an, le couple a visiblement décidé de se réconcilier : les officiers de la garde civile les ont découverts ensemble. L'homme et la femme ont déclaré se trouver en présence l'un de l'autre d'un commun accord, mais les autorités n'ont pas vu cette réconciliation d'un bon œil. L'homme a été condamné à six mois de prison pour avoir enfreint une injonction du tribunal et son ex épouse à quatre mois pour complicité.

Ivre, un homme urine sur un policier

Wisconsin, États-Unis - Pour avoir uriné sur un officier de police, un homme a été condamné à un an de prison, 3.600 dollars d'amende et 3 ans de retrait de permis. Daniel L. Shilts Junior, 36 ans, a été arrêté pour la cinquième fois pour un délit de conduite en état d'ivresse. Et cette fois-ci, il a eu un geste inacceptable pour les forces de police. Ivre, M. Shilts a uriné sur un policier alors qu'il se trouvait à l'arrière de la voiture de patrouille. L'homme avait échoué à de simples tests de sobriété et les officiers l'emmenaient au poste. Il écope d'une peine d'un an d'emprisonnement, de 3.600 dollars (soit environ 2.400 euros) d'amende et de trois ans de suspension de permis.

Un alligator et plusieurs autres reptiles trouvés dans une chambre universitaire

Fayetteville, États-Unis - Un bébé alligator, un serpent à sonnette, six pythons et trois caméléons ont été découverts dans une chambre universitaire de l'Arkansas. Les deux étudiants qui partageaient la chambre ont déclaré à la police obtenir les reptiles gratuitement en ligne, avant de les revendre. La chambre des deux jeunes hommes a été fouillée après un coup de téléphone anonyme dénonçant la présence de reptiles et de marijuana. Cependant, aucune drogue n'a été retrouvée sur les lieux. Les deux étudiant n'ont pas été arrêtés mais ils ont reçu une amende pour possession illégale de reptiles.